

● Les Trésors de la cinémathèque française ● Les artistes à dégrever

● Séminaire d'auto-éducation à la S.A.U.L. ● Théâtre et musique cette semaine ●

- Pages 10 et 11 -



la
mutuelle
SSQ
ASSURANCE-GROUPE

L'Action



gâteaux Vachon

Pour la région de Québec, généralement clair, froid. Vents légers. Minimum et maximum aujourd'hui à Québec zéro et 20. Aperçu pour dimanche: généralement nuageux avec chutes de neige intermittentes. Température saisonnière.

...un goûter de bon goût!

QUÉBEC — 62e ANNÉE — Numéro 18,694

QUOTIDIEN CATHOLIQUE

Prix : DIX CENTS

Samedi, 8 février 1969

Bertrand pourrait devenir l'ombudsman de la province

par Claude ST-LAURENT

QUÉBEC — M. Jean-Jacques Bertrand pourrait être



BERTRAND

nommé au poste d'ombudsman s'il abandonne sa présente carrière politique. C'est du moins la rumeur qui circulait dans certains



MARTINEAU

milieux politiques hier à la suite de la nomination de Me Yves Prévost comme juge en chef adjoint de la Cour du Bien-Être social. On sait que Me Prévost qui préside la Commission d'enquête sur la Justice au Québec, était considéré comme l'un des candidats les plus sérieux au poste d'ombudsman, ou protecteur public. M. Paul Martineau, ancien ministre du cabinet Diefenbaker, était également considéré comme candidat éventuel mais l'on s'attend à ce que ce dernier soit nommé juge de la Cour supérieure à Montréal.

La rumeur de la démission de M. Bertrand a suivi un cours cyclique depuis quelques mois, principalement depuis la rentrée de M. Jean-Guy Cardinal à l'Assemblée législative et l'avènement de M. Mario Beaulieu, organisateur en chef de l'Union Nationale, dans la politique active.

Certains observateurs estiment que M. Bertrand abandonnera son poste d'ici quelques semaines, principalement pour des raisons de santé. On croit d'autre part, que le premier

ministre, dont les qualités d'intégrité et d'honnêteté qui ont d'ailleurs fait en partie sa réputation et n'ont jamais été mises en doute par quelque secteur de la population que ce soit, en ferait le candidat idéal pour le poste d'ombudsman. On sait en effet que ce poste doit être assumé par un personnage de prestige qui puisse bénéficier de la confiance du peuple en raison de ses antécédents personnels et publics.

PROTECTION

La fonction d'ombudsman consiste particulièrement à protéger le public. C'est d'ailleurs la signification même du mot qui est d'origine suédoise. On sait que le poste d'ombudsman existe en Suède depuis déjà 160 ans. Le titulaire possède cependant beaucoup plus de pouvoirs que son futur homonyme québécois. Ce dernier se verra, selon la législation adoptée en automne dernier, mandaté pour défendre les citoyens lésés dans leurs droits, mais au niveau des fonctionnaires seulement.

On sait que les procédures sont des plus laborieuses lorsqu'un individu lésé dans ses droits doit poursuivre le gouvernement. Il doit d'abord adresser une requête au procu-

reur général en demandant la permission de poursuivre, puis entame son action qui prendra généralement plusieurs mois avant de porter fruit. L'ombudsman permettra au citoyen de passer outre à toutes ces procédures. Il étudiera personnellement les dossiers et fera des recommandations au gouvernement. L'ombudsman de Suède peut, de son côté critiquer les juges, ministres et autorités en place, tandis que celui du Québec n'aura de mandat que face aux fonctionnaires. Il pourra cependant faire beaucoup, dans le nouveau contexte qu'a laissé entrevoir la première tranche du rapport de la Commission Prévost.

Le poste d'ombudsman existe actuellement en Suède, Norvège, Danemark, Finlande et Nouvelle-Zélande. Des législations ont cependant créé le poste au Nouveau-Brunswick, au Manitoba et en Angleterre mais aucun ombudsman n'a encore été nommé.

Quoique certains membres de l'entourage du premier ministre aient catégoriquement nié la nouvelle voulant que M. Bertrand accède au poste d'ombudsman, la rumeur n'en a pas moins continué de s'accroître au cours de la journée d'hier alors que la précision, "d'ici quelques semaines", a été apportée.

Au bal de la régence



● La Princesse Grace de Monaco a présidé hier soir, le Bal de la Régence. Outre la princesse, plusieurs personnalités bien connues ont participé à cet événement. Sur la photo, on peut reconnaître son altesse: le président du Carnaval 1969, M. Gilles Richard; Mme Richard; M. et Mme Gilles Lamontagne, de même que le président du duché de Cartier et son épouse, M. et Mme Raymond Gagnon. (Photo L'Action, par Marcel Laforce)

Pèlerinage annuel à Ottawa

PAR JACQUES DALLAIRE

QUÉBEC — Lundi débute à Ottawa le "pèlerinage" annuel, alors que les premiers ministres des provinces feront une fois de plus face au gouvernement central, durant trois jours, pour discuter à nouveau de la constitution centenaire.

Déjà, tour à tour, les diverses délégations provinciales ont publié leur document de travail, résumant leurs positions respectives quant à une révision de la constitution, y compris le Québec.

Depuis une quinzaine de jours conséquemment, les intentions des participants se sont précisées, notamment chez les provinces de l'Ouest du pays et le gouvernement central, et à partir de ces éléments, il n'est pas hasardeux d'avancer que les prises de position de chacun risquent de donner à la conférence un aspect tout à fait confus.

Trois points

Trois points majeurs, avant le début des hostilités: — Dans son Livre Blanc, publié jeudi, le gouvernement fédéral, sous l'impulsion du premier ministre, M. Pierre Elliott-Trudeau, reprend un thème ébauché l'an dernier et insiste cette fois sur l'élaboration d'une Charte des droits de l'homme, incluant les droits linguistiques. — Les provinces de l'Ouest, en plus de demander un changement au programme de la conférence pour que l'on aborde en priorité la question du

partage fiscal, s'opposent à la reconnaissance officielle des deux langues, tout en souhaitant une révision superficielle de la constitution; — Par contre les provinces de l'Est, dont le Québec, veulent une refonte globale de la constitution et ne paraissent pas avoir d'objections à ce qu'on discute les questions fiscales en premier lieu, si c'est là le vœu unanime. Déjà également, le Québec manifeste nettes réserves quant à l'inclusion des droits linguistiques dans une charte constitutionnelle des droits de l'homme.

Le tableau n'est donc pas reluisant et contraste drôlement avec l'impression d'unité qu'avait laissée sur plus d'un sujet, dont la question linguistique, la conférence fédérale-provinciale de février 1968.

Dans les milieux politiques autorisés à Québec, on ne se surprend guère que la reconnaissance des deux langues officielles soulève des divergences à ce stade-ci, car le document de travail du comité des fonctionnaires n'exprime que des vues informelles, n'ayant donc pas un caractère définitif et officiel.

Les positions principales du Québec

Pour le Québec, les prises de position sont à peu de chose près les mêmes:

— On s'oppose à ce qu'une charte des droits de l'homme, sous le prétexte de tendre à l'égalité pour tous, en incluant les droits linguistiques, donne au fédéral le pouvoir, même si la constitution comme telle ne lui reconnaît pas, de s'ingérer dans des secteurs de stricte juridiction provinciale, comme l'Éducation;

— On s'oppose également à la reconnaissance des districts bilingues, tels que préconisés par la commission Laurendeau-Dunton;

— On souhaite évidemment un partage fiscal immédiat, compte tenu des difficultés financières actuelles que traverse la province;

— La répartition des compétences et les mécanismes des relations fédérales-provinciales, — les nombreuses frictions entre Ottawa et le Québec à ce sujet le prouvent — sont deux autres sujets qui doivent faire l'objet de discussions et d'ententes.

La présence de M. Bertrand

À la dernière conférence fédérale-provinciale, l'an dernier, feu M. Daniel Johnson, alors premier ministre du Québec, avait été le centre d'intérêt.

On reconnaissait sa façon de procéder, son style s'identifiant rapidement, on savait qu'il était homme à faire face à la tâche. Le premier ministre actuel, M. Jean-Jacques Bertrand, alors ministre de la Justice, n'était qu'un bras droit, un conseiller et un allié de la première heure.



● MGR RAYMOND LAVOIE, curé de la paroisse St-Roch, vient de démissionner de sa cure et de l'Office des communications sociales. Le prêtre a fait parvenir une lettre en ce sens à l'Archevêché de la Vieille Capitale il y a deux jours. La décision de Son Eminence le Cardinal Maurice Roy face à la prise de position adoptée par Mgr Lavoie, n'a pas encore été rendue publique.

Sommaire	
Annonces classées ...	14-17
Décès et funérailles ...	17
Editorial ...	4
Féminine ...	5
Finance ...	15
Horoscope ...	5
Moi-caché ...	2
Mots croisés ...	19
Nouvelles canadiennes ...	8
Nouvelles provinciales ...	9
Nouvelles internationales ...	20
Spectacles ...	10-11
Sport ...	12-13-14
Télévision ...	18

Le ministre des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication.

SAMEDI

- Tournoi International de Hockey Pee-Wee (Colisée)
- Village des sports de Cartier (Patro Roc Amador)
- Jeux carnavalesques (Place Jean-Talbot, face à l'édifice de l'Action)
- Jitney provincial de curling du Carnaval (Club Jacques-Cartier)
- 13h00 Match de quilles entre les employés municipaux de Québec et Montréal (Salle de quilles Vallières)
- 13h00 Olympiades d'hiver — courses de luge (Plaines d'Abraham)
- Tournoi de badminton du Carnaval (Quebec Winter Club)
- 13h30 Défilé Opti-Jeunesse (boul. St-Cyrille entre les rues Claire Fontaine et Moncton)
- 13h30 Championnat National Castrol de motos sur glace (Piste de courses de Québec)
- 13h30 Courses de chiens 1ère étape (Départ en face du restaurant Le Palatin, avenue Proulx, Ville de Vanier vers le nord)
- 20h00 Défilé de Nuit (Patro Roc Amador, 22ème rue, boul. Benoit XV, 3ème avenue, rue du Pont, boul. Charest, rue St-Vallier, Marie de l'In-

carnation, rue Ste-Thérèse, démembrément à la rue Verdun)

- 21h00 Danses de la Joie (Face au Palais de Glace)

DIMANCHE

- Tournoi International de Hockey Pee-Wee (Colisée)
- Village des sports de Cartier (Patro Roc Amador)
- Jeux carnavalesques (Place Jean-Talbot, face à l'édifice de l'Action)
- Jitney provincial de curling du Carnaval (Club Jacques-Cartier)
- Journées des malades, visite des hôpitaux.
- Tournoi de badminton (Quebec Winter Club)
- 13h30 Olympiades d'hiver — patinage de vitesse et sauts de barils (Aréna de Ste-Foy)
- 13h30 Courses de chiens 2e étape (Départ en face du restaurant Le Palatin, avenue Proulx, Ville de Vanier vers le nord)
- 13h30 Grand Prix Esso (Plaines d'Abraham)
- 20h00 Danses de la Joie (Face au Palais de Glace)
- 20h00 Descente aux flambeaux (Manoir du Lac Delage)
- 20h15 Opérette Monsieur Beaucaire par le Théâtre Lyrique du Québec (Académie de Québec)

Québec doit faire sa politique de croissance

QUÉBEC — "Il est impératif pour le Québec de ne pas compter passivement sur la croissance de l'économie canadienne pour augmenter son niveau d'avancement technologique. Le Québec doit élaborer sa propre politique de croissance, en développant ses capacités d'innovation et de progrès, en fonction des besoins Québécois".

C'est ce qu'a déclaré l'honorable Marcel Masse, ministre d'Etat délégué à la Fonction publique, responsable de l'O.D.E.Q., de l'Office de Planification du Québec, au cours de l'allocution qu'il a prononcée à l'Université Laval vendredi, le 7 février lors du banquet de clôture du Quatrième Congrès des Affaires Québécoises qui avait pour thème:

"Le Québec à l'ère technologique". Après avoir souligné que dans sa progression de développement, le Québec a suivi avec un décalage de plusieurs années le rythme de croissance économique et technologique des Etats-Unis, le député de Montcalm a affirmé que le Québec devait intensifier ses efforts en vue d'améliorer son niveau de formation universitaire scientifique et technique et stimuler la recherche fondamentale et appliquée au Québec. "Notre collectivité ne peut rester indifférente à l'importance de la recherche fondamentale et de la recherche appliquée, et exporter de brevets d'invention", a-t-il déclaré.

Le Québec ne réussira dans cette voie, a indiqué monsieur Masse, que "s'il se donne une politique ferme et efficace dans le domaine technologique". La formation d'un capital humain scientifique et technique doit être au Québec aussi importante que dans les autres pays. Or les Etats-Unis décernent actuellement trente doctorats, techniques par million d'habitants; les besoins du Québec dans ce domaine pouvaient être évalués à partir de cet ordre de grandeur à remarquer le Ministre d'Etat.

Au cours de son allocution, le député de Montcalm a également précisé que le gouvernement du Québec a amorcé la création d'un complexe scientifique qui regroupera les travaux de recherches des différents laboratoires gouvernementaux. La construction du complexe débutera au printemps et représentera un investissement de 65 millions de dollars répartis en trois périodes sur

une base de huit ans. "Les mécanismes mis en place lors de l'amorçage du complexe permettront de déceler et de développer les technologies les plus prometteuses pour l'avenir du Québec", a souligné le ministre.

Monsieur Masse a ajouté en terminant que les efforts du Québec pour accroître son niveau technologique devaient tirer partie de la position géographique du Québec, adjacente aux grands marchés nord-américains sans toutefois renier ce qui existe d'original dans la culture proprement québécoise. "Le Québec, adossé à l'économie des Etats-Unis, peut constituer une plaque tournante entre la technologie nord-américaine et les valeurs propres à sa civilisation d'expression française."

Nouvelles de la Rive-Sud

RALLYE AUTOMOBILE

LEVIS — Le rallye automobile du duché de Lévis sera présenté aujourd'hui. Les inscriptions se feront à l'Institut Technologique de Lauzon de 11 h à 13 h. Il y aura un départ toutes les minutes à partir de 13 h. Le parcours sera de 50 milles et, selon les organisateurs, la durée du rallye serait de trois heures pour chaque équipe. L'arrivée se fera à l'Auberge du Vallon situé près de Lévis, sur la route Kennedy. Un souper canadien suivra et on présentera alors les prix aux vainqueurs. Trois trophées seront remis aux trois premières équipes au classement général. Des prix en argent dont le montant dépendra du nombre d'inscriptions seront remis à la première équipe masculine, féminine ainsi qu'à la première au classement mixte. Les organisateurs s'attendent à un nombre de 50 à 100 participants. On rappelle à ceux qui seraient intéressés à participer à ce rallye qu'ils peuvent obtenir des renseignements supplémentaires à 837-0052. Le prix de l'inscription est de \$3.00 pour chaque équipe et le souper canadien \$1.75 par personne.

SOUPER CANADIEN

Un souper canadien est prévu dans le cadre des activités du Carnaval sur la Rive-Sud. Il aura lieu au Casino Variété de Lauzon à 18 h. dimanche le 9 février. Cette autre occasion de fêter le Carnaval sur la Rive-Sud a été organisée par la jeune Chambre de Commerce Lévis-Lauzon. Dans l'après-midi des courses de ski-doo sont prévues au Club Fantôme sur la route Trans-Canada.

NOUVELLE EMISSION A CFLS

LEVIS — Le poste de radio CFLS voulant souligner d'une façon particulière la période du Carnaval présente à ses auditeurs une nouvelle émission. "L'envers du jour" animée par la charmante Nicole Boulanger est entendue de 24 h à 3 h de la nuit. On y présente, en plus de la musique variée, des bulletins d'information qui tiennent les gens au courant de l'actualité. Les autorités du poste ont annoncé que cette émission tiendrait l'antenne pendant la période du Carnaval; on peut espérer que cette heureuse initiative se perpétuera dans l'avenir.

NOUVELLE SERIE DE COURS

LEVIS — Une nouvelle série de cours de dessin et peinture débutera mercredi le 26 février au Centre culturel et récréatif de la Rive-Sud. Ces cours seront sous la direction de M. Albert Bastarache, peintre de Québec. Ils s'adressent autant aux débutants qu'aux personnes initiées et constituent une magnifique occasion d'expression et de développement de la créativité de chacun. L'horaire prévu est tous les mercredis soir de 19 h à 22 h du 26 février au 30 avril inclusivement. Pour s'inscrire ou pour tous renseignements additionnels, appelez à 837-2428.

DEMISSION

ST-HENRI DE LEVIS — Le secrétaire-trésorier de la commission scolaire de St-Henri, M. Gérard Roberge a remis sa démission le 2 février dernier lors d'une réunion des commissaires; il occupait ce poste depuis 22 ans. Il a donné comme raison de sa démission des causes de santé. Son remplaçant sera nommé à une prochaine session qui sera tenue le 12 février.

Avis divers

60 ans d'expérience pour mieux vous servir

G.J. Lemieux

DECORATION-AMEUBLEMENT-APPAREILS ELECTRIQUES

15 RUE ST-LOUIS LEVIS, QUE. TEL: 837-8871

CONDITIONS FACILES DE PAIEMENT

10067 18/1 (L.S. au 17/3) 25 C.L.

Horlogers — Bijoutiers

Vente avant inventaire

\$25,000. DE MARCHANDISES A SACRIFIER

MONTRES — BAGUES — VERRE TAILLE

Rabais de **33 1/3%** sur MONTRES BULOVA et autres marques connues

Diamants 20% à 50%

JONG ET ASSURANCE GRATUITS

OMER ROUSSEAU

IMPORTATEUR-DIAMANTAIRE

802 est, St-Joseph — Tél.: 524-1372

Un passe-temps agréable et divertissant

MOT-CACHÉ

No 215 7 LETTRES CACHEES A l'école

La procédure

- Tous les mots insérés au-dessus du cadre doivent être trouvés dans la grille.
- Pour plus de facilité... trouvez d'abord les mots les plus longs.
- Dès que vous repérez un mot, encerclez les lettres qui le composent et raturez-le dans la liste au-dessus de la grille.

- Seuls des mots formant un centre d'intérêt sur le mot à chercher entrent dans la grille.
- Dès que vous aurez inséré tous les mots, il ne restera que les lettres formant le "mot caché".
- Ce mot caché sera trouvé en rassemblant les lettres non encircées (HORIZONTALLEMENT SEULEMENT).

- Tous les autres mots peuvent se trouver dans les trois dispositions, soit horizontale, verticale ou diagonale, et une même lettre peut servir à plus d'un mot.

"Tous droits réservés par le Centre des Mots-Croisés Inc". Reproduction interdite par l'auteur.

A	cas	dessin	exit	J	notion	rapport	signe
âge	cause	devoir	F	jeu	oeuvre	réglé	sour
agit	chaise	é	facteur	jeune	oral	soir	soin
ami	château	écolier	L	leçon	orale	renvoi	surtout
amical	classe	écolière	frère	lettre	outil	repas	T
amie	clé	efface	futur	livre	P	repos	table
âne	cloche	élève	G	lunch	M	retard	taxe
ardoise	compas	ému	garçon	merci	plume	retour	test
argent	copie	énue	grille	mid	prière	tête	texte
B	cour	ennui	heure	N	questionnaire	S	valeur
bilan	craie	essai	horloge	neuf	note	second	viva
bloc	crayon	examen	I	image			voix
boude	départ						
C							
cahier							

Le mot-caché du problème No 212: REGION CELESTE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
1	R	E	I	L	O	C	E	R	E	I	L	O	C	E	T	E	U	V	E	R
2	T	P	E	N	F	R	I	O	V	E	D	T	S	E	T	N	I	T	I	U
3	R	I	R	C	E	U	R	A	R	E	E	R	V	U	E	O	E	A	E	E
4	A	R	O	O	A	M	E	U	S	A	R	M	I	Q	R	I	N	G	R	T
5	P	U	E	V	G	L	A	N	E	S	L	R	U	R	B	T	U	P	R	C
6	E	O	E	T	N	R	P	X	U	O	E	E	E	I	E	O	O	N	U	A
7	D	T	T	P	A	E	E	R	E	E	S	L	L	S	E	N	U	U	N	F
8	N	E	I	N	L	R	R	S	I	T	J	A	E	R	A	O	C	D	T	E
9	O	R	G	B	C	E	D	R	I	E	N	T	E	V	U	C	U	R	E	S
10	C	T	A	I	R	V	R	O	U	I	R	R	L	T	E	E	O	T	E	S
11	E	T	C	V	O	E	N	E	E	O	F	E	C	R	G	L	L	I	A	
12	S	E	I	I	I	N	C	T	P	E	C	I	I	O	A	A	L	A	B	L
13	I	L	X	H	A	A	X	P	N	A	S	O	L	D	M	C	R	I	V	C
14	O	O	A	I	U	E	A	I	S	E	S	R	U	L	I	I	H	C	R	S
15	D	C	R	S	T	R	M	L	A	R	O	I	C	R	E	M	H	A	O	G
16	R	E	E	L	G	E	R	U	E	H	C	O	L	C	S	A	Y	P	N	N
17	A	E	S	A	N	E	D	V	L	O	M	U	A	I	I	O	E	E	A	T
18	G	R	L	S	C	I	E	I	P	P	N	F	G	S	N	R	U	M	A	S
19	E	A	M	I	I	R	O	I	A	C	F	N	E	V	I	V	I	X	U	E
20	R	U	T	U	F	N	E	S	H	E	E	D	U	T	E	E	E	G	A	E

"L'ACTION" pour LEVIS & RIVE SUD

abonnements - service :

ROBERT BRETON

54, Boul. de l'Entente

LAUZOON - LEVIS

Tél.: 837-1922

ABONNEZ-VOUS A "LA SAINTE CROISADE"

"LA SAINTE CROISADE", l'organe de la Pieuse Union St-Joseph, est honorée d'une bénédiction de S. S. Pie XI et elle a été recommandée à maintes reprises par feu S. E. le cardinal Villeneuve, o. m. i., archevêque de Québec.

Elle publie des articles de fond, des traités édifiants, des légendes charmantes sur saint Joseph, ainsi que de nombreux autres sujets d'intérêt pour l'intercession de ce grand saint.

"LA SAINTE CROISADE" est imprimée sur papier de luxe et ses illustrations, œuvres d'excellents artistes, tout en agrémentant la matière à lire, permettent d'admirer les plus belles productions de l'art chrétien.

Un numéro spécimen est envoyé gratuitement sur demande. On s'abonne à n'importe quelle date de l'année. Prix de l'abonnement: \$1.00 au Canada; \$1.25 aux Etats-Unis.

De très belles récompenses sont offertes aux zélatrices de la revue.

Adresse: "LA SAINTE CROISADE", 500, chemin Sainte-Foy, Québec-6.

Me Yves Prévost, président de la Commission d'enquête sur la Justice en matière criminelle et pénale au Québec, a été nommé en novembre dernier.



D'autre part, Me Jacques Lapointe abandonnera son poste de sous-ministre associé de la Justice pour devenir conseiller du ministère. Il sera remplacé dans ses fonctions par Me André Desjardins de Ste-Foy.

CITE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN

AVIS d'information à tous les propriétaires de la Cité de St-Romuald d'Etchemin, concernant les principes de base du règlement C-315 de la Cité, relatif à la pose d'hydro-mètres (compteurs d'eau) et leur installation.

Le Conseil municipal désire informer tous les propriétaires que l'installation des compteurs d'eau est actuellement en cours et que le jour de l'achèvement, les plus tard que la fin d'avril 1969, afin de permettre une première lecture au début du mois de mai, les propriétaires devront se conformer aux prescriptions du règlement.

L'article 5 dit clairement que la Cité pourra refuser le service d'adduction d'eau à toute personne qui refuse de payer la compensation en qui refuse de se conformer aux prescriptions du règlement.

L'article 6 autorise tout officier ou préposé de la Cité à entrer sur toute propriété pour effectuer des opérations pour la pose des compteurs d'eau.

L'article 7 défend à toute personne d'endommager, d'acquiescer, de cacher, de démolir ou de défendre tout employé ou officier de la Cité d'exécuter les travaux mentionnés à l'article 6.

L'article 8 édicte que des hydro-mètres ou compteurs d'eau pourront être installés sur toute personne qualifiée, sujet à avis à l'inspecteur chargé de la vérification, ou encore installés par les préposés de la Cité moyennant paiement comprenant main d'œuvre et tout raccordement additionnel aux frais des propriétaires.

Il est à noter que les taxes horaires de salaires des plombiers seront majorées vers le 15 mars 1969 et que partant les retardataires auront à payer sur la base du nouveau tarif établi. Les propriétaires ou leurs représentants peuvent vérifier eux-mêmes le temps des propositions d'installation et de ce fait de se rendre compte de l'exactitude des frais chargés. Les propriétaires seront bien venus et feront bien dans leur propre intérêt de laisser connaître à leurs épouses, à quel endroit ils désirent faire installer le compteur et dans le cas où ils désirent le poser eux-mêmes laisser savoir à quelle date ils entendent le faire.

Les hydro-mètres seront scellés par un représentant de la Cité dès que l'installation aura été complétée.

L'article 11. Les représentants de la Cité auront le droit de visiter toute résidence ou propriété durant n'importe quelle période du jour pour vérifier toute installation, les installations, enlever, réparer ou lire le compteur. La Cité a le droit d'arrêter le service d'eau de tout usager refusant de recevoir les officiers chargés de faire leur inspection, vérification, etc.

L'article 13 mentionne clairement que le compteur devra être installé en dedans de la bâtisse, où il pourra être facilement et où il ne sera pas exposé à la gelée.

L'article 14 édicte des sanctions contre toute personne qui contreviendra à quelque une des dispositions du présent règlement; cette personne sera passible d'une amende n'excédant pas \$40.00 en plus des frais pour chaque jour que durera cette infraction et à défaut de payer la dite amende et les frais ou un emprisonnement n'excédant pas 60 jours.

N.B. — En définitive, chaque propriétaire peut faire installer son compteur par n'importe quel de son droit qui saura se conformer aux instructions.

LA CITE DE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN

Par: ANTOINE GOSSELIN, secrétaire-trésorier.

Me YVES PREVOST

Me Prévost, qui a effectué ses études en Droit à l'Université Laval et est devenu avocat en '31, est âgé de 60 ans. Le nouveau juge en chef adjoint a connu une vie des plus actives tant au point de vue pratique professionnelle qu'au niveau politique. Conseiller de la reine en '54, historien du Barreau de Québec en '65, président du comité canadien de l'Association Henri Capitant, député de Montmorency de '48 à '62, membre du conseil exécutif de la province de '53 à '60, ministre des Affaires municipales de '53 à '56, voilà quelques-unes des fonctions et des étapes qui ont marqué jusqu'à maintenant la brillante carrière de Me Prévost.

Il a également occupé le poste de secrétaire et registraire de la province de '56 à '60 en plus d'avoir été membre du Conseil supérieur de l'Éducation pendant quatre ans, membre du Conseil de l'Université Laval ainsi que du Conseil de la Confédération mondiale de l'amicale Lassallienne, président de la Société des études juridiques en '45-46 et professeur en Droit municipal à l'Université Laval.

CITE ST-ROMUALD D'ETCHEMIN

APPEL D'OFFRES

Le Conseil municipal de la Cité de St-Romuald d'Etchemin recevra jusqu'à 4 heures de l'après-midi, le 17 février 1969, à l'adresse ci-dessous, des offres pour la fourniture et l'installation d'une piscine semi-olympique en béton appliquée pneumatiquement.

Les plans, devis, spécification et cahier de charges seront fournis par l'ingénieur municipal, à l'adresse ci-dessous, sur dépôt de \$10.00 remboursable des dits documents en bonne condition dans les 30 jours de l'ouverture des offres.

Les offres devront être déposées sous enveloppes cachetées et marquées "Soumissions pour fourniture et installation d'une piscine".

Pour être considérées les offres devront être accompagnées d'un chèque payable à l'ordre de la Cité de St-Romuald d'Etchemin, tiré et visé sur une banque à charte ou Caisse Populaire, pour un montant égal à 10% du prix soumis.

Le Conseil ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

St-Romuald, le 3e jour de février 1969.

Antoine GOSSELIN, secrétaire-trésorier, 1247, Commerciale, St-Romuald, Qué.

Avis divers

LEOPOLD TREMBLAY INC

MEUBLES ET ACCESSOIRES ELECTRIQUES

Tél.: 839-9441

1123, rue Commerciale, ST-ROMUALD

(Ouvert tous les soirs)

10306 29/1 (L.m.s. au 29/3) 25

Maisons à vendre

MAISON à vendre, dans Lévis, St-David, St-Romuald, Charny, S'adresser à: BOILLARD & BOILLARD, Entrepreneur général, 12, rue Lemay, St-David, Tél.: 837-3256.

10439 6/2 (1 ms) 127 C.L.

Rembourrage

ST-ROMUALD. Rembourrage, ébénisterie, réparation, neuf, usagé, 126, rue Dussault, St-Romuald, Tél.: 839-6234.

10158 28/1 (1 ms) 187 C.L.

VIDEZ VOS GRENIERS

AU PROFIT DES PAUVRES DE QUEBEC

La demande est pressante... on récupère de tout...

Téléphonez-nous, on ira chercher vos surplus

LE COMPTOIR EMMAUS

160 St-Paul, Québec — 692-0385

PHILOMENE

par Ernie Bushmiller

Nous allons avoir un nouveau professeur aujourd'hui.

Tous les élèves vont apporter une pomme à celui-ci.

Voilà, Roland le riche.

LE FANTOME

par Lee Falk et Ray Moore

Du "trouble" à la station 13.

...si nous ne trouvons pas quelqu'un est dans dix minutes... la place sera détruite! Comment?

Comment? Je ne sais pas! Plus que sept minutes... regarde ici.

Ici... aussi!

Mais, qui?

Conflit enseignant Le syndicat prêt à rencontrer le patron

par Claude Marsolais

QUEBEC. — La partie syndicale dans le conflit scolaire qui oppose les enseignants aux commissions scolaires et au gouvernement est disposée à rencontrer la partie patronale le 12 février à Montréal mais à la condition que les deux parties fixent conjointement l'ordre des discussions à l'ouverture de la rencontre et qu'elles soient aidées par un médiateur spécial ou par une commission de médiation.

C'est ce qu'a fait savoir hier le négociateur en chef syndical, M. J.-O. Leblanc, dans une lettre adressée à Me Jean Cournoyer de la partie patronale et dont voici le texte :

Cher M. Cournoyer,

Dans votre lettre du 6 février 1969, vous invitez officiellement la partie syndicale à rencontrer la partie patronale mercredi, le 12 février 1969, à 14h30 heures à l'endroit que nous choisirons.

Dans votre lettre, vous affirmez que "le bien de l'enfant doit primer sur toutes préoccupations d'ordre stratégique".

Cependant, la recherche de ce bien que vous semblez poursuivre ne vous empêche pas :

- 1— de maintenir votre position sur "le coût des propositions à portée économique et sur les structures du gouvernement scolaire actuel";
- 2— de fixer de façon unilatérale un ordre de discussions.

La partie syndicale est toute disposée à vous rencontrer au jour et à l'heure fixés. Vous devez cependant comprendre qu'il nous sera nécessaire :

- 1— que les deux parties fixent conjointement l'ordre des discussions à l'ouverture de la rencontre;
- 2— que les parties soient aidées dans cette reprise des négociations par un médiateur spécial ou par une commission de médiation.

Si ces conditions vous paraissent acceptables, les rencontres se tiendront au Motel Fontainebleau, rue Sherbrooke-Est, à Montréal.

Signé :
le chef des négociateurs des enseignants,
M. J.-O. Leblanc.

Les conditions exigées par les enseignants signifieraient pratiquement l'acceptation par la partie patronale de la médiation spéciale qu'elle a toujours refusé jusqu'ici. On ne voit d'ailleurs pas comment elle reviendrait sur sa décision. Le gouvernement a déjà fait savoir qu'il ne mettrait pas entre les mains d'un médiateur spécial la possibilité de modifier sa politique salariale.

Des conversations avec des personnes autorisées nous ont permis de déceler que la Fédération préparait une stratégie d'envergure pour mettre un frein aux grèves tournantes. La Fédération pourrait demander aux commissions scolaires impliquées par des grèves de passer des résolutions autorisant son contentieux à prendre des injonctions contre les Associations ayant recours à ce moyen de pression.

La réponse de la partie syndicale à Me Cournoyer s'inscrit dans la logique puisque les enseignants, au cours d'assemblées de leur Association, ont rejeté majoritairement les offres patronales, insistant pour la médiation spéciale ou l'arbitrage à sentence exécutoire.

Bilan de la semaine

Au cours des cinq jours de la semaine, on a dénombré que 3,807 enseignants furent impliqués dans des grèves d'une demi-journée ou d'une journée entière. Ces grèves ont atteint leur point culminant hier alors que 1,901 instituteurs se sont absentés de leurs écoles accordant ainsi un congé imprévu à 43,000 écoliers approximativement.

Dans un communiqué, l'Association des enseignants du Grand-Portage (Rivière-du-Loup) faisait savoir que les 24 instituteurs de l'école Mgr Boucher de St-Pascal, château-fort du président de la Commission scolaire régionale du Grand-Portage, étaient sortis en grève hier après-midi pour protester contre la position prise par la Commission dans le conflit de Squattek.

Les enseignants ne comprennent pas que les commissions, élus par les contribuables pour administrer la chose scolaire, laissent envahir l'école et molester leurs professeurs et qu'ils félicitent les agresseurs de leur action illégale. Ils se disent insultés du fait que les commissions ont adopté une résolution pour soustraire de leur salaire le prorata des périodes bénévoles qu'ils ne font plus.

Hier

Les groupes suivants sont sortis en grève pour la journée, soit l'avant-midi :

Association de la Banlieue de Québec :
trois écoles — 94 enseignants
Association de Lanaudière :
sept écoles — 49 enseignants

Association des Laurentides :
deux écoles — 60 enseignants

Les groupes suivants sont sortis en grève pour l'après-midi :

Association de Matapédia :
trois écoles — 34 enseignants
Association du Grand-Portage :
une école — 24 enseignants
Association de l'île de Montréal :

dix-huit écoles (secteur anglophone et élémentaire francophone) — 315 enseignants
Association de la Lac-Saint-Louis :
quarante-deux écoles (42) — 819 enseignants
Association Honoré-Mercier (St-Jean) :
une école — 62 enseignants

Les groupes qui suivent ont déclenché la grève pour la journée entière :

Association de Sherbrooke :
une école — 42 enseignants
Association Dollard-des-Ormeaux (St-Jérôme) :
deux écoles — 49 enseignants
Association de Québec-Ville :
trois écoles — 137 enseignants
Association du Nord-Ouest québécois :
trois écoles — 82 enseignants
Association de Salaberry :
quatre écoles — 84 enseignants
Association du Golfe :
une école — 52 enseignants

C'était la première fois hier que l'île de Montréal était touchée par l'escalade des grèves tournantes et les enseignants ont tenu à montrer fortement leur mécontentement puisqu'ils étaient 1,150 à débrayer, paralyquant 60 écoles fréquentées par environ 30,000 élèves.



Le Carnaval dans l'espace

Par Clarence White

Par Clarence WHITE

Village des sports de Cartier — Le village des sports de Cartier constitue un troisième centre d'attractions pendant le Carnaval, où les touristes et la population de Québec pourront se rendre à toutes heures et se divertir sagement.

Cette attraction du Carnaval est située dans la cour arrière du Patro Roc-Amadour. L'admission est gratuite et les visiteurs pourront y glisser en train, pratiquer le patinage familial, faire des randonnées en autos-neige et profiter d'une use-culottes.

De plus, on pourra jouer au jeu de galets extérieur (shuffle board) et on pourra également bénéficier des services d'un restaurant spacieux et bien aménagé.

Le village des sports de Cartier est dû à l'initiative du président de duché de Cartier, M. Raynald Gagnon, et du Père Raymond Bernier, supérieur du Patro Roc-Amadour.

Ravex du Carnaval — Pour la première fois cette année, le Carnaval 1969 organise un ravex, une compétition qui est une combinaison de rallye et de ravex automobile. Ce ravex sera disputé lundi 10 février dans les cadres du Carnaval de Québec.

Le départ se fera de Place Fleur de Lys à 18h. Les concurrents qui ne seront pas plus de deux par véhicule, recevront une feuille d'instructions et une route à suivre comportant des indications et des questions d'observation.

Cette compétition automobile se déroulera sur un parcours de 59,2 milles et il faudra à peu près deux heures pour le réaliser. Des points seront alloués et ceux qui répondront au plus grand nombre de questions seront considérés les champions de cet événement.

Les frais d'inscription au prix de \$3 par automobile seront reçus à Place Fleur de Lys entre 17h et 18h30, lundi le 10 février 1969.

Visiteurs de l'Outaouais — Aujourd'hui, samedi, la Ville de Québec reçoit la visite d'habitants de la région de l'Outaouais. De fait, ce matin, quelque 27 autobus sont arrivés au Parc Victoria pour laisser descendre environ 1,100 personnes.

Cette visite s'inscrit dans les cadres des manifestations devant entourer la Promenade carnavalesque. Les visiteurs seront reçus par un membre du bureau de direction du Carnaval et seront dirigés toute la journée vers les endroits représentant typiquement le Carnaval.

La Princesse Grace à l'Hôtel de Ville — La Princesse Grace de Monaco a été reçue, hier matin, à l'hôtel de ville de Québec. Les autorités municipales ont profité de la circonstance pour lui remettre une toile, production d'une jeune peintre québécoise.

Il est à déplorer que les autorités aient jugé nécessaire de diriger les photographes au balcon surplombant la salle du conseil. Selon des photographes chevronnés, il n'y a qu'à Québec que l'on voit de ces choses. D'ailleurs, prendre de la photo à partir d'un balcon, lorsqu'on a plusieurs lumières en plein objectif, ce n'est pas très recommandable.

De plus, lors de cette rencontre qui était pour "les amis de l'hôtel de ville", on n'a pas cru bon de remettre un communiqué de presse aux journalistes, pour leur expliquer en quoi consistait le cadeau remis à la Princesse et celui que Son Altesse a présenté à la ville.

Une fois de plus, les journalistes étrangers ont pu se rendre compte qu'à certaines occasions, il est impossible d'obtenir la collaboration de certains gens. Pourtant, on a un attaché de presse à la ville, de Québec.



"On se place
en orbite!"

L'ENTHOUSIASME des Québécois ne connaît plus de borne à mesure que monte la joie collective créée par le quinzième Carnaval de Québec. Des milliers de citoyens de la Vieille Capitale, et des milliers de Québécois "de cœur" participent aux festivités hautes en couleur qui illuminent depuis plusieurs jours déjà les murs centenaires de la cité de Champlain. L'euphorie, que l'on croit devoir atteindre un plafond un instant, subit la minute d'après une nouvelle escalade. Bref, fidèle au thème "Le Carnaval dans l'espace", on se "place en orbite", jeunes et moins jeunes. Ces photographies, prises ici et là, illustrent bien la "participation globale" au Carnaval de Québec. Sur la photo du haut, l'automobile de la Reine Ginette subit presque l'assaut de ses sujets. L'autre prouve sans ambage qu'il n'y a pas d'âge pour affirmer sa présence aux festivités du Carnaval. Celle du bas laisse voir deux jeunes partis à l'aventure dans une locomotive de glace, sur la rue du Carnaval.

(Photo: L'Action, par Marcel Leforce)

Referendum à Sillery aujourd'hui

SILLERY (C. W.) — Aujourd'hui, il y a référendum pour 42 propriétaires de la zone CX de Sillery. En effet, tous les propriétaires de cette zone sont appelés à se prononcer sur un règlement touchant le zonage de ce secteur.

Le conseil de ville de Sillery a accepté un amendement à ce règlement lors de la séance du 20 janvier dernier, mais avant qu'on puisse l'appliquer on doit passer par le référendum.

Cet amendement a pour but de permettre à la Société d'Habitation Monferrand d'établir un complexe domiciliaire sur les terrains de la succession Sharples, le long du cap, face au Chemin du Foulon, entre la Côte Gignac et la Côte de l'Église.

Ce projet dont la construction doit débiter incessamment coûtera environ la somme de \$4,430,000.

La première phase du développement comprendra 10 maisons en rangée, propriétés des promoteurs du projet. Ces maisons devraient être prêtes en juillet prochain.

EDITORIAL

gouvernementaux", déclare le premier ministre Pierre Elliott-Trudeau dans un livre blanc portant sur la constitution et déposé aux Communes jeudi.

Personne ne contestera la véracité de cette déclaration car les problèmes constitutionnels ne s'appuient pas uniquement sur des questions financières; ils sont de tous ordres: linguistiques, culturels, économiques, sociaux, et le reste. Il semble bien que tout le monde soit d'accord à ce sujet, mais là où beaucoup seront en désaccord avec le premier ministre canadien, c'est lorsqu'il fait de la déclaration des droits de l'homme, une priorité qui exclut presque toutes les autres.

Nous ne nions pas l'urgence de reconnaître des droits fondamentaux aux individus. Incidemment, le Canada accuse du retard à ce sujet. Combien de fois, depuis que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté une déclaration universelle des droits de l'homme, en 1948, nos hommes politiques n'ont-ils pas invoqué ce texte pour réclamer des privilèges en faveur de leurs électeurs?

Mais on se souviendra également que le 10 août 1960, le Parlement fédéral sanctionnait une Déclaration canadienne des droits, ayant pour objets la reconnaissance et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales. L'existence de ce texte rend la question moins urgente qu'on voudrait peut-être le laisser croire. Quant aux droits dans les provinces, ils sont respectés suivant des déclarations identiques ou du simple fait des lois en vigueur, pour reprendre le mot de l'ancien premier ministre, M. Daniel Johnson.

Il nous semble donc qu'il soit exagéré de présenter cette question comme un fait qui doit dominer tous les autres et l'emporter dans l'ordre des urgences et des priorités, sur le plan constitutionnel. Nous admettons, bien entendu, que l'insertion de ce texte, ou d'un texte révisé, dans la constitution, lui donnerait plus de force.

À la veille de la conférence constitutionnelle, le fédéral est plus intéressé à préparer une déclaration des droits fondamentaux des individus, la réforme des institutions fédérales, du Sénat, de la Cour suprême, qu'à assurer aux provin-

ces les sources de revenus dont elles ont besoin pour amorcer ce qu'elles croient, elles aussi, être des priorités, bien que ces choix ne soient pas les mêmes que ceux d'Ottawa. Est-il plus urgent de dire aux hommes: Vous avez droit au travail, ou de prendre les dispositions pour assurer de l'emploi à toute la population ouvrière? Est-il plus urgent de dire: Vous avez droit à la vie, à la santé, à l'éducation, que de permettre l'éclosion de mesures susceptibles de réaliser ces buts?

À notre sens, la conférence constitutionnelle qui s'ouvre lundi à Ottawa, sera encore une belle occasion de désaccords entre le fédéral et les provinces. Bien des faits permettent d'en venir à cette conclusion: la dispute sur les langues dans les écoles du Québec; le durcissement des positions à l'égard du français chez nos compatriotes anglophones des autres provinces; le refus catégorique du fédéral de partager ses revenus avec les provinces; les récentes incursions d'Ottawa dans des champs indiscutablement réservés aux provinces, le paternalisme dont il fait preuve de plus en plus envers celles-ci.

L'an dernier, nous croyions avoir fait des pas de géant dans le sens de la concorde et de la compréhension réciproque. Il était acquis que toutes les provinces consentaient à reconnaître les langues officielles. Mais la situation a évolué au cours des derniers mois, non dans le sens d'un progrès, mais d'un inquiétant recul. M. Trudeau avait raison de croire que la situation serait désespérée si l'on ne parvenait pas à s'entendre au moins sur la question des langues et si l'on doit, chaque fois que l'on se rencontre, remettre toute l'affaire en question. De cette façon, on n'en finira jamais de s'entendre.

Une chose nous console cependant: aujourd'hui, le Québec n'est plus seul à soutenir sa cause. Certaines provinces, dont l'Ontario n'est pas la moindre, manifestent une sympathie certaine à l'égard du Québec et de la minorité canadienne-française. Il a fallu bien des années au Québec pour compter ces points et il faut en tenir compte afin ne pas perdre tout espoir.

Roger BRUNEAU

La conférence constitutionnelle

"Ce serait de l'irresponsabilité d'accepter l'argument selon lequel tout ce qui va mal au Canada pourrait être corrigé par une révision du partage des revenus

LA PAROLE est aux lecteurs

Menaces de révolution

M. Marcel Clément, philosophe, économiste, professeur d'université, publiciste et conférencier renommé au Canada comme en France, son pays d'origine, a été victime, la semaine dernière, d'un odieux attentat commis par des jeunes révolutionnaires. Il se remet actuellement de cet assaut, dans un hôpital; on espère qu'il n'aura pas de suites graves.

Le 22 janvier, dans la ville de Tours en France, M. Marcel Clément donnait une conférence sur les doctrines communistes MARX, MAO, MARCUSE, devant une salle comble, comprenant plusieurs personnalités civiles et ecclésiastiques. Il avait parlé environ vingt minutes, lorsqu'on entendit siffler l'air de l'Internationale communiste. Le conférencier s'arrêta pour déclarer: "Si vous avez quelque chose à dire, levez la main; je vous donnerai la parole et nous pourrions dialoguer". Ce fut le signal de l'assaut; deux énergumènes bondirent sur le théâtre, arrachèrent le micro à M. Clément, puis le renversèrent par terre et se mirent à le frapper des poings et des pieds. Un prêtre vint à son secours, mais il eut le même sort. Après un commencement de bagarre dans la salle, les jeunes marxistes prirent la fuite; un seul fut rattrapé par la police.

Nous avons reçu un reportage de cette scène révolutionnaire, publié dans un journal de Tours du 23 janvier. Les nombreux amis de M. Marcel Clément vont offrir leur sympathie à ce vaillant apôtre qui souffre persécution pour le

Christ. Nous allons prier pour son rétablissement, afin qu'il puisse continuer son apostolat si bienfaisant dans le journal L'HOMME NOUVEAU de Paris, dont il est le rédacteur en chef.

À Paris, en mai 1968, il y eut les émeutes de la Sorbonne, qui ont mis la France au bord de la révolution. Dans les jours suivants, le pays a voté en masse pour le maintien de l'ordre. Malheureusement, le Ministre de l'Éducation, Edgar Faure, franc-maçon cynique, a voulu régler les difficultés universitaires en faisant voter par l'Assemblée nationale une Loi d'orientation qui favorisait la révolution; et l'Université d'État va continuer à donner un enseignement marxiste, accomplissant en douceur une révolution culturelle à la chinoise de Mao. Et les diplômés de l'Université, façonnés en agents marxistes, iront transmettre dans l'enseignement secondaire le virus révolutionnaire qui leur aura été inculqué selon le plan communiste Langevin-Vallon. Et bientôt l'âme de la France sera livrée à la barbarie moderne par la révolution marxiste, à moins d'une réaction énergique chez les gouvernants.

Une revue de Paris bien informée écrit que la Cour de la Sorbonne est de nouveau la base stratégique exclusive des communistes rochinois, qui y font librement leur propagande subversive. Les professeurs qui osent contester cette occupation de fait et cette propagande, sont insultés, menacés et même frappés impunément. Le professeur Deloffre, de la Faculté des Lettres, a été assailli et me-

nacé de mort par les étudiants maoïstes. Le doyen de l'Université ne voit d'autre solution que la création de groupes d'auto-défense; c'est-à-dire qu'on est à la merci des gangs et sur le bord d'une guerre civile (Cf. ITINÉRAIRES, déc. 1968, p. 72-92).

Nous espérons que notre ministre de l'Éducation, l'hon. M. Cardinal, dans sa mission auprès du général de Gaulle, aura exigé que la France ne nous envoie pas des professeurs athées et communistes, qui viendraient fomenter des émeutes révolutionnaires dans nos universités et nos collèges de la province de Québec, et donner à nos étudiants une formation marxiste pour notre malheur.

Nous avons déjà, à l'Université de Montréal, un noyau de marxistes et des professeurs athées. Quand ils se croient assez forts, ils pourraient bien organiser eux aussi des émeutes, à l'imitation de celles de la Sorbonne de Paris... Actuellement, la police de la métropole organise des escouades anti-émeutes, preuve du danger qui nous menace... Des bandits viennent de voler une quantité de revolvers et de carabines, ainsi que des munitions, chez un armurier de Montréal... Avec les grèves des ouvriers, des étudiants et des professeurs, qui surchauffent les esprits, nous pourrions être à la veille, en 1969, d'une explosion révolutionnaire à Montréal, qui aurait des échos dans toutes les villes de notre province.

Nous comptons que les forces de l'ordre vont s'organiser pour empêcher ces malheurs. Il faut aussi que les gouvernants surveillent les échanges culturels avec la France, pour empêcher l'infiltration révolutionnaire et marxiste dans nos universités et nos collèges. Enfin, les parents, les professionnels, les journalistes, les membres du clergé et des communautés, doivent s'éveiller devant les dangers qui nous menacent. Prions nos Saints Patrons et les Fondateurs de notre patrie de sauver la France ancienne et la Nouvelle France de la révolution communiste. Que Notre-Dame, saint Joseph et sainte Anne nous protègent!

G.-E. PANNETON, prêtre,
Trois-Rivières

Les frais du bilinguisme

Monsieur le Directeur,

M. Dozois vient de lancer un cri d'alarme au sujet des problèmes financiers du Québec et il l'a fait magnifiquement en dénonçant l'arrogance du gouvernement fédéral qui oblige les provinces à participer à des plans conjoints et qui les laisse ensuite se débattre avec les obligations financières qu'il a créées.

J'ai cependant une suggestion à faire à M. Dozois pour trouver l'argent dont il a besoin. Notre chère Commission B.B. vient en effet de demander au gouvernement fédéral d'aider les provinces en finançant leur programme de bilinguisme à raison de 10% de leur budget.

Le Québec durant les derniers cent ans a fait seul les frais de ce fameux bilinguisme. Je suggère donc à M. Dozois d'envoyer une facture à Ottawa

représentant 10% des budgets de ces cent dernières années. La facture devrait être assez importante.

De plus il pourrait en outre faire une réclamation en dommages pour tous les torts et tous les préjudices que cette politique a causés aux Canadiens français.

Le promoteur de la société juste ne pourrait refuser de payer cette facture. Et s'il se faisait tirer l'oreille, on pourrait toujours demander à M. Gérard Pelletier, l'apôtre des subventions remédiatrices, de plaider notre cause. Il en ferait peut-être la grimace, mais l'on verrait si ce cher ministre de la culture peut aller plus loin que d'offrir des plats de lentilles aux minorités.

Geo.-Henri FORTIN,
380, avenue Racine,
Alma, P.Q.

La religion, ce n'est pas le Pape!

Non bien sûr! La religion, ça n'a jamais été le Pape, nous sommes-nous dit, au cours des jours qui ont suivi le désenchantant panel sur l'occultisme du 26 janvier dernier dans la crypte de la basilique du Cap. La religion, ce n'est pas le Pape, pas plus que le maréchal Foch n'était la France en 1918. Mais si la France et tous ses alliés n'avaient pas eu Foch, par exemple, que serait-il advenu? Et si, au cours de la dernière guerre, l'Angleterre ne s'était pas soumise à la sévère autorité de Churchill, où serait-elle, et où serait allé échouer le monde libre, face à Hitler, sans l'indiscutable autorité d'un généralissime? La vie catholique est un combat pour Dieu. Quand il n'y aura plus ni tête dirigeante ni hiérarchie, quand chaque tirailleur aura la liberté de se tapir à son gré dans les broussailles de sa conscience personnelle, la religion catholique s'émiettera ainsi que se sont émiettées les sectes protestantes qui ne présentent plus aucune force collective. Un pape fantôme, tel que suggéré par le Père Legault, cela ferait l'affaire immédiate de bien des faux chrétiens en mal d'indépendance et de facilité; mais cela ferait surtout le jeu de tous les Hitlers et de tous les Stalines ressuscités, et, dans leur gant de fer, les petits papes qui, actuellement surgissent de partout pour faire obstacle au successeur de Pierre, ces petits papes feraient de drôles de marionnettes.

L'Osservatore Romano du 31 janvier 1969 publie en page 12 le texte de l'allocution de Paul VI du 22 janvier à l'occasion de la semaine de l'Unité. Il est à lire et à méditer. Je cite ce paragraphe qui met de la lumière sur ce qui a pu troubler plusieurs auditeurs le 26 janvier dernier: "On note, dit le Pape, des phénomènes dangereux et nuisibles dans cet enthousiasme soudain de réconciliation entre catholiques et chrétiens séparés de nous (...). Ceux, par exemple, qui considèrent que tout est bien chez les frères séparés et tout ensoleillé et à réformer dans le domaine catholique ne sont plus en mesure de promouvoir efficacement et utilement la cause de l'union. Comme le faisait remarquer, avec une tristesse ironique un des meilleurs occupants contemporains protestants: le plus grand danger pour l'occultisme est que les catholiques ne s'enthousiasment pour tout ce dont nous avons reconnu la nocivité en abandonnant tout ce dont nous avons redécouvert l'importance".

À ces propos d'un pape d'une sagesse, d'une prudence et d'un courage de saint (je veux dire le texte complet de l'allocution), il n'est besoin d'aucun commentaire.

M. Ant. Grégoire-Coupal.

Entre vous et moi

La lutte à l'incendie

Lors d'une réunion récente, le commissaire des incendies du Québec, M. F.-X. Perreault, a communiqué des chiffres sur les pertes de vies et les dommages matériels occasionnés par le feu, au cours de 1968. Sans doute, y a-t-il eu une quelconque diminution, sur le dernier de ces deux points, comparativement à l'année précédente: \$44.200.000, pour les douze mois qui viennent de se terminer, contre \$45.000.000, pour 1967. Reste que 119 personnes ont succombé, au cours ou à la suite d'incendies. Chiffre fort tristissant et qui, en soi, doit constituer un rappel au sens des précautions, de la prudence. Ce n'est pas dire que toutes et chacune des victimes aient manqué de ce côté. Mais, pour nous tous, ces décès invitent à un redoublement d'esprit de prévention.

Par ailleurs, le commissaire Perreault a déclaré que plus de 800 agglomérations de l'heure, consentant à faire les sacrifices voulus. Une éducation, un travail de formation préventive est nécessaire, indiqué. Mais faut aussi qu'en présence de la possibilité constante d'un incendie, toute municipalité

chooses des plus inquiétantes. Si une conflagration allait, un jour, éclater en ces lieux! Faut absolument que, le plus tôt possible, l'on corrige ces déficiences, que l'on redresse et améliore la situation.

Sans aucun doute, celle-ci est-elle en grande partie attribuable au manque de fonds nécessaires. Dès lors, que le gouvernement intensifie ses efforts pour venir en aide aux contribuables en question. Que l'on prenne partout des mesures concrètes; et que, le cas échéant, l'on force la main des administrateurs municipaux qui, ici ou là, seraient par trop hésitants, parcimonieux dans les déboursés à effectuer. Que, d'autre part, ces derniers trouvent, chez eux, dans leurs localités, une opinion publique éveillée aux besoins de l'heure, consentant à faire les sacrifices voulus. Une éducation, un travail de formation préventive est nécessaire, indiqué. Mais faut aussi qu'en présence de la possibilité constante d'un incendie, toute municipalité

ait sous la main de quoi lutter une lutte efficace à l'élément destructeur. Si le geste se révèle indispensable pour protéger des vies humaines et éviter des pertes matérielles, que l'on songe à des régionalisations de services, à une valable, étroite coopération intermunicipale.

La situation qui prévaut actuellement est, à la lettre, navrante, presque incroyable: 802 agglomérations qui se trouvent sans protection suffisante contre le feu. En l'occurrence, que l'on aille résolument à l'essentiel. Qu'à tous les paliers, l'accessoire, les "belles" passent après l'important: Avoir à une meilleure protection et des existences humaines et des biens matériels.

En ce qui a trait au Québec métropolitain, le mémoire récemment soumis par F.-X. Perreault, commissaire des incendies du Québec, contient diverses recommandations qui méritent d'être étudiées avec soin et d'avoir des lendemains.

O. A.

EXTRAITS DE PRESSE

A travers l'actualité religieuse et sociale

* AU PROCHE-ORIENT

"... Où est la vérité? Les dirigeants arabes savent mieux que personne qu'ils ne délogeront pas Israël et que cet Etat, reconnu depuis vingt ans par l'Assemblée des Nations fait désormais partie de la communauté internationale. Les dirigeants israéliens ne peuvent pas ignorer non plus qu'en dépit des origines, vingt ans de transplantation juive n'effacent pas facilement treize siècles de pré-

sence, de coutumes et d'histoire, et qu'un tel bouleversement appelle des précautions et des ménagements. En attendant l'issue de cet absurde conflit, des centaines de milliers de réfugiés végètent de façon inhumaine tandis que les phonographes officiels célèbrent partout le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes..."

Wladimir d'ORMESSON
(La Croix, Paris, 26.9.68)

Le téléphone blanc Québec-Paris

(De notre correspondant à Paris)
NORMAND LASSONDE

L'Histoire a peut-être déjà dit que le téléphone rouge entre Washington et Moscou a sauvé l'humanité des retombées radioactives. Il faudra sans doute écrire un jour que le Québec a choisi de vivre décemment, au diapason d'une francophonie en mouvement, quand il s'est décidé à établir ces "liens directs" avec la France évoqués tout à l'heure par de Gaulle. Le téléphone rouge, c'était pour éviter le pire entre les deux blocs: le téléphone blanc, ce sera pour échanger le meilleur entre deux pays amis.

On vient de poser des gestes politiques à Paris. Mais, du côté du Québec, on n'a pas eu aller au-delà de la politique. Il aurait fallu d'autres hommes. En effet, comment oublier que le principal représentant du Québec, M. Jean-Guy Cardinal, a été l'un de ceux qui, il y a tout juste quelques semaines, ont tenté de reconnaître, par un projet de loi, les aspirations de la minorité anglo-saxonne en sachant pertinemment qu'ils faisaient revivre la défaite des plaines d'Abraham.

Même à Paris, on a pu l'échiner devant Ottawa. On n'a pas voulu créer de précédents. On s'est contenté de "lettres". On a voulu respecter les juridictions fédérales pendant que chaque jour, dans les faits, Ottawa grignote inlassablement les nôtres. Encore une fois, le Québec s'est replié sur lui-même et M. Cardinal, avant de partir pour Londres, a confié "ses compatriotes" à la Délégation du Québec pour fêter ce reploi. Et on riait de bon cœur à cette réception au champagne! Après tout c'était bien légitime. Comme d'habitude, on venait de reculer devant Ottawa mais pour la première fois, on avait l'impression de se trouver, à Paris, devant le prochain premier ministre du Québec! Par mégarde sans doute, on avait invité l'ambassadeur du Canada. Il riait lui aussi et c'est normal qu'on rit après une victoire remportée sur le terrain de l'adversaire...

Ce qui aurait pu être, n'a pas été. Heureusement, les Français ne se sont pas aperçus que la montagne avait accouché d'une souris. Ils ont été frappés par autre chose.

M. Cardinal a été reçu ici avec les honneurs qu'on réserve habituellement aux chefs d'état. Il a eu droit aux limousines et aux gardes du corps motorisés. Avec éléance, il a déposé une couronne de fleurs sur la tombe du soldat inconnu. Il s'est aussi prêté de bonne grâce, à la curiosité des journalistes. C'est finalement cela qui a été le plus important. Le Québec faisait la première page des journaux parisiens; le Québec était sur le petit écran et sur les ondes radio-phoniques.

Les ententes conclues entre le Québec et la France auraient pu se faire

au niveau des hauts fonctionnaires. Le téléphone blanc, ce fut la présence d'un Québécois sur tout le territoire français. Le rapprochement souhaité par l'Élysée, c'était celui-là. Dans la mesure où la presse française a contribué à mieux faire connaître le Québec aux Français, le séjour de la délégation québécoise a été un succès. La personnalité de M. Cardinal a particulièrement séduit la population, certainement plus que ne l'aurait faite celle de M. Bertrand. La jeunesse de son visage et son sourire ont suffi. Il n'a pas eu à convaincre ceux qui ne lui demandaient que d'être là.

Pour être juste, il faut dire que M. Cardinal bénéficiait à l'avance de la sympathie de la presse française. Les journaux ont été violemment critiqués l'attitude du général de Gaulle au Québec en 1967. Ils s'en étaient pris plus à l'homme qu'aux mots. Finalement, ils ont reconnu dans l'ensemble que le président de la Ve République n'avait pas eu tort d'aller au fond des choses et qu'il avait fait avec une connaissance exacte de toutes les données du problème québécois. Ils ont fait amende honorable en ne boudant pas l'invitation de De Gaulle, la présence de M. Cardinal et celle des représentants du Québec.

Bref, le vice premier-ministre a su passer la rampe. Il a projeté l'image d'un Québec jeune et ambitieux dans l'opinion publique française avec la complicité officielle du gouvernement français et celle, tacite, des médias d'information. Il faut savoir le reconnaître et lui en attribuer le crédit.

Par contre, le bilan de son voyage n'aura pas été très positif au niveau des "ententes". Tout ce qui a été annoncé devait venir naturellement avec ou sans lui. Les échanges de professeurs sont à l'ordre du jour depuis plusieurs années. La coopération technique pour les satellites n'existe encore que sur le papier. Ce n'est pas d'hier qu'on entend parler du "Symphonie" allemand.

Là où il fallait innover, c'était dans le secteur des investissements privés au Québec. Les véritables problèmes ont été escamotés. On s'est contenté d'un tour d'horizon général. En ne tenant pas un langage plus clair, MM. Cardinal et Beaudry n'ont pas répondu à l'invitation des industriels français. C'était ce qui aurait pu être la marque de commerce de deux hommes engagés dans l'avenir économique du Québec. Mais on a préféré remettre à plus tard les décisions importantes.

Par son voyage à Paris, M. Cardinal a scellé les retrouvailles. Il est maintenant temps qu'on leur donne, dans les faits, leurs profondes significations.

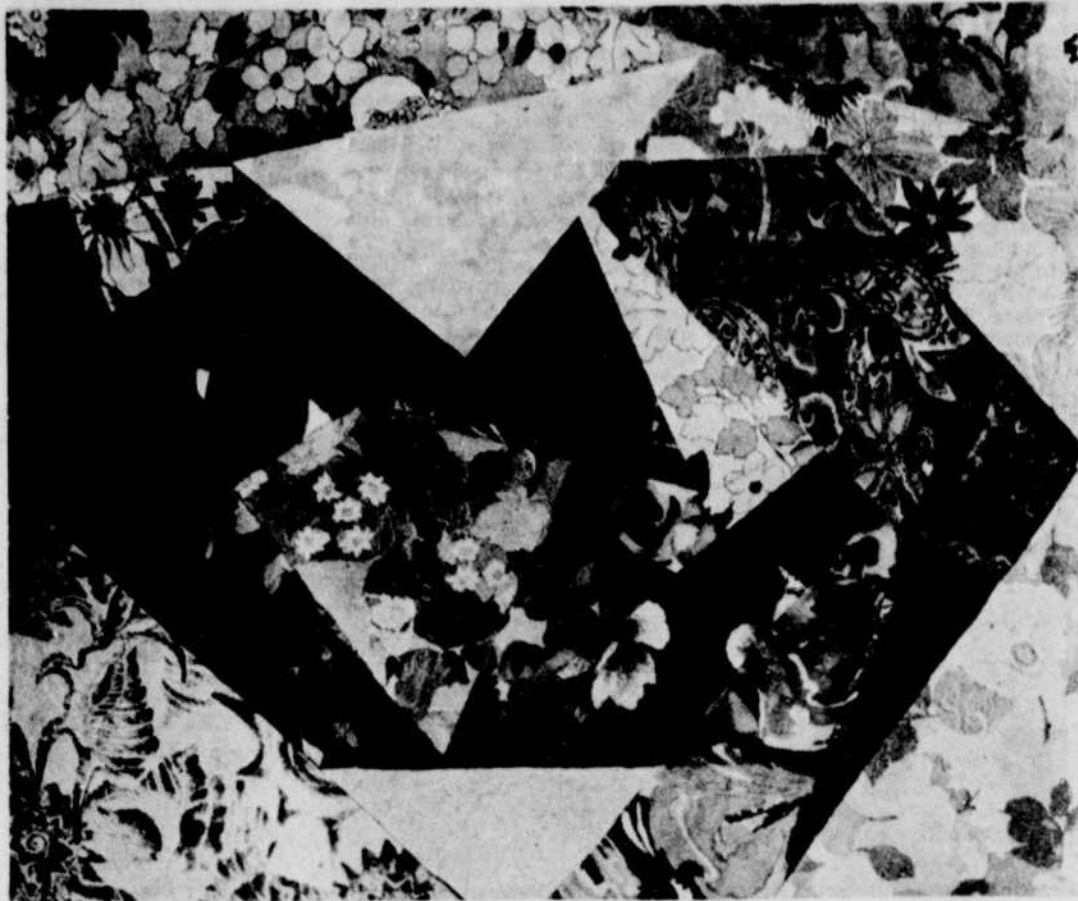
LA PAROLE est aux lecteurs

Pour être publié, tout texte soumis doit:

- * porter le nom et l'adresse véritables de l'auteur. Nous n'acceptons ni pseudonyme ni initiales.
- * être bref et précis (environ 500 mots au maximum) et ne traiter qu'un seul sujet à la fois.
- * se rapporter à l'actualité, à des problèmes d'intérêt public.
- * bannir toute atteinte à la réputation: attaques personnelles, propos ou termes injurieux, etc.
- * éviter ce qui relève de la simple propagande ou de la publicité.

LES OPINIONS publiées sous cette rubrique ne reflètent pas nécessairement celles de la rédaction et n'engagent que leurs auteurs.

Des nouveaux imprimés aux teintes douces et discrètes



● LES CREATIONS PRINTANIERES seront présentées dans un arc-en-ciel de couleurs grâce à ces tissus importés d'Hawaï. Leurs couleurs fraîches et leurs nouvelles textures, offertes dans une variété presque infinie, rehausseront l'éclat de la mode du printemps 69.

Fraîcheur, féminité, grâce... voilà comment on peut décrire la mode printanière 1969. La mode yé-yé, aux lignes dépouillées et aux formes géométriques, fait place peu à peu à un nouveau style plus féminin et plus romantique. Les tissus présentés cette année conviennent parfaitement aux nouvelles créations.

COULEURS DOUCES

Les couleurs, douces et discrètes, illustrent bien la nouvelle tendance de la mode. Les tissus écossais et unis aux teintes pastel et atténuées et les tissus de toute sorte imprimés à la main se prêtent à merveille à la création de modèles qui rappellent les modes gracieuses d'autrefois. Selon M. R. A. Quinton, coordonnateur, mode et tissus, de Singer Co. of Canada Ltd., l'un des plus importants détaillants de tissus du pays, les femmes pourront cette année choisir parmi une gamme de tissus sans précédent. En plus de tissus luxueux aux riches couleurs, les fabricants offrent des tissus mixtes de fibres acryliques et polyester qui exigent peu d'entretien. Ces nouveaux tissus miracle sont à la fois élégants et pratiques. Ils se travaillent facilement et donnent du chic au vêtement.

Les crêpes, par exemple, permettront de conférer au vêtement cette souplesse de ligne qui sera un des traits saillants de la mode 69. En

plus des couleurs classiques, ils seront offerts dans un large éventail de couleurs pastel. Le Misto-Seta, tissu mixte contenant de la soie naturelle, est une innovation importante. Il forme un drapé délicat et léger et peut servir à confectionner la plupart des modèles en vogue.

TONS ATTENDUES

Dans les vêtements de sport et de détente, on a mis l'accent sur la féminité en se servant de tissus de tons délicats. La grande nouveauté consiste à combiner des tissus unis de teinte atténuée avec des tissus écossais de ton assorti. Ces coordonnés sont à la mode depuis quelque temps, mais, cette année, la variété des combinaisons et des harmonies de tons est plus grande que jamais. Ces tissus sont idéals pour les tailleurs, les ensembles et les tailleurs-pantalons, et leurs teintes parfaitement harmonisées confèrent aux vêtements une note de raffinement. Ils ont l'air dispendieux mais en fait ne coûtent qu'environ \$6.00 la verge.

IMPRIMES HAWAÏENS

Ce printemps, les 63 centres Singer importeront une gamme exclusive de tissus hawaïens aux couleurs éclatantes, d'un goût impeccable, et qui vous feront oublier les imprimés hawaïens criards des années passées. La gamme comprend d'élégants mélanges de coton brochés ainsi que du châle de fibre acrylique doux comme du velours. Les textures et les couleurs ont été créées spécialement pour s'adapter au style plus féminin de la mode nouvelle.

Lionel, un courturier montréalais bien connu, a confectionné une garde-robe complète pour Miss Canada 1969, en se servant de ces magnifiques tissus.

Ces imprimés, de 45 pouces de largeur, se vendront de \$1.90 à \$2.49 la verge. En plus d'être élégants, ils seront lavables et infroissables.

Les tissus de printemps, à la fois chics et pratiques, sont faciles à travailler, exigent peu d'entretien et sont présentés dans des couleurs ravissantes. Grâce à eux, la haute couture est à la portée de toutes.

Horoscope

LUNDI 10 FEVRIER

21 mars au 20 avril (Bélier) — Vous ne trouverez pas du premier coup ce qu'il convient d'accepter ou de rejeter. Imposez-vous des moments de réflexion sérieuse pour y voir clair.

21 avril au 21 mai (Taureau) — Journée d'une genre différent de celui que vous espérez. Ne perdez pas votre temps en compagnies de personnes insignifiantes.

22 mai au 21 juin (Gémeaux) — Contrôlez votre enthousiasme afin qu'il ne fasse pas de mal à personne. Votre passetemps favori vous procurera de bons moments.

22 juin au 23 juillet (Cancer) — Accordez-vous tout le repos physique et intellectuel dont vous avez besoin. Une journée qui vous apportera un élément de surprise intéressant.

24 juillet au 23 août (Lion) — On vous signale un danger à éviter. La pratique des sports faite avec modération aura d'excellents effets sur les natifs de ce signe.

24 août au 23 septembre (Vierge) — Une attitude passive ou négative éloignera vos amis et vos meilleurs collaborateurs. Organisez-vous pour retrouver votre enthousiasme.

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vous facilitez une réconciliation. Votre vie spirituelle tirera profit d'une méditation. Journée fructueuse.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Demain sera ce qu'il sera, occupez-vous d'aujourd'hui d'abord. Vous profiterez d'une conversation si vous savez l'orienter.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Renforcez vos liens d'affection filiale et fraternelle. Soyez raisonnable et logique dans vos réclamations professionnelles.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — N'intervenez pas dans les affaires des autres à moins qu'on ne sollicite vos conseils. La prière vous sera d'un grand réconfort.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Variez le menu de vos activités récréatives si vous voulez en tirer un maximum de profits. Une personne influente s'intéresse à vous.

20 février au 24 mars (Poissons) — Faites de ce dimanche un jour de paix et de repos. Configurations planétaires mixtes. Perspectives stimulantes.

SI VOUS ETES NE UN 10 FEVRIER

Vous êtes lent à décider mais prompt à exécuter. Vous avez un cœur sensible et généreux. Il est indispensable que vous teniez compte de la valeur des aliments solides et liquides, car vous ne saurez vous accommoder de n'importe quelle diète.

l'Action féminine



● Le succès de la fête des malades, reconnue comme le triomphe de la charité dépend de la coopération active de tous. N'oublions donc pas de visiter un malade, dimanche. Apportons lui un peu de bonheur et de joie.

Une actrice qui prend plaisir à travailler

NEW YORK (PA) — L'actrice Carol Channing, qui vient de célébrer son 48^e anniversaire de naissance, ne s'accorde aucun repos sur le plan professionnel.

Cette dynamique blonde, dont le regard exprime un perpétuel sentiment de surprise en face d'une découverte, déclare qu'elle prend plaisir à travailler.

Née à Seattle et plus tard, élève du Bannington College au Vermont, la comédienne a fait du chemin pour atteindre à la renommée.

À l'âge de 13 ans, son habileté comme jeune ballerine lui valut un engagement durant les vacances d'été, à l'Opéra de San Francisco.

Elle suivit ensuite la compagnie pour des tournées de représentations. Après avoir étudié l'art dramatique et la danse, elle quitta l'Université du Vermont pour se rendre à Broadway où elle obtint un rôle pour chanter dans une comédie musicale, spectacle qui devait quitter l'affiche sans faire longue vie.

Les quelques années qui suivirent ne furent pas roses, comme il arrive souvent dans l'existence de jeunes artistes.

Durant une saison, Carol Channing obtint un emploi comme doublure d'Eve Arden dans "Let's Face It", comédie musicale mettant en vedette Danny Kaye. Elle travailla aussi dans les clubs de nuit.

M. Love n'a jamais tenté d'influencer sa femme pour qu'elle abandonne sa carrière, sachant combien elle aime travailler.

Carol Channing a déclaré que "les gens sont malheureux dans la mesure où ils sont inactifs".

Puis elle épousa un romancier en herbe, du nom de Theodore Naidish. Ce mariage se termina par un divorce. C'est au cours des années subséquentes qu'elle devait créer deux

UN FILS

dié l'art dramatique et la danse, elle quitta l'Université du Vermont pour se rendre à Broadway où elle obtint un rôle pour chanter dans une comédie musicale, spectacle qui devait quitter l'affiche sans faire longue vie.

Les quelques années qui suivirent ne furent pas roses, comme il arrive souvent dans l'existence de jeunes artistes.

Durant une saison, Carol Channing obtint un emploi comme doublure d'Eve Arden dans "Let's Face It", comédie musicale mettant en vedette Danny Kaye. Elle travailla aussi dans les clubs de nuit.

M. Love n'a jamais tenté d'influencer sa femme pour qu'elle abandonne sa carrière, sachant combien elle aime travailler.

Carol Channing a déclaré que "les gens sont malheureux dans la mesure où ils sont inactifs".

Les costumes pantalons en vedette

LONDRES (PA) — Les défilés de mode en avant-première viennent de se terminer à Londres avec une présentation qui met en vedette les costumes-pantalons, et une autre qui évoque les styles d'il y a 25 ans, précédant la venue du New Look.

Le couturier Michael a fait voir une collection sous le thème du pantalon, une tenue féminine qui n'est pas encore acceptée dans les grands restaurants londoniens.

De son côté, Lachasse s'inspire des années 1940 pour des modèles de robes-fourreaux découpant la silhouette et dont les jupes couvrent presque le genou.

Lachasse semblait faire figure de prude, si l'on considère l'actuelle vogue du corsage transparent et tendance générale au style "dénué".

Michael a également présenté des costumes à longues vestes ceinturées, tombant sur des

jupes plissées dont l'ourlet s'arrête à un pouce en haut du genou. Des écharpes de deux mètres de long accompagnent la plupart des ensembles.

Les tailleurs-pantalons comportent des tuniques et les inséparables écharpes. Ces modèles en créations originales haute couture seraient offerts à compter de \$528, alors que les modèles du prêt-à-porter sont proposés pour environ \$216.

Les couleurs-mode de la collection Michael sont le gris pâle, le rouge clair, les tons de jaune et beige, le bleu marine, le noir et blanc et quelques motifs quadrillés.

On ne saurait dire si Lachasse lance un style d'avant-garde ou rappelle une époque sur le plan vestimentaire, mais il ne suit pas le courant, c'est certain.

Les draps du corsage et les jupes couvrant le genou offrent une allure désuète, marquée encore par des imprimés géométriques.

AUTRES COLLECTIONS

Au début des présentations londoniennes, Hartnell, Hardy Amies et Matelli avaient suggéré la silhouette à petit corsage et jupe évasée s'arrêtant en haut du genou, pour des modèles réalisés en tissus imprimés de motifs floraux, ou en rayures et quadrillés.

Hartnell avait réservé une surprise en présentant pour la première fois un modèle de costume-pantalon.

Les rédactrices de mode de la capitale britannique s'interrogent à savoir si la reine consentira à porter ce genre de vêtement, à présent que son courturier a dû se soumettre à l'évolution des données de la mode.

Vos adolescents sautent le petit déjeuner? Peut-être un nouveau menu les tenterait-ils? Essayez de servir quelques-uns de leurs aliments favoris et voyez-les revenir! Une tarte aux pommes avec fromage et un chocolat chaud ne vous attirent peut-être pas... mais cela constitue pour les jeunes en pleine croissance un menu nourrissant qu'ils n'abandonneraient pas, de toute façon, en sautant le déjeuner!

Ceux qui se passent de petit déjeuner deviennent souvent des "grignoteurs" tout au long de la journée, ce qui ruine leurs projets quant à la diminution du nombre de calories qu'ils prennent.

DEJEUNER RAPIDE

Pour un déjeuner très réconfortant, facile à déguster, imbibez un sandwich au jambon ou au fromage d'oeuf battu avec un peu de lait et faites brunir dans la poêle. Ajoutez à cela un verre de jus et du café chaud ou du lait... et chacun commencera la journée d'un bon pied.

LES NOUVEAUTES EN FAIT DE PANTALONS — Peut-être vivons-nous à l'époque du pantalon, l'année où les dessinateurs de mode de New York se concertent pour vendre les pantalons de luxe aux dames à la mode. Cet ensemble par Originals comprend un manteau sans manches avec blouse blanche et pantalon.

(Photo PC)

(Photo PC)

(Photo PC)

Miel et vinaigre

Sous cette rubrique, nous offrons aux abonnés, un service de "courrier". Une seule restriction, aucune réponse ne sera fournie par téléphone.

Q.—Est-on tenu d'inviter à un mariage le patron et de l'autre des maries. DE QUEBEC

R.—Tout dépend des relations qui existent entre la mariée et son patron, le marié et son patron, et de la sorte de célébration qu'on se propose. Si vous êtes à l'emploi de ce patron depuis plusieurs années et que les relations sans être intimes sont amicales, vous pouvez vous permettre d'inviter votre patron à cette autre condition que le mariage ne se célèbre pas dans l'intimité. Les mêmes raisons de bonnes relations patron-employé, dans le cas d'une invitation adressée au patron du fiancé, l'Étiquette dans ce domaine n'est pas rigide, mais affaire de sentiment.

Q.—J'ai une chose berçante rembourrée et recouverte d'un vinyle fleuri de couleur beige. Elle a été tachée avec de l'encre d'un stylo. J'ai essayé plusieurs procédés ordinaires et je ne suis par parvenue à faire partir cette tache. Auriez-vous un procédé à me recommander qui pourrait effacer le dégât sans détériorer ce vinyle. Merci. MME JOSEPH-T. DE ST-FIDÈLE

R.—Aucune méthode n'est ab-

solument assurée pour enlever l'encre de stylo à bille. Essayez de frotter la tache avec du jus de citron puis de laver à l'eau et au savon. On recommande pour ces sortes de taches, mais sur des cotonnades et des toiles blanches, d'employer de la gelée de pétrole (vaseline). Vous pouvez tenter l'expérience. Qui sait, le résultat sera peut-être satisfaisant.

Q.—Avec l'achat du nouveau dictionnaire Larousse, j'ai eu l'opportunité de participer à un concours (monde et voyages en 9 volumes). Ce concours se terminait le 15 janvier et les noms des gagnants étaient censés être publiés dans les journaux. Ne pensez-vous pas que l'Action aurait été le premier journal à en donner la liste, d'autant plus que c'était à Québec que se faisait le tirage? Depuis le quinze janvier, je surveille le journal l'Action, mais rien... Gagnante ou non, je veux en savoir plus long. Pouvez-vous prendre des informations? MERCI

24 septembre au 23 octobre (Balance) — Vous facilitez une réconciliation. Votre vie spirituelle tirera profit d'une méditation. Journée fructueuse.

24 octobre au 22 novembre (Scorpion) — Demain sera ce qu'il sera, occupez-vous d'aujourd'hui d'abord. Vous profiterez d'une conversation si vous savez l'orienter.

23 novembre au 21 décembre (Sagittaire) — Renforcez vos liens d'affection filiale et fraternelle. Soyez raisonnable et logique dans vos réclamations professionnelles.

22 décembre au 20 janvier (Capricorne) — N'intervenez pas dans les affaires des autres à moins qu'on ne sollicite vos conseils. La prière vous sera d'un grand réconfort.

21 janvier au 19 février (Verseau) — Variez le menu de vos activités récréatives si vous voulez en tirer un maximum de profits. Une personne influente s'intéresse à vous.

20 février au 24 mars (Poissons) — Faites de ce dimanche un jour de paix et de repos. Configurations planétaires mixtes. Perspectives stimulantes.

SI VOUS ETES NE UN 10 FEVRIER

Vous êtes lent à décider mais prompt à exécuter. Vous avez un cœur sensible et généreux. Il est indispensable que vous teniez compte de la valeur des aliments solides et liquides, car vous ne saurez vous accommoder de n'importe quelle diète.

(Photo PC)

(Photo PC)



● MODE CANADIENNE — Cet ensemble composé d'un pantalon de couleur crème et d'un manteau falsai partie de la première incursion organisée des modistes canadiens sur le marché américain. Le manteau ceint peut se porter sur un chandail à col roulé. (Photo PC)

LIMONADE ASEPTA AGIT VITE ET BIEN Agréable au goût UN PURGATIF EFFICACE

LE BOUQUET de la MARIEE Me Kenna INC. FLEURISTES 1183 rue St-Jean — 522-6808

Repas de gourmet pour les malades

MONTREAL (PC) — Les malades de l'hôpital général juif de Montréal peuvent compter sur des repas de gourmet, si Rudolph Stanish s'en mêle.

Les auxiliaires de l'hôpital ont invité récemment le "roi de l'omelette" à Montréal pour y présenter ses fameux plats lors d'une tombola de deux jours.

Cuisinier depuis 25 ans, M. Stanish est devenu le favori des gens riches et s'est rendu célèbre en un rien de temps en faisant des omelettes sa spécialité, lors d'une réception en 1950.

Depuis lors, il a présidé aux délices de bien des membres de la haute société qui, souvent, préfèrent le regarder travailler plutôt que de papoter entre eux.

La plupart du temps, la fête ne reprend que lorsque le spécialiste de l'omelette a fini son travail.

"Ainsi, a dit le chef en interview, Danny Kaye rend ses hôtesse furieuses en ne me quittant pas des yeux lorsque je travaille".

Le cuisinier, aussi fier de

sa taille de 32 pouces que de ses omelettes, s'est trouvé aux côtés de l'élite mondiale et a visité plus d'une cuisine fameuse.

"La plus belle cuisine du monde, à mon avis, est celle de Mme Richard Rogers et la plus petite appartient à Ariene Francis".

Qu'il se trouve dans une cuisine minuscule ou dans une salle de bal, M. Stanish transforme la confection des omelettes en œuvre d'art.

Le secret

"Le secret d'une omelette réussie, dit-il, est d'utiliser des oeufs frais à la température de la pièce, une poêle chaude et une bonne sorte de beurre".

Démontrant son art, le chef a fait fondre un peu de beurre dans la poêle puis y a versé les oeufs battus, a retiré la poêle du feu et s'est mis à remuer vigoureusement le mélange jusqu'à ce que les oeufs deviennent épais.

Il ajouta les champignons préparés d'avance, le fromage, les oignons ou les herbes fines.

Vous aussi... devenez

ESTHETICIENNE-VISAGISTE de...

L'ECOLE D'ETUDES ESTHETIQUES ET DE BEAUTE ENR.

100, RUE ST-JEAN, QUEBEC



Mme D.J. Mailhot, E.V.D., Directrice

Dispense l'enseignement théorique, technique et pratique, des soins esthétiques du visage.

(visagisme, maquillage, manucure, etc.) Nos cours sont donnés par des professeurs qualifiés, placés sous la direction de madame D'Jacqueline MAILHOT, propriétaire de l'INSTITUT DE BEAUTE D'Ormont

— COURS DU JOUR • COURS DU SOIR — débutant en Mars 1969

Ecole détenant un permis en vertu de la loi des écoles professionnelles privées

— Demandez notre prospectus sans obligation de votre part — POUR RENSEIGNEMENTS: 831 RUE ST-JEAN - TEL.: 524-7788

Ginette 1ère, l'enfant chérie du sort



● Des grands yeux qui interrogent la vie, une bouche au contour parfait, voilà qui caractérisent la beauté de Ginette.

Une bonne fée semble présider au destin de Ginette Guay, duchesse de Lévis et reine du quinzième carnaval de Québec. Elle l'a comblée de qualités et de talents: douceur, sagesse, pondération, goûts artistiques habileté manuelle, facilité pour l'étude. Elle l'a placée dans un foyer heureux où l'amour et la joie lui ont assuré une enfance heureuse.

A vingt ans, jolie, charmante, exerçant la carrière de secrétaire, pouvait-elle espérer plus?... Pourtant oui. Comme toutes les jeunes filles de son âge, Ginette a fait un rêve et la bonne fée de sa baguette magique l'a réalisé. Ginette est maintenant reine de milliers de sujets, la reine du carnaval de Québec.

Emotion des parents: "Je me suis jetée dans les bras de mon mari et j'ai pleuré" nous dit Mme Guay que nous avons rencontrée dans la coquette maison familiale, rue Napoléon à Lévis. M. et Mme Guay assis-

taient à la soirée du couronnement au Collège avec des amis. "Mon mari était aussi ému que moi, a poursuivi Mme Guay, quand de nombreuses personnes sont venues nous féliciter. Le premier moment d'émotion passé, poursuit toujours la mère de Ginette, nous réalisons que ce conte de fée que vit notre fille actuellement est une expérience formidable, non seulement pour elle, mais aussi pour toute la famille. Ginette a un frère de huit ans son aîné, Jacques, employé à la Davie Ship. Il est marié et père d'une charmante fillette Nathalie qui est bien heureuse que tante "Nénette" soit une reine, mais qui s'ennuie beaucoup d'elle.

Les exigences devoirs de la royauté s'accroissent mal avec les jeux d'enfant.

Ginette petite fille sage: "Ginette était un enfant sage qui ne nous a jamais créé de

problèmes", déclare avec un brin de fierté Mme Guay. "Bien sûr elle avait ses petites manies et ses moments d'espiègleries". En toute confiance, la maman nous raconte que Ginette avait un jour fait une petite visite à une voisine-amie et qu'elle avait tout simplement chipé la clef de la maison et s'est enfuie avec, après l'avoir solidement tournée dans la serrure à l'extérieur.

Studieuse, Ginette avait beaucoup de facilité pour l'étude et c'est sans difficulté qu'elle décrocha "ses diplômes" à l'école du Christ-Roi.

Carrière et loisirs: Ginette occupa pendant trois ans un emploi dans une compagnie d'assurance avant de devenir la secrétaire particulière de M. Rolland Joncas, administrateur de l'Hôtel-Dieu de Lévis. Ardente et passionnée au

travail, Ginette l'est également dans les sports. Elle sait aussi combler ses loisirs par d'autres activités: couture, cours de chant et de personnalité. Fervente du ski, la duchesse de Lévis le pratique non seulement en hiver mais aussi en été. La technique pour différente qu'elle soit, n'en est pas moins source de joie. Jacques Guay possède un chalet au Lac Apic dans le comté de l'Islet et c'est là que Ginette pratique son sport préféré. D'ailleurs tous les membres de la famille adorent le "camping". Durant la belle saison les excursions sont nombreuses à Pointe St-Gilles et au Lac Beauport.

Notre reine du carnaval pos-

sède un talent inné pour la haute-couture. Quand elle voit quelque part une robe ou un costume à son goût, en un tour de main, elle trace le patron, taille et confectionne l'article désiré.

Sans vouloir atteindre à la carrière de chanteuse, Ginette a aussi abordé le domaine vocal. Elle s'est inscrite à des cours de chant et s'est jointe à la chorale de Bienville.

Le carnaval: Quand Ginette s'est inscrite aspirante duchesse de Lévis, sa mère l'a fortement encouragée. "C'est une expérience formatrice pour une jeune fille" a-t-elle expliqué et dans un sourire elle continue: "J'ai beaucoup beaucoup travaillé en coulisse, mé-

me si je ne croyais pas que Ginette deviendrait la reine du carnaval". Monsieur Joncas a compris le désir de sa jeune secrétaire et lui a donné la liberté indispensable pour le réaliser. La population de Lévis a aussi manifesté beaucoup de dynamisme et d'enthousiasme. "C'est pour toute la population de la Rive Sud que nous sommes heureux de voir la duchesse de Lévis couronnée "Reine du Carnaval".

Une question indiscrette: Ginette a-t-elle un fiancé?... C'est une question que plusieurs personnes se posent. Et bien le coeur de Ginette bat en toute liberté... des copains bien sûr... mais pas plus. Avis aux intéressés!



● A l'âge de sept ans Ginette a plus d'espièglerie que de sagesse dans le regard.

La femme au travail

Le monde du travail a besoin des femmes. Elles sont plus de 2.250.000 à exercer une activité rémunératrice et comptent, en 1967, pour plus de 34 pour cent de la main-d'œuvre canadienne. Pres de la moitié sont âgées de plus de 35 ans et les femmes mariées ne représentent pas moins de 53 pour cent des effectifs.

Mais pourtant, au bureau comme à l'usine, elles ne se sentent pas à l'aise. Et leurs patrons se plaignent d'elles.

"Le plus léger motif leur est prétexte à 'sabsenter'", affirment les uns. "Les jeunes ne conservent un emploi qu'en attendant de le troquer contre un mari. Les plus âgées manquent d'ambition: elles craignent l'avancement et les responsabilités que cela entraîne", renchérissent les autres.

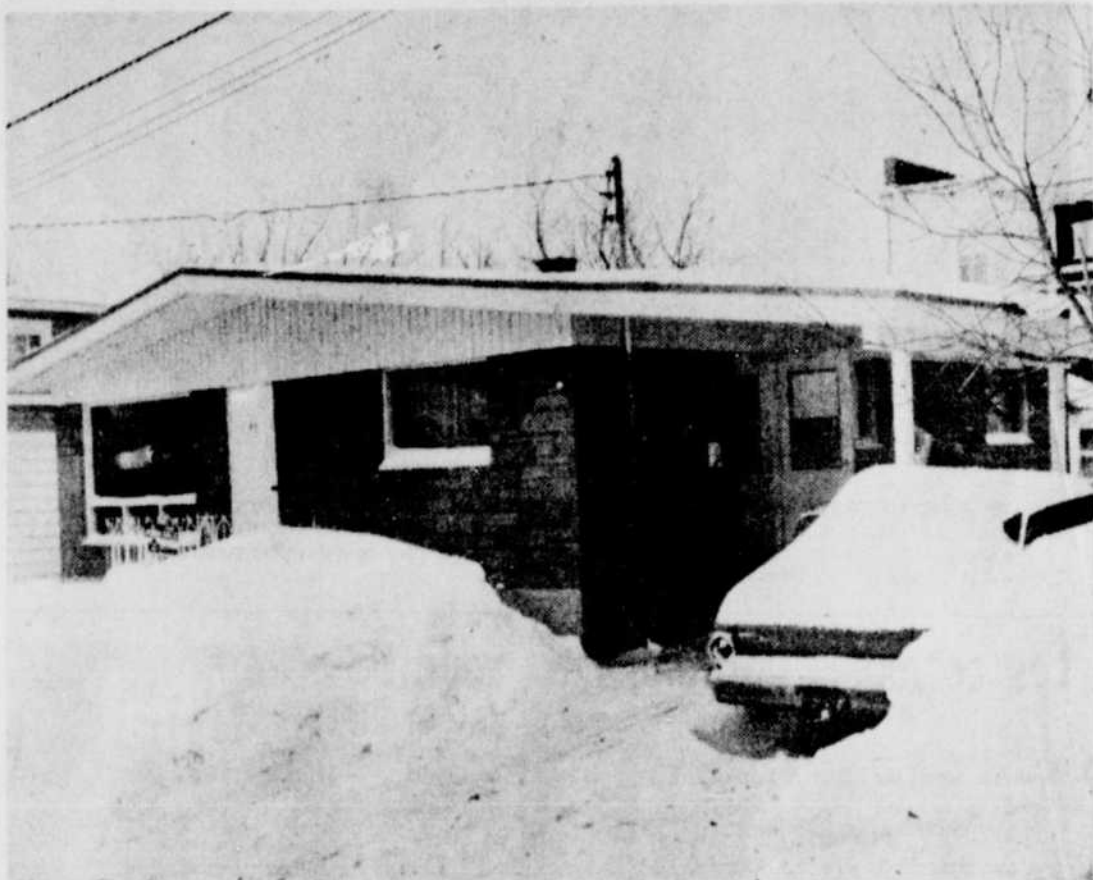
Sans doute les employeurs ont-ils partiellement raison, peut-on lire dans la revue Châtelaine de février. Mais il y a à la décharge de ces femmes une foule de bonnes raisons. Pu d'employeurs se conforment à la règle de travail égal, salaire égal. Les statistiques gouvernementales révèlent qu'à

Montréal, un teneur de livres reçoit, en moyenne, un salaire hebdomadaire de \$117. Une femme accomplissant le même travail est payée \$93. Un vendeur spécialisé gagnera \$95; une vendeuse, \$30 de moins, soit \$65.

Les femmes ne possèdent pas, en général, l'instruction qui leur permettrait d'accéder à des postes intéressants. Et c'est ce qui stimule le rendement et l'assiduité au travail.

De plus, rien ne les encourage vraiment à exercer une activité à l'extérieur du foyer. Il n'existe ni recyclage systématique, ni garderie, ni dégrèvement d'impôt qui permettrait d'aider de domestique. Elles conservent donc l'entière responsabilité de leur maisonnée.

Mais le jour viendra où la société facilitera la tâche des travailleuses. En attendant, c'est à elles de se tailler une place et de se bâtir une réputation.



● La coquette maison familiale de Ginette est située sur la rue Napoléon à Lévis.

Activités féminines

Fraternité canadienne

La Fraternité canadienne — amitié et culture — invite ses membres à une conférence sur la Tchecoslovaquie par le Dr Danuek, professeur de philosophie, le 11 février à 20 h 30 au local 135 Ouest Grande-Allée.

Cour de charme et culture

Les Loisirs de la rive-sud ont organisé une série de cours sur le charme et la culture féminine. Ces cours s'adressent aux jeunes filles et aux dames de tous âges et ont pour but de rappeler certains éléments importants qui se rattachent au charme féminin. Cette série de cours débutera mercredi le 12 février prochain au Centre culturel et récréatif de la rive-sud à 20 h 30.

L.C.F.

Le prochain thé-causerie de la Ligue Catholique Féminine se tiendra mardi soir le 11 février à 20 h 15 dans la salle des Chevaliers de Colomb (chemin Ste-Foy). Le conférencier M. Bernard Benoit est président de Fame-Perece qui s'occupe des oeuvres du Cardinal Léger.



● Maman prépare une sauce spaghetti dont le fumet aiguise l'appétit le plus revêche.

Ginette aime les plats exotiques

(T. D.) — Sans aller jusqu'à dire que Ginette 1ère, reine de notre quinzième Carnaval de Québec, est une "fine gueule", elle a quand même le palais bien aiguë.

Ses préférences vont aux mets exotiques. Parmi les mets chinois, elle goûte avec délice les "egg rolls", mais les vraiment bons, ceux d'un certain restaurant chinois dont il faut taire le nom... pas de publicité gratuite.

Et puis dans les mets italiens, on peut le deviner facilement: le spaghetti avec une sauce à la viande. Mais encore là, pas n'importe quelle sauce. Celle que maman prépare. Mme Guay semble posséder une recette inédite et délicieuse dont le fumet aiguise les appétits les plus revêches.

Sur le rayon des desserts Ginette choisit très souvent la "tarte à la noix de coco" avec une meringue épaisse de deux pouces. Heureusement le tour de taille de la reine lui permet ces petites gourmandises.



● Nathalie voudrait bien saisir le Bonhomme Carnaval qui se tient au milieu des cadeaux qu'a reçus tante Ginette.



● Assise dans le fauteuil, cadeau-souvenir de Ginette, maman livre ses confidences.



"Avec une entrée électrique suffisante, **QUELLE DIFFÉRENCE!...** Je possède maintenant tous les appareils électriques que j'ai toujours désirés".

En effet, madame, une entrée électrique de puissance suffisante et une canalisation adéquate vous permettent d'employer un plus grand nombre d'appareils, afin d'alléger davantage les tâches ménagères et augmenter dans la même mesure le confort de votre foyer.

De plus, vous disposez de toute l'énergie que requiert le bon fonctionnement de vos appareils électriques. Vous en obtenez alors le plein rendement.

Enfin, vous bénéficiez de cette sécurité totale qu'offre une canalisation électrique en bon état.

Renseignez-vous auprès de votre maître électricien, ou au bureau le plus proche de l'Hydro-Québec, sur le plan de financement offert à l'abonné pour la rénovation des canalisations électriques.

Le remboursement n'est que de \$4.92 par mois.

Service national de l'Électricité
2-18 février 1969

"L'Électricité c'est toute la différence"



Hydro-Québec

La grève de l'amiante

La violence éclatait à Asbestos il y a vingt ans

Par DAVE MacDONALD

ASBESTOS, Qué. (PC) — Il y a 20 ans, la violence touchait la ville minière d'Asbestos, et l'on n'est pas près d'oublier la terreur du printemps et de l'été 1949.

Un conflit ouvrier paralysa durant quatre mois et demi cette ville de 12.000 habitants et quelques autres centres de la région; la force policière et des procédés judiciaires douteux furent opposés aux 5.000 mineurs en grève.

Avant de prendre fin, le conflit avait impliqué le ministre fédéral des Forêts et le maire de Montréal.

L'une des centrales syndicales aujourd'hui les plus militantes y entreprit son ascension, un archevêque catholique

quitta son poste au milieu de la controverse et un premier ministre provincial autoritaire se fit à travers le pays une réputation d'antisindicalisme.

Les mineurs s'en sortirent avec quelques balafres et une hausse horaire de 10 cents. Les firmes impliquées subirent une substantielle baisse de leur production annuelle et de leurs gains, ainsi qu'une suite amère qu'on prit des années à oublier. Les syndicats y gagnèrent la sympathie des intellectuels et du public.

UN DIMANCHE SOIR

Tout commença à Asbestos, à 100 milles à l'est de Montréal dans les Cantons de l'Est, en fin de soirée du dimanche, 13 février 1949.

Les ouvriers, las de l'impasse des négociations collectives avec la compagnie Canadian Johns-Manville qui employait

sièr après le début de la grève, pour dire qu'il ne s'agissait que d'un moyen de "faire diversion pour attirer la sympathie publique".

Les mineurs ne bénéficièrent pas de la sympathie du gouvernement provincial. Le ministre du Travail, Antonio Barrette, qualifia la grève d'illégal.

DUPLESSIS ET LA PP

La première fin de semaine après le début de la grève, les ouvriers occupèrent les bureaux de Johns-Manville et un appel de la firme amena le procureur général de la province et premier ministre Maurice Duplessis à mener 100 policiers provinciaux à Asbestos.

Plusieurs policiers demeurèrent à Asbestos tout au long de la grève et furent mêlés à la violence. Le chef de police d'Asbestos, Albert Bell, fut choqué d'apprendre la venue des agents de la Police provinciale, affirmant que ses six policiers et 25 volontaires suffiraient à maîtriser la situation et qu'il prévoyait des difficultés avec l'arrivée d'autres agents.

Le maire Albert Goudreau, député unioniste de Richmond au Parlement de Québec, entendit les conseillers municipaux parler d'ivrognerie, de conduite obscène et de violence de la part des officiers de la PP. Il demanda au chef de son parti, le premier ministre Duplessis, de rappeler la police provinciale, mais les agents étaient là pour y demeurer un bon moment. Ils étaient installés au club Iroquois, hôtel propriété de la Johns-Manville; c'est là que se déroulèrent les interrogatoires. C'est de ce quartier général que la PP fit respecter à diverses périodes des ordres interdisant les attroupements de plus de six personnes et les allées et venues hors des logis de une heure à cinq heures du matin.

DU SECOURS

Durant des semaines, les agents provinciaux enquêtèrent sur le renversement d'un véhicule de la compagnie, le dynamitage d'une ligne ferroviaire de Johns-Manville, les attentats contre des briseurs de grève et des employés de la firme, et les crevaisons de pneus des véhicules de la police.

Le syndicat des ouvriers, la Fédération nationale des employés des mines, avait perdu le certificat du conseil provincial des relations ouvrières peu après le début de la grève. La Confédération des travailleurs catholiques du Canada, à laquelle la fédération était affiliée, commença à organiser le transport d'aliments et de cadeaux en argent provenant d'autres syndicats.

La confédération, qui groupait alors 37.000 membres, est devenue par la suite Confédération des syndicats nationaux et compte aujourd'hui 225.000 membres.

Les troubles se répandirent jusqu'à Black Lake et Thetford Mines, également villes de l'amiante, à la fin de mars. Un contremaître de mine fut enlevé et battu et une charge de dynamite explosa près de la chambre à coucher du président d'une firme.

Le premier ministre Duplessis ordonna à la Police provinciale d'assumer le contrôle de toute la région de l'amiante.

Au début d'avril, on parla de la grève en Chambre des communes. Le député créditiste P.-C. Thatcher, de Moose Jaw, affirmait que la compagnie Johns-Manville était un "cartel", et se joignit à d'autres orateurs pour qualifier les policiers du Québec de "foues à gages".

AIDE DE CHARBONNEAU

A la mi-avril, on s'inquiéta lorsque la direction de Johns-Manville laissa entendre que les mineurs qui vivaient dans des maisons de la compagnie en seraient chassés pour faire place aux bureaux de grève.

En moins de 48 heures, un échange de télégrammes entre le ministre Barrette et la compagnie eut pour résultat d'annuler le projet d'éviction.

Les événements prirent une tournure différente au début de mai.

Le 1er de ce mois, les grévistes apprirent avec joie que Mgr Joseph Charbonneau, archevêque de Montréal, avait autorisé son clergé à organiser des collectes spéciales pendant ou après les messes dans toutes les églises catholiques de son diocèse.

Mais quatre jours plus tard, des manifestations de grévistes en colère à Asbestos attirèrent des renforts pour la PP. On donna lecture de la loi contre les attroupements; s'ensuivirent des batailles sanglantes et 300 arrestations.

Les grévistes manifestèrent leur colère à la suite de com-

muniés de la Johns-Manville qui parlaient de 700 ouvriers au travail à la mine, et de rumeurs voulant que la firme se prépare à emmener par camions d'autres briseurs de grève.

Les grévistes exigèrent des barrières de camions et d'autobus sur toutes les routes menant à la ville.

Les 40 policiers provinciaux en ville déjouèrent vite les grévistes et attirèrent une réaction de l'extérieur par des rapports disant que 10 policiers avaient été blessés, un agent enlevé et remis à la sûreté municipale, deux voitures incendiées sur une route menant à la ville; que 4.000 personnes parcouraient la ville et que 800 grévistes se dirigeaient vers la mine de Johns-Manville pour y poser des piquets, malgré une injonction l'interdisant.

L'INVASION DE LA PP

Tous les policiers provinciaux de Montréal et des renforts de Trois-Rivières, Québec et Joliet recurent l'ordre de se rassembler à Sherbrooke, à 40 milles d'Asbestos.

Ils entrèrent dans la ville avec des mitraillettes, des gaz lacrymogènes, des carabines, des revolvers et des masques à gaz.

Peu avant minuit, le 5 mai, un fourgon transportant 40 policiers et 40 voitures en véhicule 100 autres partirent de Sherbrooke. Le convoi long d'un mille se dirigea vers Asbestos; les agents étaient prêts à une attaque rangée contre les barricades des mineurs.

Mais lorsqu'ils arrivèrent à Asbestos, ils ne trouvèrent personne dans les rues. M. l'abbé Philippe Camirand, aumônier du syndicat, avait dit aux mineurs de rentrer chez eux et de ne pas engager le combat avec les policiers.

La colonne armée arriva au club Iroquois, où la Police provinciale était en état de siège; les lumières étaient éteintes et une mitrailleuse avait été posée à une fenêtre de l'étage, prête à tirer sur les grévistes qui attaquaient.

Toute la nuit, les voitures de la PP parcoururent les rues de la petite ville et les policiers arrêtaient quiconque s'y trouvait.

AUCUNE RESISTANCE

A cinq heures du matin, des policiers armés entrèrent de force à la salle de l'église St-Aimé, où 30 grévistes furent entassés dans un coin, battus à coups et pieds et de poings avant d'être emmenés.

Un homme fut frappé au visage à coup de bâton par un policier. Comme il levait la main pour se protéger le visage, le policier le frappa de nouveau.

Les policiers affirmèrent avoir trouvé des bâtons, des boyaux de caoutchouc et des pierres au sous-sol. Deux hommes qui tentaient de monter dans l'église furent saisis, projetés au plancher et battus.

Les journalistes ne virent pas les grévistes résister aux policiers.

A sept heures du matin, Hertei O'Brady, shérif adjoint du district de St-François qui commandait la région de l'amiante, parut sur les marches de l'église St-Aimé et fit lecture de la loi contre les attroupements.

Les vieilles gens qui se rendaient à l'église et les prisonniers furent rassemblés par les policiers provinciaux pour entendre la lecture. Devant une cinquantaine d'auditeurs, il lut en français et en anglais la loi qui prévoyait une peine d'emprisonnement à vie contre ceux qu'on trouve coupables d'attroupement avec une douzaine d'autres personnes, 30 minutes après la proclamation.

Dans l'église, des grévistes priaient et d'autres se cachaient derrière l'autel. Tous furent arrêtés en quittant le temple.

'AGENTS DE PROVOCATION'

Interprétant la loi à leur façon, les policiers arrêtaient quiconque était trouvé dans les salles de billards ou dans la rue.

Une journaliste qui parlait avec l'abbé Camirand fut arrêtée, interrogée au club Iroquois puis relâchée.

La force employée contre les grévistes sans résistance amena Jean Marchand, secrétaire général de la confédération, aujourd'hui ministre fédéral des forêts — à affirmer que les policiers provinciaux agissaient comme "des agents de provocation et avec une brutalité aveugle".

La police arrêta 150 personnes en quelques heures et lorsque fut révoquée la loi d'urgence, le dimanche après-midi, on comptait 300 prisonniers.

La prison de Sherbrooke ne put les recevoir tous et plus de 60 d'entre eux furent emmenés à Montréal pour la fin de semaine.

Des sténographes de la PP assistèrent à toutes les messes de la ville ce dimanche-là, prenant note des propos des prêtres.

Me Jean Drapeau, qui devait devenir maire de Montréal, représentait certains grévistes. Il adressa une lettre passionnée au premier ministre Duplessis, après qu'on lui eut refusé de voir ses clients.

"On a méprisé l'une des traditions les plus sacrées de la justice", écrivit-il. Il adressa également des plaintes aux associations du Barreau du Canada, du Québec et de Montréal, lorsqu'on refusa à ses clients le droit de comparution 24 heures après leur arrestation.

UNE DEUXIEME MINE

Pendant qu'on emmenait les prisonniers ensanglantés à Sherbrooke pour y comparaître, Lewis H. Brown, de New York, président du conseil d'administration de Canadian Johns-Manville, filiale de Johns-Manville Corporation de New York, émit

un communiqué menaçant dans lequel il affirmait que la compagnie "fera tout en son pouvoir pour hâter le développement d'une deuxième mine, pour que nous ne soyons pas à la merci de syndicalistes aussi peu sûrs".

Peu avant l'aube du 13 mai, les policiers provinciaux effectuèrent des descentes dans les foyers de 20 leaders du syndicat des mineurs dans la région de l'amiante et les emmenèrent à Sherbrooke pour y comparaître sous l'accusation de conspiration pour causer du trouble.

La CTCC émit le même jour un communiqué dans lequel elle affirmait que les policiers s'étaient servis d'un immeuble, propriété de Johns-Manville, pour y torturer et mutiler les syndiqués arrêtés, en vertu de la loi contre les attroupements.

A l'audience, à Sherbrooke, le lendemain, les grévistes furent témoins d'une procédure judiciaire peu usuelle.

Avant le début de l'audience, Me Noël Dorion, procureur spécial de la Couronne, confia au juge Aimé Chassé que le premier ministre Duplessis lui avait demandé d'établir une enquête sur les allégations de brutalité policière formulées par la CTCC. Il invita alors quatre policiers provinciaux à témoigner; ceux-ci jurèrent n'avoir jamais été témoins de l'emploi de la force sans nécessité.

PAS DE CONTRE-EXAMEN

Me Drapeau protesta contre la procédure et demanda au juge la permission de contre-in-

terroger les policiers. Avec l'approbation du magistrat, Me Dorion affirma qu'aucun des policiers n'était en procès, Me Drapeau n'avait pas le droit de les contre-interroger.

Plus tôt, durant l'audience, le juge Chassé avait coupé la parole à l'avocat de la défense, Me Carrier Fortin, en lui lançant: "Je ne suis pas venu à Sherbrooke pour entendre des discours".

Le juge Chassé se retira de lui-même de l'affaire le 20 mai après avoir refusé de le faire la demande des procureurs de la défense.



● UNE GREVE SANGLANTE — Un gréviste ensanglanté est arrêté à droite, pendant que le juge Hertel O'Brady (à gauche) lit l'acte d'accusation sur les marches de l'hôtel de ville d'Asbestos, au Québec, durant une grève qui a immobilisé 5.000 mineurs, il y a 20 ans, et paralyse 10 mines d'amiante durant quatre mois et demi. Les ouvriers, assaillis par la police et la procédure judiciaire controversée, se sont attiré la sympathie du peuple et des intellectuels. (Photo PC)



● DE QUOI MANGER — Des camions chargés de produits alimentaires arrivent à Asbestos, au Québec, au printemps de 1949, pour porter secours aux 5.000 mineurs touchés par une grève violente contre cinq firmes exploitant l'amiante dans 10 mines de la région. Les mineurs ont vu leur fédération syndicale perdre son certificat du conseil provincial des relations ouvrières. Ils ont mis fin à leur grève après quatre mois et demi, obtenant une hausse salariale de 10 pour cent. (Photo PC)

STOKES
CULTIVATEURS DE
SEMENCE DE QUALITE ET
SPECIALISTES DE SEMENCE DEPUIS 1901

NOUVELLES FLEURS
pour les Cultivateurs de
Plantes de Plantes-Bandes.
Sélections extra spéciales pour
planter les meilleurs cultivateurs.

• Cactes d'Inde - King Tut
• Euphorbe - Snow Globe Select
• Colons hybrides - Bellevue Blend

40 NOUVELLES VARIETES
POUR 1969

ECRIVEZ S.V.P.
pour notre nouveau catalogue 1969
en français
DES AUCOURD HUI

SEMECES STOKES LITE.
ST CATHARINES ONT CAN

Université Laval

EXAMENS D'ADMISSION (1969-1970)

Les facultés, écoles, département ou institut dont les noms suivent exigent des examens d'admission qui leur sont particuliers :

Architecture (Ecole d') (Tél.: (418) 656-3398)
Catéchèse (Institut de) (Tél.: (418) 656-3432)
Psychologie (Département de) (Tél.: (418) 656-2339)
Service social (Ecole de) (Tél.: (418) 656-3038)
Sciences infirmières (Ecole des) (Tél.: (418) 656-3506)
Sciences de l'éducation (Faculté des) (Tél.: (418) 656-2574)

la licence en pédagogie, la licence d'enseignement à l'enfance inadaptée, la licence d'enseignement de l'éducation physique, la licence en orientation scolaire et professionnelle, le certificat en information (été).

POUR CONNAITRE LES DATES ET LES ENDROITS DE CES EXAMENS, on peut composer l'un ou l'autre des numéros de téléphone ci-dessus ou s'adresser à l'un ou l'autre des collèges publics ou privés de la province, à toutes les écoles d'infirmières dans les hôpitaux ou encore au Service de l'admission de l'Université Laval (Tél.: (418) 656-3703). La première série des examens a lieu à la fin de la troisième semaine de février; d'autres séries d'examens sont prévues, mais elles n'auront lieu que si le nombre de places disponibles n'a pas été atteint après l'étude des demandes d'admission entrées avant le premier mars.

Le Service de l'admission

Cité universitaire, Québec 10^e

AVRIL au PORTUGAL et en ESPAGNE

LISBONNE - MADRID - BARCELONE - ILES BALEARES

VOYAGE SPECIAL

en groupe avec guide de langue française. Départ le 10 avril de Montréal et retour le 1er mai. Transport aérien par Jet International d'Air France.

Prix : \$749.00 par personne

Hôtels de première classe
avec demi-pension

Pour renseignements et réservations :

AGENCE DE VOYAGES DU
CLUB AUTOMOBILE QUÉBEC LTÉE

871, CHEMIN SAINT-LOUIS, QUÉBEC 6, CANADA - TÉL.: 681-6335

Ce voyage est disponible
aux membres du Club Automobile
Québec ainsi qu'au public.

Inscriptions acceptées jusqu'au 10 mars

HEURES D'AFFAIRES — Du lundi au vendredi: 08.30
à 17.00 — Le soir sur rendez-vous seulement.



Le Carnaval est jeune: 15 ans, c'est l'âge de la jeunesse à laquelle il rend hommage, cette ravissante jeunesse de Québec, si bien représentée par six duchesses souriantes et notre reine, Ginette Tère si pétillante de joie de vivre.

Aussi la population québécoise et tous les visiteurs participent avec enthousiasme à toutes les réjouissances du Carnaval.

Syndicat
DE QUÉBEC

Confiez à "l'Action"
vos travaux d'impression

Lisez "l'Action" régulièrement
vous l'adopterez définitivement

Les richesses naturelles ne sont plus le facteur qui assure la prospérité d'un pays (G. Filion)



● AU CHATEAU FRONTENAC — Les membres du comité administratif pour 1969 du Conseil de la jeunesse ont été nommés lors de la première journée de la réunion semi-annuelle de cet organisme qui se tient au Château Frontenac jusqu'au 9 février. Il s'agit, de gauche à droite, de Cathy Riggall, Winnipeg; de Marilia Neto, Vancouver; de Jacques Houde, Shawinigan; de Patricia Henderson, Dartmouth; et de Robert Ruffell, West Hill, Ont.

CHICOUTIMI (PC) — Les richesses naturelles ne sont plus le facteur qui assure la prospérité d'un pays, mais bien l'éducation, les investissements, l'habileté administrative et la technologie.

C'est ce qu'a déclaré, mercredi, devant les membres du Club Richelieu de Chicoutimi, M. Gérard Filion, président de Marine INDUSTRIES, ET ANCIEN JOURNALISTE AU Devoir, précisant que pendant trop longtemps on a cru que la prospérité d'un pays était liée aux richesses naturelles.

"C'est peut-être le cas au 19e siècle, a-t-il dit, mais ce préjugé n'a plus de valeur aujourd'hui avec le dé-

veloppement technologique".

Pour appuyer ses dires, le conférencier a cité l'exemple du Japon, un pays dépourvu de toute richesse naturelle, mais qui est en train de devenir la troisième puissance du monde.

"On calcule même, a-t-il

pays atteindra un niveau de vie plus élevé que l'Europe, pas bien loin derrière le Canada et les Etats-Unis".

Parlant ensuite du "miracle" d'Israël qui devient de plus en plus prospère, même s'il avait comme base un désert, "aujourd'hui, a-t-il souligné, on constate que les pays dépourvus de toute richesse naturelle sont à la pointe de la prospérité,

tandis que les autres, riches de cette matière, traînent loin derrière".

Par ailleurs, selon lui, l'éducation est le premier facteur qui permet à un pays de se développer et d'atteindre un niveau de vie plus élevé, mais il a précisé que ce n'était pas n'importe quelle éducation.

A son avis, un pays ne peut faire vivre qu'un certain nombre de "contenants", les avocats, les artistes, les sciences sociales, les autres, et qu'il fallait diriger les étudiants vers les fonctions où nous manquons le plus de compétence: Les ingénieurs, les techniciens, etc.

"Nos efforts dans l'éducation seront perdus, si nous n'orientons pas les

jeunes. Pour cela, il faudra une meilleure collaboration entre le ministère de l'éducation, le milieu économique et les universités", a-t-il enchaîné.

D'autre part, M. Filion a dit que le Québec avait manqué le bateau de 1960 à 1966 en investissant peu dans le domaine économique.

"Au cours de ces six années, nous avons dépensé plus de \$100 millions dans l'assistance aux étudiants, dans l'éducation, dans l'assurance sociale et dans l'assurance - hospitalisation, pour ne citer que ceux-là, tandis qu'on n'a pratiquement rien fait dans le domaine économique, devait-il conclure.

Le fédéral est responsable de la situation faite aux villes

(Drapeau)

MONTREAL (PC) — Le maire Jean Drapeau a accusé hier soir le fédéral d'être le premier responsable de la situation faite aux villes et qui "menace le pays tout entier d'écroulement".

S'adressant aux télespectateurs au cours de la première d'une série de causeries qu'il poursuivra ce soir et lundi soir, le maire de Montréal a dit que la fermeture de Terre des Hommes avait été le signal et non la cause de la remise en question de son avenir politique qui demeure incertain.

"Même si Terre des Hommes resuscite, a-t-il confié en faisant allusion à l'offre du gouvernement provincial, la situation faite aux villes demeurera la même et cela n'influencera pas ma décision.

Il a remercié le gouvernement de Québec pour son offre mais il s'est abstenu de commenter pour l'instant du moins.

"Si l'entrepreneuriat est un doute sur le rôle que je pourrais jouer dans un climat d'austerité, a dit le premier magistrat de la Métropole, c'est tout simplement parce que ce qu'il reste à faire, nous ne le faisons pas, mais devient pour moi plus difficile encore.

"J'ai l'impression, a-t-il enchaîné, que Montréal devra entrer dans un sombre tunnel dans lequel je ne vois pas très clair et, pour cette raison, je serai peut-être obligé de démissionner."

"Quelle est la vraie question au fond? Pourquoi ce doute?" a demandé le maire de Montréal dans ce dialogue avec la population montréalaise.

"La question n'est pas de savoir si Terre des Hommes va ouvrir ou non, ce n'est pas de savoir si Jean Drapeau va devenir maire de Montréal ou non.

"La vraie question, et l'on

sait si je suis attaché à mon pays, à mon pays dans son entier, la vraie question, insista-t-il, c'est de savoir à l'occasion de cette détermination qui semblait exister jusqu'au jeudi après-midi de fermer Terre des Hommes, la vraie question, répéta-t-il, est de savoir si, quand une chose comme celle-là se produit dans une ville, dans une province, dans un pays, on peut encore croire que le pays va rester un pays uni.

"Je ne vous cacherai pas que j'ai cru et que je crois encore que le sort fait aux villes, non seulement à la ville de Montréal, mais à toutes les villes, le sort fait en conséquence aux citoyens de ces villes, nous porte à poser la question suivante: Est-ce qu'on est bien conscient en certains milieux que l'on prépare l'écroulement de notre pays. Que nous n'aurons probablement pas la liberté de choisir pour l'unité ou l'écroulement, nous serons tous, d'un océan à l'autre, les témoins impuissants et muets de l'écroulement du Canada."

Après s'être défendu de vouloir dramatiser, le maire de Montréal a demandé à ses interlocuteurs de croire que "ses paroles sont fondées par toute une série d'événements".

"Les débats constitutionnels qui s'entretiennent, les discussions d'ordre fiscal qui ne se terminent pas, ne peuvent qu'engendrer et aggraver une situation qui entrainera la suppression non seulement d'une aussi grande valeur que Terre des Hommes, mais qui entrainera également la suppression ou la diminution en nombre et en qualité des services essentiels auxquels les citoyens des villes ont droit.

"Pourquoi? C'est simple," a enchaîné le maire Drapeau. "Le fédéral continue d'empiéter sur des domaines qui ne

sont pas de sa juridiction mais qui entraînent vis-à-vis d'Ottawa de nouvelles obligations financières.

"On sait qu'il est question d'un nouveau ministère fédéral des Affaires urbaines... comme si c'était du domaine fédéral. On sait les débats qui ne sont pas près de se terminer sur les empiètements du fédéral dans des domaines de juridiction provinciale. Cela ne peut que créer des obligations financières au gouvernement fédéral et ça ne peut que servir de prétexte ou de motif à lui faire garder des champs de taxation qui ne sont pas les siens ou à justifier son refus de se retirer de champs de taxation qui ne lui sont pas exclusifs.

Dr Marcel TREMBLAY
OPTOMETRISTE

972, 3e Avenue
Québec 3 524-2869

CENTRE MEDICAL DU VERRE DE CONTACT
DOCTEUR
CAMILLE GELINAS, M.D.
Suite 380, Edifice Grande-Allée,
500 av. Grande-Allée, Québec.
Rendez-vous sur rendez-vous
Tél.: 523-1471.

AVOCATS
GUY DORION, c.r.
PAUL-E. BERNIER, c.r.
C.N. DORION, c.r.
RAYMOND-A. GAGNON, L.L.L.
29, rue Ste-Ursule, Québec
Tél.: 529-9247

Dr Remy BEAULIEU
J.-Ls LaBARRE
OPTOMETRISTES
EXAMEN DE LA VUE
et verres de contact
363, de la Couronne
Tél.: 524-2413

MEUBLES
ET APPAREILS ELECTRIQUES
à prix avantageux
Le rendez-vous des
FUTURS MARIÉS

Gaston LEVESQUE inc.
122, ave Plante - Ville Vanier
683-3471

PERSONALOGIE

Une méthode infaillible pour acquérir une personnalité de premier plan.

Consultez l'auteur ROGER SIMARD, personnelologue, conseiller en animation.

623-0713

C.P. 1482, Québec 2
(Prospectus sur demande)

DYNAMISME DE LA PERSONNALITE et DYNAMISME DE GROUPE

écrit par M. Zimmermann psychosociologue offre d'introduction (0.75 - 3 pour \$2.00 limitée à 3 exemplaires). Les Editions Culture et Personnalité, C.P. 1482, Québec 2, Tél.: 623-0713.



165, GENERAL BEARING SERVICE
Prince-Edouard
Québec
529-9088 LTFE

SPÉCIALISTE DE LA VUE

Dr Laurent Massicotte

OPTOMETRISTE

LENTILLES CORNÉENNES

1115, rue ST-JEAN — Québec — 522-2516

les notaires

Demers, Corriveau, Demers, Croft & Auger
ARGENT A PRETER SUR HYPOTHEQUES

41 1/2, rue d'Auteuil, Qué. 4e
525-4801

11 1/2, avenue Bégin, Lévis
837-3645

Dr J.-RAYMOND MARCHAND, O.D.

OPTOMETRISTE

EXAMEN DES YEUX

VERRES DE CONTACT

Centre d'Achats Place Laurier

2700, boulevard Laurier, Ste-Foy

Ouvert tous les jours, samedi inclus. Tél.: 653-8486

Le soir: mardi, jeudi, vendredi.

Accusations d'un vice-président du SFPQ

La partie patronale aurait influencé les élections dans certaines sections

Par Pierre BOULET

QUEBEC — Plusieurs membres du Syndicat des fonctionnaires provinciaux du Québec auraient manqué de sérieux en élisant aux postes exécutifs de certaines sections des représentants désignés par la partie patronale. Telle est du moins l'accusation que porte un vice-président provincial du SFPQ, M. Jean-Louis Harguindeguy.

Dans un texte qui paraîtra lors de la prochaine livraison du journal SFPQ, M. Harguindeguy accuse aussi ces membres d'avoir élu des représentants qui n'ont aucune compétence syndicale. Les accusations du vice-président sont précises.

"Nos membres sont-ils sérieux?" déclare-t-il. "C'est la question que l'on peut se poser à la suite de l'élection tenue dans certaines sections alors que cinq nouveaux officiers n'ayant aucune expérience syndicale ont été élus aux divers postes de l'exécutif. Certains membres de l'exécutif actuel n'ont jamais assisté à des assemblées syndicales alors que d'autres y ont assisté à des intervalles plus ou moins réguliers."

Les propos du vice-président ne portent pas que sur la compétence des nouveaux élus. Il rapporte en effet qu'une rumeur circulait dans certains ministères à l'effet que la partie patronale, en partant des

supérieurs immédiats jusqu'au bureau du personnel, aurait fait circuler le bruit parmi les employés que si ceux-ci désiraient avoir de bonnes relations patronales-syndicales, il fallait absolument que ce soit un tel ou un tel qui soit nommé à un poste exécutif.

PREUVE D'INSOUCIANCE

Selon M. Harguindeguy, la preuve de l'insouciance des officiers actuels a été faite depuis les élections, et par les membres eux-mêmes, lorsque ces derniers ont voulu obtenir

des informations sur l'application de la convention collective. Le dirigeant syndical soutient que les officiers actuels se sont informés auprès de la partie patronale afin d'obtenir les interprétations demandées sur la convention.

Enfin, M. Harguindeguy déclare que la prochaine année sera d'une extrême importance pour tous les membres à cause des modifications qui seront apportées au plan de classification, de l'assurance-maladie, et à cause des modifications au régime de retraite et du perfectionnement.

Au point de vue éducatif

Le 17e salon de l'agriculture est très important (Vincent)

Par BERNARD RACINE

MONTREAL (PC) — "Nous attachons une importance très grande à la valeur éducative de ce salon," a déclaré le ministre provincial de l'Agriculture, M. Clément Vincent, à l'ouverture officielle du 17e Salon de l'Agriculture et de l'Alimentation.

Il est certain qu'on pourra s'instruire tout en se récréant au salon de l'agriculture puisque au moins dix kiosques présentent en couleurs, des projections d'un genre qu'on s'est habitué de voir à l'Expo.

Trois universités apportent aussi leur apport éducatif au salon. L'Université de Montréal, par un exhibit sur la médecine

vétérinaire; l'université Laval, par un kiosque sur les vives et le Collège Macdonald montre comment un ordinateur peut servir à augmenter la production du lait tout en évitant le gaspillage dans l'alimentation des vaches.

Pour la première fois, la province de Québec participe en tant que province et non pas seulement en tant que ministère de l'Agriculture. Le kiosque du Québec, véritable pavillon, est un de ceux qui présentent des projections en couleurs, celles-ci portant sur tous les aspects de la vie québécoise.

International

Pour la première fois aussi, le salon mérite le titre international grâce à la participation de la Suisse, avec un pavillon exhibant des fromages, des vins et des chocolats, et quatre pavillons français dont un montre exclusivement des produits alimentaires d'Alsace. Les pavillons français sont tous consacrés à des produits alimentaires.

Il convient aussi de noter la participation du N-Brunswick et de l'Ontario, cette dernière avec deux kiosques: celui du ministère de l'Agriculture et celui du ministère de l'Éducation où une expertise donne des cours de crochetage nouveau genre.

La section des animaux vivants, et particulièrement le taureau reproducteur Ulysse et sa famille, attirent un grand nombre de visiteurs.

Le taureau charolais, propriété de M. Jacques Baar-Nasson, de Farnham, dans les Cantons de l'Est, célébrera vendredi son sixième anniversaire de naissance et un superbe gâteau a été présenté à son propriétaire.

La famille de bovins charolais présentée au salon et qui, outre Ulysse, comprend un veau, a une valeur totale de \$250,000, le taureau valant à lui seul plus de \$100,000.

LES CHAUFFERETTES PORTATIVES

Kelley



VENTE — SERVICE
LOCATION — PIÈCES

Talbot
Équipement Ltée

205 RUE ST-PAUL, QUÉBEC
Tél.: 692-1645

VOYAGE CULTUREL

Été - 1969 - Europe

Six semaines à travers l'histoire et l'art des pays d'Europe - 42 jours en Europe. Départ le 2 juillet, avion de Dorval - Retour le 12 août, avion de Paris-Dorval. Hollande, Belgique, Allemagne, Suisse, Italie, Monaco, France.

Tout compris

\$1249.00

en dollars canadiens

Profitez de l'expérience - 15e année consecutive. Excellents services "une grande compagnie". Pour informations, demandez:

P. Julien Desjardis, O.F.M.

LES FRANCISCAINS

2010 ouest, boul. Dorchester, Montréal, 108, Qué.

NE RESTEZ PAS SOURDS!

Découpez ceci!

En vous dépêchant vous pourrez recevoir GRATIS un livre très intéressant, démontrant comment vous retrouverez une audition claire des deux oreilles, vous saurez qui vous parle et d'où vient le son. Vous trouverez décrite en termes simples et en images, une extraordinaire nouveauté de Beltone destinée aux personnes qui ne veulent pas porter d'appareils acoustiques. Voulez-vous retrouver une 2e chance de bonheur en famille, de succès en affaires et en société? Écrivez et vous recevrez ce livre précieux dans un emballage ordinaire.

CENTRE BELTONE
J.-R. PEYROT, dépt 26
451^e est, boul. Charest
Québec

YOU CAN SPEAK ENGLISH BY APRIL 18

Berlitz peut vous enseigner une langue plus rapidement, le savez-vous? Le secret réside dans notre façon d'enseigner. Chez Berlitz, vous apprendrez l'anglais comme vous avez appris le français — EN LE PARLANT. Ce qui est beaucoup plus rapide que de l'étudier dans un livre.

Le 10 février, à votre première leçon, vous employerez des mots simples comme money argent. Ensuite, vous commencerez à parler à l'aide de phrases faciles et utiles comme When will I be promoted? Quand serai-je promu?

P.S. Suivez notre cours de 20 semaines mais ne nous reprochez rien si par la suite on vous prend pour un Américain.

Le 18 avril vous saurez assez d'anglais pour vous tirer d'affaires et faire de bonnes affaires. Do you want me to attend the sales meeting in Florida? Voulez-vous que j'assiste à la conférence des agents de vente en Floride?

Soulignons en passant que nos groupes se composent d'un maximum de 8 élèves et que le cours ne coûte que \$170. Les mêmes cours existent en français, espagnol, allemand et italien. N'hésitez pas à nous téléphoner right now, ou autrement dit, immédiatement.

Québec 418 528-8181
500 Grande Allée
Alma 418 688-8888
300, Sacré Coeur
Chicoutimi 418 549-7474
152 Est Rue Racine
Rimouski 418 723-1944
88 St. Germain

Berlitz Langues vivantes
500, Grande Allée QUÉBEC

Veuillez m'inscrire à vos cours collectifs
Anglais ☐ autre langue ☐
Veuillez me faire savoir quand doit commencer votre prochain cours.
en Anglais ☐ autre langue ☐
Nom.....
Adresse.....
Ville..... Prov.....
A-8-2-69 Téléphone.....



"Faust" au cercle Goethe

Le Département des langues étrangères, la Société Artistique de l'Université Laval et le Cercle Goethe de Québec présenteront la semaine prochaine, au théâtre de la Cité Universitaire, un véritable "délicieux" artistique: "FAUST" de Goethe, dans la célèbre mise en scène de Gustav Gründgens, un film en couleur à ne pas manquer! Version originale.

Gustav Gründgens est réputé comme étant le plus grand acteur allemand et un des meilleurs metteurs en scène de ce siècle. L'apogée de sa carrière fut la présentation de FAUST, au Lustspielhaus de Hambourg, dont la première eut lieu en 1957. Ceci est considéré comme l'un des événements les plus importants dans l'histoire du théâtre allemand. Gründgens fut, par la suite, invité à présenter son interprétation du chef-d'œuvre de Goethe dans la plupart des autres pays du monde. Rares sont les spectacles qui ont obtenu un tel succès à Moscou et à New-York.

Les rôles principaux sont joués par: Will Quadflieg; Faust: Gustav Gründgens; Méphisto: Ella Buchner; Gretchen: Elisabeth Flickenschmidt; Marthe.

Les présentations auront lieu les 11 et 12 février, au théâtre de la Cité Universitaire, ainsi que les 10, 13 et 14, à la salle 0231 du Pavillon de Konink, à 20h.30.



Delon sera confronté avec divers témoins

VERSAILLES (AFP) — L'avocat de M. Alexander Markovic, le frère de Stefan Markovic, remettra lundi au juge d'instruction une note demandant l'audition, puis la confrontation d'Alain Delon et de Nathalie Delon avec François Marcantoni, inculpé de complicité dans l'assassinat du jeune yougoslave, apprend-on vendredi. De son côté, le juge d'instruction a prévu également de procéder à l'audition du couple. Toutefois, seule la comédienne sera entendue et confrontée aux témoins la semaine prochaine, sa femme Nathalie étant retenue à Rome jusqu'au 21 février, apprend-on également de bonne source.

Claude Léveillé de retour à Québec

De retour d'une tournée en Russie qui s'est soldée par un très grand succès, CLAUDE LEVEILLÉE revient sur la scène du Palais Montcalm, les 21, 22 et 23 février 1969, après une absence de deux ans.

Pour CLAUDE LEVEILLÉE, la chanson n'a plus de frontière. D'une carrière amorcée timidement à l'époque des Bozoz, rue de la Montagne, avec les Ferland, les Lévesque, les Clémence Desrochers etc., le nom de LEVEILLÉE a aujourd'hui franchi le Rideau de fer, traversé la Seine, conquis nos voisins du Sud.

CLAUDE LEVEILLÉE figure parmi les meilleurs vendeurs de disques au Québec. Sa musique et ses chansons sont connues de tous. Chez LEVEILLÉE, l'humour est acide, grinçant, l'amour est mélancolique, pathétique, la bonne humeur porte à faux. Ses chansons sont simples, désarmantes et comportent une dimension tragique. LEVEILLÉE chante la solitude, le rêve de l'enfance, la difficulté d'aimer, l'univers du Québécois moyen.

Quant au spectacle que CLAUDE LEVEILLÉE présentera sur la scène du Palais Montcalm, les 21, 22 et 23 février 1969, il comportera quelque douze chansons nouvelles dont deux ont été créées par Lucille Dumont lors de son récent passage à la Comédie-Canadienne à Montréal. Maintenant le repas et on n'a plus le temps.

Ses indications ont été recueillies par celles des deux yougoslaves, Lurjimir Mikosevitch et Victor Markovitch (sans lien de parenté avec Stefan), avec qui Monique Biret a été confrontée. Jamais Monique Biret n'avait rencontré les deux yougoslaves avant cette confrontation.

S'il apparaît d'après ces indications que François Marcantoni et Stefan Markovic entretenaient des relations sur des affaires de nature douteuse, semble-t-il, par contre les informations fournies par Monique Biret au juge pourraient donner lieu à une enquête de la région parisienne à ce moment.

D'autre part, Monique Biret connaissait depuis longtemps François Marcantoni. Elle a notamment donné des indications sur les "relations d'affaires" qu'entretenaient, selon elle, Marcantoni et Stefan Markovic.

Le "Canada 1968" est maintenant en vente

OTTAWA — "Canada 1968", le manuel officiel publié par le Bureau fédéral de la statistique, qui décrit les conditions existant présentement au Canada et les récents progrès qui y ont été faits, est maintenant en vente dans les librairies de l'Imprimerie de la Reine dans le Canada entier. On peut aussi se le procurer chez l'Imprimeur de la Reine et au BFS, Ottawa.

Ce volume broché de 320 pages, dont le prix de vente est fixé à \$1.50, "Canada 1968", porte en gros sur les mêmes sujets que l'Annuaire du Canada, mais renferme moins de statistiques et est conçu pour un public moins spécialisé.

Tiré à 185,000 exemplaires, en anglais et en français et abondamment illustré, ce document contient quelque 45 photographies en couleurs et 250 en noir et blanc, illustrant divers aspects de la vie au Canada. Une photo en couleur représentant une aurore splendide de Montréal orne la couverture.

"Canada 1968" est destiné au public en général mais devrait être d'un intérêt tout particulier aux élèves du secondaire. Il propose au lecteur des topos sur les traits saillants de la production nationale, des ressources, de la géographie et de l'histoire, de l'organisation et des services de l'Etat. Quelque 60 spécialistes dans divers domaines au BFS, dans d'autres services gouvernementaux et dans le secteur privé, ont contribué à la préparation de la 38e édition de ce manuel.

Pour les artistes du Canada

Le Conseil des Arts recommande un allègement des charges fiscales!

OTTAWA — Le Conseil des Arts du Canada a rendu public un mémoire intitulé "Les arts et le fisc", dans lequel il recommande aux gouvernements fédéral et provinciaux d'apporter des modifications aux lois fiscales actuelles, à la fois pour alléger le fardeau des artistes et des institutions artistiques et pour encourager le mécénat privé. Les mesures préconisées par le Conseil touchent l'impôt sur le revenu, les taxes de vente, les droits de douane et de succession, les taxes sur les divertissements et l'impôt sur les dons.

Au cours d'une conférence de presse, le président du Conseil des Arts, M. Jean Martineau, a expliqué qu'à la suite de nombreuses demandes émanant des milieux artistiques, le Conseil a voulu examiner dans son ensemble la situation des artistes et des institutions artistiques en matière fiscale, et se faire leur porte-parole auprès des pouvoirs publics. Rédigé par un comité du Conseil, le mémoire s'inspire largement d'une étude effectuée avec le concours de nombreux représentants du monde des arts par trois spécialistes en matières fiscales, qui ont consacré plusieurs mois à cette tâche. Il s'agit de MM. Marcel Caron et Michael MacKenzie, attachés respectivement au bureau de Montréal et de Toronto de la maison-clarkson, Gordon et Cie, comptables agréés, et de l'avocat montréalais Philip Vineberg, c.r.

Faisant écho au rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité (Rapport Carter), le Conseil propose notamment que tous les contribuables soient autorisés à fonder leur impôt sur la moyenne des revenus de cinq ans, et que la faculté de déduire certains frais du revenu soit étendue à tous les salariés. Certains artistes, estime le Conseil, ont des titres particuliers à ces concessions du fait de la nature de leur travail et de leurs revenus très irréguliers.

Encore au chapitre de l'impôt sur le revenu, le mémoire propose des mesures tendant à encourager le mécénat privé. Actuellement, par exemple, les institutions à caractère culturel

ne reçoivent qu'environ 2% des dons faits par les entreprises. Selon le Conseil, le "petit nombre" de personnes riches et d'entreprises qui donnent aux œuvres de charité 10% de leur revenu, comme la loi actuelle le y autorise, pourraient donner davantage si la limite était relevée.

Ce sont d'ailleurs ces personnes et ces entreprises, affirme le Conseil, qui sont le plus portées au mécénat. Allant plus loin que le rapport Carter, le Conseil recommande que la limite des dons de charité soit portée à 20%. Signalant que, même à ce compte, la loi ferait obstacle à certains dons de grande valeur, par exemple dans le cas des œuvres ou collections d'œuvres d'art importantes, le Conseil recommande qu'il soit permis de reporter l'excédent des dons de charité aux années ultérieures, jusqu'à concurrence de cinq ans.

D'autres recommandations visent à encourager les dons d'œuvres d'art aux musées et aux galeries d'art accessibles au public, à inciter les entreprises à commander ou à acheter des œuvres d'art, et à promouvoir les dons en nature.

Le mémoire propose en outre:

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

A Laval

Séminaire d'Auto-Education à la société artistique

La Société Artistique de l'Université Laval prépare un Séminaire d'Auto-Education (teach in) sur le rôle et la responsabilité des artistes et des institutions artistiques en matière fiscale, et se faire leur porte-parole auprès des pouvoirs publics. Rédigé par un comité du Conseil, le mémoire s'inspire largement d'une étude effectuée avec le concours de nombreux représentants du monde des arts par trois spécialistes en matières fiscales, qui ont consacré plusieurs mois à cette tâche. Il s'agit de MM. Marcel Caron et Michael MacKenzie, attachés respectivement au bureau de Montréal et de Toronto de la maison-clarkson, Gordon et Cie, comptables agréés, et de l'avocat montréalais Philip Vineberg, c.r.

Faisant écho au rapport de la Commission royale d'enquête sur la fiscalité (Rapport Carter), le Conseil propose notamment que tous les contribuables soient autorisés à fonder leur impôt sur la moyenne des revenus de cinq ans, et que la faculté de déduire certains frais du revenu soit étendue à tous les salariés. Certains artistes, estime le Conseil, ont des titres particuliers à ces concessions du fait de la nature de leur travail et de leurs revenus très irréguliers.

Encore au chapitre de l'impôt sur le revenu, le mémoire propose des mesures tendant à encourager le mécénat privé. Actuellement, par exemple, les institutions à caractère culturel ne reçoivent qu'environ 2% des dons faits par les entreprises. Selon le Conseil, le "petit nombre" de personnes riches et d'entreprises qui donnent aux œuvres de charité 10% de leur revenu, comme la loi actuelle le y autorise, pourraient donner davantage si la limite était relevée.

Ce sont d'ailleurs ces personnes et ces entreprises, affirme le Conseil, qui sont le plus portées au mécénat. Allant plus loin que le rapport Carter, le Conseil recommande que la limite des dons de charité soit portée à 20%. Signalant que, même à ce compte, la loi ferait obstacle à certains dons de grande valeur, par exemple dans le cas des œuvres ou collections d'œuvres d'art importantes, le Conseil recommande qu'il soit permis de reporter l'excédent des dons de charité aux années ultérieures, jusqu'à concurrence de cinq ans.

D'autres recommandations visent à encourager les dons d'œuvres d'art aux musées et aux galeries d'art accessibles au public, à inciter les entreprises à commander ou à acheter des œuvres d'art, et à promouvoir les dons en nature.

Le mémoire propose en outre:

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et les institutions canadiennes à vocation artistique;

— des modifications aux lois provinciales et fédérales touchant les droits de succession et les biens transmis par décès, en vue d'encourager les legs aux institutions dites "de charité";

— la suppression des taxes sur les divertissements dans le cas des manifestations artistiques subventionnées par des pouvoirs publics;

— la mise à l'essai pour une période de cinq ans d'un régime permettant de déduire du revenu, aux fins de l'impôt, une somme correspondant à 150% des dons en faveur de certaines immobilisations dans le domaine des arts.

— que les artistes et les institutions artistiques soient exonérés des taxes de vente fédérales et provinciales;

— l'entrée en franchises des œuvres d'art importées par des Canadiens, ainsi que des matériaux et fournitures importés à des fins artistiques par les artistes canadiens et

CINEMA

Vue d'ensemble

Les trésors de la cinémathèque française

La Société Artistique de l'Université Laval nous a présenté du 20 janvier au 5 février inclusivement, ses Trésors de la Cinémathèque Française. Nous y avons vu quelque vingtaine de longs métrages des premières années à nos jours ou presque. En plus, une série de comédies muettes de Max Linder, prototypes qui s'apparentent à l'art de Chaplin.

Lorsque l'avènement cinématographique fut classé par les intellectuels comme un septième art, en soumettant celui-ci à une approche artistique, la critique a jugé et classé les différentes oeuvres faites d'écoles de pensées, développées par l'esthétisme, la philosophie, le social, etc., propres à chaque auteur. On ne peut dire ici que ces films sont tous de grande envergure, mais ils attestent l'origine d'une école qui a caractérisé l'époque 1900. Nous citons donc les auteurs principaux: Poirier, Ophüls, Pagnol, Sang d'un poète, sorte de découverte, pour nous du cinéaste-poète. Il y a eu aussi ce que j'appellerais le documentaire Picasso, lumière transcendante et surréaliste que Claude Renoir jette sur l'oeuvre en mouvement, du peintre.

Avec tout l'intérêt que ces té-

moignages nous apportent, nous sommes donc loin du cinéma vérité, dit direct; mais à travers de cette démarche de la première heure, nous reconnaissons la même considération des problèmes humains; le matérialisme outré, l'esprit de conquête, l'absence d'une sincérité qui se révélerait par le retour aux sources.

De là maintes évidences parallèles. Jean Renoir avec son néoréalisme italien étape importante dans la marche du jeune cinéma d'aujourd'hui; le même Renoir qui traite de l'incommunicabilité des êtres, thème majeur d'un Bergman; Cocteau et l'Herbier qui développent déjà les problèmes du subconscient et de la vérité chère à Robbe-Grillet. Enfin, nous assistons à l'avènement du documentaire, dont les oeuvres de Reichenbach ainsi que celles du Québécois Pierre Perrault sont l'équivalent dans notre cinéma présent.

Nous pouvons dire que ce document sur l'histoire du cinéma muet et parlant nous a été d'un grand intérêt et nous louons l'initiative de la Société Artistique de l'Université Laval de nous l'avoir présenté d'une façon abondante et diversifiée.

Sabine Poulin

La cinémathèque canadienne s'installe à la bibliothèque nationale du Québec

QUEBEC — Le sous-ministre des Affaires culturelles a annoncé la conclusion d'une entente entre la Bibliothèque nationale et la Cinémathèque canadienne. A l'occasion d'une conférence de presse, à la Bibliothèque nationale, M. Raymond Morissette a précisé que, dans le cadre de son programme d'activité culturelle, la B.N. accueillera la Cinémathèque quatre soirées par semaine.

Il a également annoncé que la Cinémathèque avait accepté de consacrer une de ses soirées, soit celle du 19 février, à la présentation en avant-première d'un film réalisé pour l'Office du film du Québec par Claude Fournier, *Le Dossier Nelligan*.

Le programme mensuel de la Cinémathèque a été rendu public par son président, M. Guy Joussemet, à cette conférence de presse. On sait que la Cinémathèque est un organisme indépendant, sans

but lucratif, qui cherche à faire connaître les classiques du cinéma et qui s'intéresse particulièrement au cinéma d'animation et au cinéma canadien.

Le sous-ministre s'est dit heureux de cette collaboration entre la Bibliothèque nationale et la Cinémathèque. Les objectifs de cette dernière entrent parfaitement, à son avis, dans le cadre de la politique de diffusion du ministère des Affaires culturelles. C'est d'ailleurs pour cette raison que le ministère subventionne la Cinémathèque.

D'autre part la présence de la Cinémathèque donnera encore plus d'ampleur à l'activité culturelle de la Bibliothèque nationale.

Les séances de cinéma ainsi que les expositions qui les accompagneront ne feront qu'ajouter à l'attrait de la salle Saint-Sulpice où, par ailleurs, la Bibliothèque nationale continuera ses pro-

grammes. Cette activité culturelle, entreprise depuis déjà deux ans, a suscité une réaction très favorable du public montréalais.

Jacques Hébert réélu président de l'Association des éditeurs

Lors de l'assemblée générale annuelle des membres de l'Association des éditeurs canadiens tenue le 4 février au Club Canadien de Montréal, M. Jacques Hébert, président et directeur général des Editions du Jour a été réélu président de cet organisme professionnel. L'AECC groupe 39 maisons d'éditions au Canada français.

Le nouveau conseil d'administration se compose comme suit: vice-président de la région de Québec: M. Réal D'Amour, président et directeur général des Editions du Pelican et des Editions Jeunesse; vice-président de la région de Montréal: M. Claude Hurtubise, directeur général des Editions H.M.H. et des Editions du Canada français; secrétaire-trésorier: M. Hervé Jolin, directeur des éditions pédagogiques de la Librairie Beauchemin; conseillers: MM. Victor Martin, directeur des librairies des Editions Fides; Jacques de Roussan, de Forron Editeur; Pierre Tisserre, président et directeur général du Cercle du Livre de France.

M. Jean Bode, président et directeur général de la Librairie Déom fait partie du conseil à titre de président sortant de charge.

M. J.-Z. Léon Patenaude a été confirmé dans son mandat de secrétaire administratif pour la 6e année consécutive.

L'AECC est affiliée au Conseil supérieur du livre, membre de l'Union internationale des éditeurs, membre de l'Union des éditeurs de langue française et membre du Canadian Copyright Institute.

L'AECC est responsable du Centre de diffusion du livre canadien-français à Paris, de l'Agence littéraire des éditeurs canadiens-français, de la revue "Vient de paraître", du Catalogue de l'Édition au Canada français, en collaboration avec le CSL et les autres organismes d'éditeurs et de libraires. L'AECC participera en 1969 aux foires et expositions internationales suivantes: Bruxelles en mars, Nice en juin, Atlantic City en juin, Francfort en octobre.

Inactif depuis treize ans

Marcel Pagnol va tourner "Le château de ma mère"

PARIS (AFP) — A 74 ans, Marcel Pagnol qui n'a pas tourné depuis treize ans, va entreprendre un nouveau film inspiré du deuxième tome de ses souvenirs d'enfance: "Le château de ma mère". Il tournera pour la première fois en couleurs, entièrement en extérieurs près d'Aubagne, ville natale du cinéaste-écrivain.

A partir du 12 mars, un hommage sera rendu à l'auteur de "Fanny" et de "Marius" dans trois salles parisiennes (les cinémas Calypso, Gaumont-Théâtre et quartier-latin). Celles-ci présenteront l'essentiel de son oeuvre, soit 16 films, parmi lesquels "maman des

sources" en version intégrale (4 heures de projection). Marcel Pagnol, qui termine actuellement le scénario du "château de ma mère" pense à Jean-Paul Belmondo et à Catherine Deneuve pour les principaux rôles.

Selon l'impressario de l'auteur, Jean-Paul Belmondo n'a pas encore été contacté par Marcel Pagnol pour être l'interprète du "château de ma mère". De même, il n'a pris aucun engagement pour être le partenaire d'Henry Fonda dans "sombre vendredi", film dont on avait annoncé le prochain tournage aux Etats-Unis. "Jean-Paul Belmondo termine actuel-

lement "La sirène du Mississippi" sous la direction de François Truffaut, et n'a pris aucune décision quant à ce qu'il fera ensuite" déclare l'impressario de l'auteur, M. René Château. "Tous les projets ou engagements que lui attribue la presse sont totalement dénués de fondement" a-t-il ajouté.

Ewa Saulin se marie et continue de tourner

ROME (A.F.P.) — Ewa Saulin, la jeune actrice suédoise interprète de "Candy", est depuis le 21 mars de l'année dernière, l'épouse de l'écrivain anglais John Shadow, 32 ans.

Le mariage a eu lieu à Tijuana, Mexique, lors du tournage du film "Candy". Ewa, qui fêtera ses 19 ans la semaine prochaine, a expliqué aux journalistes que son mari et elle avaient décidé d'en donner la nouvelle seulement après la "première mondiale" de "Candy".

Les jeunes époux habiteront à Rome une villa qu'ils viennent d'acheter. Ewa, loin de renoncer au cinéma, a déjà de nombreux engagements de travail pour cette année.

Havel découvre des micros dans sa chambre

PRAGUE (A.F.P.) — L'écrivain tchécoslovaque Vaclav Havel, qui a trouvé, mardi, des micros cachés dans le plafond de son appartement, a commenté cette découverte dans l'hebdomadaire "Listy".

Pour l'écrivain, ces micros ont été installés soit par un Service de renseignement étranger, soit par un maniaque, soit enfin par les Services de sécurité tchécoslovaques. Après avoir écarté les deux premières hypothèses, M. Vaclav Havel s'interroge sur les mobiles qui auraient poussé les Services officiels à agir ainsi: "Personnellement je ne vois aucun inconvénient à ce que l'on écoute ce qui se dit chez moi, dit-il, mais en tant que citoyen je suis indigné de cet acte, car il prouve qu'il y a des gens qui violent sciemment la constitution et rendent très problématiques toutes les belles déclarations de nos gouvernements, nos partis et nos hommes politiques sur la sauvegarde de la légalité et la protection des libertés civiques".

CINE BULLETIN

APPRECIATION DES FILMS — "Appréciation des films" est un service de l'Office des Communications sociales (organisme de l'Épiscopat canadien). Les appréciations portent essentiellement sur la valeur humaine et chrétienne des films. D'autres renseignements sont donnés, complémentaires, sous forme abrégée.

EXPLICATIONS — CONVENANCE POUR LES JEUNES: E—enfants; A—adolescents. VALEUR ARTISTIQUE: (1) chef d'oeuvre; (2) remarquable; (3) très bon; (4) bon; (5) moyen; (6) pauvre; (7) minable; (—) pas coté.

CANADIAN: — Sur semaine: Sujets courts: à 4.45. Les biches (3) à 7.15. Films à venir à 8.55. Fleur d'osier (4) à 9.02. Fin à 11.00. Samedi et dimanche: Fleur d'osier à 1.15, 5.16, 9.22. Sujets courts à 3.03, 7.04. Les biches à 3.25, 7.24. Films à venir à 3.11, 9.17. Fin à 11.10 hres.

CANARDIER: — Sala temps pour les mouches (3) (couleurs) à 1.10, 4.25, 7.45. Angélique et le sultan (—) (couleurs) à 2.50, 6.05, 9.25. Continue de 1.10 à 11.00 hres.

CAPITOL: — Représentation continue de 1.10 à 11.00. Courts métrages à 1.10, 3.05, 5.00, 6.55, 8.50. Le petit baigreur (E-4) à 1.25, 3.25, 5.15, 7.15 et 9.15 hres. (2e semaine).

CARTIER: — Sur semaine: La folle mission du Dr Schaffer (—) à 6.00, 9.55. Le dernier safari (—) à 7.50. Fin à 11.35. Samedi et dimanche: Nouvelles à 1.15, 5.15, 9.05. La folle mission du Dr Schaffer à 1.25, 5.35, 9.25. Le dernier safari à 3.35, 7.35. Fin à 11.15 hres.

EMPIRE: — Le Lauréat (—) à 1.00, 3.00, 5.00, 7.00 et 9.00 hres. Fin à 11.00 hres. (7e semaine). IMPERIAL: — Le diable à quatre heures (3) à 12.30, 6.16. Voulez-vous danser avec moi (3) à 2.16, 6.02. Ma Gelina (3) à 4.00, 9.50. Fin à 12.01 hres.

LAURET: — Sur semaine: La folle mission du Dr Schaffer (—) à 6.00, 9.40. Le dernier safari (—) à 7.40. Fin à 11.20. Samedi et dimanche: La folle mission du Dr Schaffer à 1.30, 5.30, 9.15. Le dernier safari à 3.20, 7.15. Fin à 11.00 hres.

LE BIZOU: — Sur semaine: Soudain l'été dernier (3) à 6.00, 9.40. Les difficultés d'être infidèle (4) à 7.35. Fin à 11.40. Dimanche: Les difficultés d'être infidèle à 12.45, 4.00, 7.25. Soudain l'été dernier à 2.05, 5.50, 9.40. Fin à 11.40 hres.

LEVY: — Temps du massacre (6) à 7.30. Fléau de la chair (6) à 9.00. Dimanche, matinée à 1.30. LIDO: — Samedi, matinée pour les jeunes, deux films à 1.50. En soirée: Moi, une femme (3) à 6.00, 9.17. Danger à Tanger (6) à 7.40. Dimanche: Danger à

Tanger à 1.40, 4.45, 7.44. Moi, une femme à 4.17, 6.04 et 9.21. ODEON (Salle Dauphine): — Elvira Madigan (2) à 12.45, 4.00, 7.15 et 10.30. Carroussel d'amours (6) à 2.20, 5.35, 8.50. Fin à 12.09 hres.

ODEON (Salle Frontenac): — Maladonne pour un espion (5) à 12.45, 4.30, 8.10. Les jeunes fauves à 2.40, 6.20, 10.00. Fin à 11.45 hres. (7e semaine).

PARIS: — Actualités à 12.30, 3.30, 6.30 hres. Les vierges (5) à 12.40, 3.40, 6.50, 9.40. Pour messieurs seuls (—) à 2.00, 5.10, 8.20 hres. (3e semaine).

PIGALLE: — Actualités à 1.00, 4.25, 7.50. Mélodie de bonheur (E-2) à 1.35, 5.00, 8.25. Fin à 11.15. (2e semaine).

PRINCESSE: — Gladiateur magnifique (A-6) à 1.00, 6.00. La reine du pirate (—) à 2.40, 7.42. Le ranch haudid (—) à 4.07, 9.16. Fin à 11.00 hres.

SILERY: — Samedi, matinée pour toute la famille: La fille et le général à 1.10, 4.10, 7.10. Soirée Minuit, le grand canal (—) à 7.30. La fille et le général à 9.10. Fin à 11.00. Dimanche: Minuit, le grand canal à 1.00, 4.25, 7.40. La fille et le général à 2.40, 5.35, 9.20. Fin à 11.00.

ST-FOY (Salle Alouette): — Sur semaine: Candy (3) à 6.25, 8.55. Sujets courts à 8.35. Fin à 11.00. Matinée, mercredi, samedi et dimanche: Sujets courts à 1.15, 2.45, 6.05, 8.35. Candy à 1.35, 3.55, 6.25, 8.55. Fin à 11.00 hres.

ST-FOY (Salle Champlain): — Sur semaine: En suivant en emprunt le vent (—) à 8.00. Matinée, mercredi, vendredi, samedi et dimanche à 2.15 et 6.15 hres. (13e semaine).

ST-ROMAULD: — Un de nos espions dispara (A-5) à 7.30. Les plaidiers de Penelope (—) à 9.00. Samedi, matinée pour toute la famille: Le prince de Bagdad (8) à 1.30. L'île des dauphins (E-4) à 2.45. Dimanche, matinée pour toute la famille, mêmes films que samedi. En soirée: Les plaidiers de Penelope à 6.00, 9.10. Un de nos espions dispara à 7.40 hres.

STUDIO 9: — Deux représentations à 7.30 et 9.45 hres. Fin à 11.50.

C'est en plein le temps de participer à la TAXE VOLONTAIRE de février



Vous pouvez gagner le grand prix de \$100,000

ou un des 152 autres prix de \$10,000, \$5,000, \$1,000, \$500 et \$250. En tout, 153 prix en lingots d'argent!

Postez ce bon immédiatement

- C'est si facile de participer!
1. Remplissez la formule ci-dessous. (Vous pouvez aussi utiliser n'importe quelle autre formule, même un bout de papier sur lequel vous inscrivez vos nom et adresse).
 2. Joignez-y un chèque, un mandat de poste ou autre, payable à l'ordre de la Ville de Montréal. Participez autant de fois que vous le voulez. Indiquez bien le ou les mois que vous choisissez pour participer. Pour contribuer ce mois-ci, les formules doivent être reçues au plus tard le dernier jour du mois, à minuit.
 3. Présentez votre formule à une Caisse populaire ou faites parvenir le tout dans une enveloppe adressée à: **Taxe volontaire de la Ville de Montréal** Casier postal 9999, Montréal 101, Canada. Pour renseignements, écrivez à la même adresse.

DECOUPEZ ICI ET ENVOYEZ CE BON IMMEDIATEMENT La Ville de Montréal postera un reçu officiel à chaque participant.

VEUILLEZ INCLURE CETTE FORMULE AVEC VOTRE ENVOI — PAYABLE À LA VILLE DE MONTRÉAL

Taxe volontaire de la Ville de Montréal
Casier postal 9999
Montréal 101, Canada

FORMULE DE PARTICIPATION À LA TAXE VOLONTAIRE

018-04

SIGNATURE: _____

NOM (EN LETTRES MOULÉES) _____

ADRESSE (NUMERO) _____ (RUE) _____ (APP.) _____

VILLE _____ ZONE POSTALE _____ PROVINCE _____ PAYS _____

TELEPHONE _____

CHÉQUE ☐ MANDAT ☐

MOIS DE PARTICIPATION: ☐ JANVIER ☐ FÉVRIER ☐ MARS ☐ AVRIL ☐ MAI ☐ JUIN ☐ JUILLET ☐ AOÛT ☐ SEPT ☐ OCT ☐ NOV ☐ DÉC

explorez le canada



● Durant la joute victorieuse des CASTORS.



● Le restaurateur du Colisée William Roth est fier du gâteau géant qu'il a fait confectionner à l'occasion du dixième anniversaire. Il pèse environ deux-cent livres. On commença à le découper quand la majorité des joueurs l'auront vu en entier. (Photo L'Action, par Marcel Laforce)

Victoire "ministérielle" sur la glace du Colisée

La lutte va se généraliser au cours de la fin de semaine

Par Jacques REVELIN

Une autre journée d'écoulement. Il en reste encore huit et le nombre des clubs "valides" est toujours impressionnant puisqu'il s'élève à 87. Dix ont été éliminés hier, dont deux par un cheveu, même si toutes les rencontres se dérouleront dans le temps normal. Aucune ne se prolongea en effet en supplémentaire. Les duels les plus contestés s'achevèrent par les retrais des Pee-Wee de l'Ancienne-Lorette, de Chicoutimi et de Donnacona. On vit également les Rimouskois fléchir devant les jeunes porte-couleurs de la cité de l'amiante : Thetford-Mines. L'échec des protégés de Jules Blais fut surprenant car beaucoup prédisaient le contraire. Quant aux représentants de Donnacona, ils animèrent la joute la plus passionnante de la journée contre le club de Waterloo, mais ce dernier tira profit d'une avance de trois points pour conserver l'avantage in-extremis. Par ailleurs, deux des trois formations de la ville de Québec ont survécu. Après le revers très honorable des représentants de la paroisse Ste-Odile conduits par George Roy, les Patros Selects et les Castors disposèrent de leurs adversaires plus ou moins facilement, les premiers en battant le club de Verdun par 3 à 1 et les seconds en blanchissant les Trifluviens par 7 à 0. Toutes les séries éliminatoires sont donc maintenant engagées, surtout dans les sections B et C. Si le Colisée ne fut pas rempli à pleine capacité, 14,071 personnes se rassemblèrent néanmoins autour de la patinoire durant la journée pour hausser le total de l'assistance à 26,648, soit 1,595 de plus qu'en 1968. Des neuf heures ce matin la lutte s'est réengagée et se poursuivra hardiment durant la fin de semaine, avec dix matches aujourd'hui et autant demain. Les Ontariens feront leur apparition et les Américains également. Quant aux Torontois, c'est demain qu'on leur verra la frimousse. Pas une équipe ayant remporté une victoire dans les deux premières journées ne reviendra sur la glace d'ici lundi. Les deux matches dominicaux devraient attirer du monde. Sainte-Foy affrontera Sherbrooke à 7h00 et Boston à 8h15.

Encore une fois, la première joute matinale fut serrée. Elle opposait des Pee-Wee d'un même coin de banlieue, ceux de Duberger et de l'Ancienne-Lorette. Toujours très équilibré, le match produisit beaucoup d'action mais peu de points, puisque les représentants de Duberger gagnèrent par 2 à 1, leurs buts étant comptés en première et en troisième période par Claude Belanger et Claude Lapointe.

Lancers contre :
Duberger 3 7 9 — 19
Anc-Lorette 7 5 9 — 21

Encore une fois, les Saguenéens de Chicoutimi n'ont pu écarter la guigne en capitulant dès leur premier essai. Face aux Pee-Wee de St-Hyacinthe, ils combattirent énergiquement mais la victoire sourit au club ayant eu la bonne fortune de marquer le premier point. Comme ce furent les Mascoutains qui le réussirent, leurs rivaux s'inclinèrent de peu, au compte de 3 à 2.

Lancers contre :
Chicoutimi 6 5 5 — 16
St-Hyacinthe 6 4 10 — 20

Waterloo 3 4 11 — 18

Encore une fois, les Saguenéens de Chicoutimi n'ont pu écarter la guigne en capitulant dès leur premier essai. Face aux Pee-Wee de St-Hyacinthe, ils combattirent énergiquement mais la victoire sourit au club ayant eu la bonne fortune de marquer le premier point. Comme ce furent les Mascoutains qui le réussirent, leurs rivaux s'inclinèrent de peu, au compte de 3 à 2.

Lancers contre :
Chicoutimi 6 5 5 — 16
St-Hyacinthe 6 4 10 — 20

Les Caravelles de Princeville se lancèrent ensuite dans la lutte de la section C, avec la ferme intention de conserver leur championnat acquis l'an passé. Ce désir se matérialisa par un succès de 4 à 1 aux dépens des représentants de Portneuf. Ces derniers évitèrent un blanchissage vers la fin de la rencontre, après avoir encaissé quatre points enfilés tour à tour par Denis Paquet, Gaëtan Boucher et Pierre Lefebvre (2).

Lancers contre :
Princeville 3 3 5 — 11
Portneuf 7 8 7 — 22

Après ce match très contrastant pour Jules Blais, les représentants des Patros se risquèrent contre les Pee-Wee de Verdun et l'on vit alors un cerbère conduire son équipe à la victoire. Tel fut le cas en effet car, sans Réjean Lizotte, les gars des Patros auraient-ils pu sortir victorieux de la patinoire ? Souvent acclébrés dans leur zone, ils résistèrent, ou plutôt leur gardien, et cette opiniâtreté leur rapporta un gain de 3 à 1. Compteurs pour les Patros : Alain Blouin (2) et Michel Noireau. Pour Verdun : François Bouchard.

Lancers contre :
Patros Selects 14 9 13 — 46
Verdun 3 4 9 — 16

Deux blanchissages (sans taches) clôturèrent cette seconde journée. Les Castors accomplirent le premier au petit trot, en terrassant les Trifluviens par 7 à 0. C'est Guy Chouinard qui lança son club vers le succès dès la sixième seconde, en comptant le premier de ses deux buts. Les autres furent partagés entre Gilles Guerin, Jean Verreault, Alain Samson, Guy Simard et Jean Routhier. Leur gardien Gary Golaneck eut la vie belle en étant "dérangé" à sept reprises seulement.

Lancers contre :
Québec Castors 3 2 2 — 7
Trois-Rivières 8 8 6 — 24

Un net triomphe conclut la troisième partie, en se chiffrant à 7-1 au profit des Pee-Wee de Grand-Mère et aux dépens des porte-couleurs de Loretteville. Gilles Gélinas accomplis le tour du chapeau dans cet affrontement passablement déséquilibré car les vainqueurs exécutèrent deux fois plus de lancers que les perdants dont le blanchissage fut épargné par René Moisan.

Lancers contre :
Grand-Mère 4 5 6 — 15
Loretteville 10 10 10 — 30

La rencontre la plus palpitante suivit, en présence du ministre des Travaux Publics, l'honorable Armand Russell, député de Shefford. Il s'en fallut de peu qu'il participe à cette joute, tellement il voulait aider ses protégés de Waterloo. Ces derniers prirent une confortable avance mais leurs adversaires de Donnacona luttèrent jusqu'au bout, selon l'habitude de leurs prédécesseurs, si bien que le pointage se resserra pour s'immobiliser finalement à 6-5, quatre minutes avant le terme de la troisième période. Ouf ! un ministre venait de ressentir la peur de sa vie. Les efforts qu'il déploya le fatiguèrent autant que deux campagnes électorales... Le joueur le plus productif n'était pas du côté des vainqueurs. Ce fut Claude Frenette qui enregistra quatre buts. Un tour du chapeau fut néanmoins exécuté dans le camp victorieux et c'est Jean-Luc Denault qui le compléta.

Lancers contre :
Donnacona 3 11 9 — 23

Enfin, comme on pouvait s'y attendre, les étoiles de CJMS causèrent une bonne impression surtout en tirant profit de leur taille presque démesurée. Leurs rivaux venus de Hull réussirent à éviter le pire durant les deux premières périodes, avec le précieux concours de leur gardien Wayne Veary, mais devenus gourmands, les Montréalais furent sans pitié dans l'ultime engagement en enfilant six buts pour triompher par 9 à 0, un haut pointage qui reflète mal leur puissance car elle ne fut pas très impressionnante.

Lancers contre :
Hull 10 10 15 — 35
CJMS 4 2 4 — 10

La première équipe de Québec entra alors en scène mais, comme il ne s'agissait pas d'une formation groupant essentiellement des étoiles, sa perte fut à la fois décevante et inévitable. Les Pee-Wee de Ste-Odile fléchirent en effet par 5 à 1 devant les porte-couleurs de LaSalle dont quatre joueurs se partagèrent les cinq points, le blanchissage des Québécois étant évité par Pierre Trudelle, pendant que le fils de Georges Roy atténuait le dépit de son père-instructeur en bloquant 35 lancers.

Lancers contre :
Ste-Odile 13 13 15 — 41
LaSalle 0 2 4 — 6

La rencontre la plus palpitante suivit, en présence du ministre des Travaux Publics, l'honorable Armand Russell, député de Shefford. Il s'en fallut de peu qu'il participe à cette joute, tellement il voulait aider ses protégés de Waterloo. Ces derniers prirent une confortable avance mais leurs adversaires de Donnacona luttèrent jusqu'au bout, selon l'habitude de leurs prédécesseurs, si bien que le pointage se resserra pour s'immobiliser finalement à 6-5, quatre minutes avant le terme de la troisième période. Ouf ! un ministre venait de ressentir la peur de sa vie. Les efforts qu'il déploya le fatiguèrent autant que deux campagnes électorales... Le joueur le plus productif n'était pas du côté des vainqueurs. Ce fut Claude Frenette qui enregistra quatre buts. Un tour du chapeau fut néanmoins exécuté dans le camp victorieux et c'est Jean-Luc Denault qui le compléta.

Lancers contre :
Donnacona 3 11 9 — 23

Enfin, comme on pouvait s'y attendre, les étoiles de CJMS causèrent une bonne impression surtout en tirant profit de leur taille presque démesurée. Leurs rivaux venus de Hull réussirent à éviter le pire durant les deux premières périodes, avec le précieux concours de leur gardien Wayne Veary, mais devenus gourmands, les Montréalais furent sans pitié dans l'ultime engagement en enfilant six buts pour triompher par 9 à 0, un haut pointage qui reflète mal leur puissance car elle ne fut pas très impressionnante.

Lancers contre :
Hull 10 10 15 — 35
CJMS 4 2 4 — 10

Les Rimouskois ne s'attén-

Donnacona 3 11 9 — 23



Sans précédent!

Croyez-moi ou non mais je n'ai jamais rien vu de pareil en dix ans.

Les équipes de Waterloo et de Donnacona étaient sur la glace. Au bord de la bande, il y avait un ministre, celui des Travaux Publics, l'hon. Armand Russell. Il était là pour supporter les représentants de sa ville, ceux de Waterloo... Si vous l'aviez vu forcer... INCROYABLE! vraiment INCROYABLE! Il donnait des coups de poings sur la clôture, machouillait sa gomme nerveusement, pendant que son secrétaire gesticulait sans arrêt. Le ministre était tellement "dans la partie" qu'il n'entendait pas les quatre annonces faites au micro, à son intention. Le président Gérard Bolduc, qui était assis à côté de nous, n'en revenait pas encore. C'est lui qui avait demandé que le "speaker" Jean Gravel dise ce qui suit: "L'honorable Armand Russell est demandé immédiatement au Parlement". Le ministre ne broncha pas, il était trop absorbé par la joute, d'autant plus qu'elle faillit se prolonger en supplémentaire, car après avoir accusé un retard de 5 à 2, les Pee-Wee de Donnacona comblèrent presque leur retard pour s'incliner de justesse par 6 à 5. Même si certains conseils de ministres sont fiévreux, on peut douter que M. Russell en soit sorti aussi bouleversé qu'il l'était, en quittant le Colisée vers 5h45, hier soir.

Il est vrai que ce politicien avait une double raison de s'enervier. L'un des porte-couleurs du comté de Shefford était son fils, le No 3, Daniel Russell...

Georges Roy a bien encaissé la défaite

Son club venait de se faire battre par 5 à 1; il n'avait pas aimé la dernière décision des arbitres, mais quinze minutes après la partie, Georges Roy vint s'asseoir dans la Galerie de la presse pour se soumettre calmement aux questions des journalistes:

— Es-tu déçu ?
— Oui et non. J'espérais que mes petits gars soient dans le vestiaire des gagnants mais je ne leur avais pas enfilé la tête. Une équipe B ne pouvait faire des miracles dans la section AA. En comparaison de l'an passé le résultat est tout de même positif. La première équipe de Ste-Odile avait baissé pavillon par 12 à 0 et nous avons fléchi par 5 à 1 seulement devant le club de LaSalle, 5 à 1, dans le Pee-Wee, c'est une défaite honorable!
— Était-tu nerveux ?
— J'ai joué au hockey par-

tout; j'ai gagné la coupe Allan; je croyais avoir senti toutes les émotions du hockey, mais je me trompais. Jamais une partie m'a autant exalté.

— Puisque ton équipe est éliminée, vas-tu la laisser tomber ?
— Je ne lâcherai pas mes gars. Ils ont eu trop de cœur. Sais-tu qu'ils n'ont jamais pratiqué l'interieur, mais constamment sur des patinoires extérieures. Sur la glace artificielle, ça coûte cher et on perd trop de temps à leur donner des conseils. Nous prendrons part aux tournois de Donnacona et de La Tuque.

— Qui gardait les filets de Ste-Odile ?
— Guy Roy, mon fils. C'est un excellent joueur défensif... comme son père.

Georges Roy reviendra au Colisée d'ici samedi prochain, comme "gérant d'est-trade"...

En souplesse

● Les dirigeants du tournoi ne sont pas contents. Sauf tout le respect qu'ils ont pour la Princesse Grace de Monaco, elle les décevra si son séjour au Colisée est trop bref. Ce n'est évidemment pas elle qui a dressé le programme de son emploi du temps et Gérard Bolduc en veut surtout à celui ou ceux qui en sont les responsables. Il ne s'est pas gêné pour leur dire sa façon de pensée, lors des nombreux coups de téléphone reçus à propos de cette "gracieuse" visite. Gérard nous a dit: "Elle a des jeunes enfants et je suis sûr que la vision du tournoi Pee-Wee l'enchanterait. Or, on veut tout simplement lui faire mettre une rondelle au jeu, sans la faire assister dans la ligue d'honneur, pour lui permettre de regarder ce qui se passe sur la glace quand des Pee-Wee sont en action. Son arrivée est prévue pour 14h45, entre deux joutes, celles des Indiens de Caughnawaga et d'Amos et celle qui opposera Arvida à Richmond. En dépit de leur déception, les organisateurs recevront la princesse "à la québécoise". Mme Gérard Bolduc lui présentera un coffret capitonné de ses propres mains et contenant divers souvenirs du tournoi (y compris le roman des Pee-Wee). On lui offrira pour ses enfants, avec un message d'amitié.

Chère Princesse, si vous lisez ces lignes avant de passer par le Colisée, ne craignez pas de bousculer le protocole. Vous ne le regretterez pas. De plus, s'il fait froid, vous limiterez les risques d'attraper la grippe de Hong-Kong sur un banc de neige, en regardant tourner des motos... Mieux vaut pour vous attraper la pee-wee...

AUBAINE
TORONADO 1966
En parfaite condition
Équipement complet
522-8328

TOUTES REPARATIONS
SUR TOUTES MARQUES D'AUTOS
par des
OUVRIERS SPECIALISES
Automobile fournie pour le temps des réparations
CARETTE AUTOMOBILES LTEE
2060 ouest, BOUL. CHAREST, Ste-Foy — 681-7371



● C'était une chaude partition des Pee-Wee de Thetford-Mines. Elle voulait tellement les voir gagner qu'en la vit embrasser fréquemment une image du Sacré-Coeur. Les porte-couleurs de la cité de l'amiante triomphèrent effectivement en battant les Rimouskois 3 à 0. (Photo L'Action, par Marcel Laforce)



● L'HONORABLE ARMAND RUSSELL jubila après le succès de "ses" Pee-Wee de Waterloo et il colla de son chapeau la tête du meilleur compteur de "son" club, Jean-Luc DENEALT. (Photo L'ACTION, par Marcel Laforce)



● Première expérience pour le père et le fils. Georges Roy n'avait encore jamais dirigé une équipe Pee-Wee dans le tournoi et son fils Guy est devenu un cerbère cet hiver seulement. (Photo L'Action, par Marcel Laforce)

Grand Prix, dog-derby et motos au premier plan du Carnaval Sportif

(PAR JEAN POULIOT)

La première fin de semaine du Carnaval apportera sa cargaison annuelle d'événements sportifs susceptibles de satisfaire tous les goûts. A cela viennent s'ajouter les activités habituelles de hockey et de ski, y inclus un championnat provincial. Voici donc la grande variété d'attractions sportives qui s'offrent aux spectateurs et aux participants en fin de semaine.

CARNAVAL SPORTIF

Le tournoi pee-wee présente dix parties samedi et autant dimanche au Colisée et le programme dominical présente l'avantage d'être composé entièrement de joutes de calibre "AA". Indépendamment du tournoi, mais avec les mêmes équipes, on présente à 8 heures ce matin la partie décisive de la semi-finale "B" de la ligue Québec pee-wee métropolitaine entre Loretteville et Duberger. La semi-finale Levis-Orsainville a été remise à plus tard, parce que les Aiglons jouent à 9 heures ce matin contre Jonquière dans le tournoi.

Les jeux inter-duchés présenteront un sport relativement nouveau, la luge (traineau) sur les Plaines samedi, alors que dimanche Pierre Gagné occupera l'Aréna de Ste-Foy avec le patinage de vitesse et les sauts de barils. Georges Coallier donnera une démonstration de son saut dans le feu. On attend toujours la polycopie du calendrier officiel des jeux carnavalesques qui se tiennent à Place Jean Talon.

Les trois grandes activités extérieures de la fin de semaine sont la course de motos à la Piste de l'Exposition cet après-midi, le Grand Prix Esso pour automobiles à crampons sur les Plaines dimanche et le dog-derby international qui part du restaurant Le Palatin à Québec-Ouest et se rend au club Sherwood (aller et retour) samedi et dimanche.

A l'intérieur, on aura le jockey du Carnaval au

club de curling Jacques-Cartier et le tournoi invitation de badminton au Winter Club.

AUTO-NEIGE

Même si la course officielle d'auto-neige du Carnaval n'a lieu que le samedi suivant à la piste de l'Exposition, différents duchés verront les petites voitures à chenilles à l'oeuvre en fin de semaine. Le Château Nancy, avec la collaboration de l'Ancienne-Lorette, aura une dizaine de compétitions avec une centaine de concurrents à 1 h 30 et après-midi. Les Cabana, Corveau, Langlois, Lachance, Breton, Méthot, Deslauriers, Mercier et Pouliot, conduiront des motos-neige d'au moins sept marques différentes.

Dimanche, ce sera au tour du club "Au Fantôme" à St-David d'avoir sa compétition. Plus au nord, le Lac Delage recevra aussi les habitués de motos-neige et la journée se terminera par la descente en ski aux flambeaux.

SKI

Le championnat senior de la division du Québec dans la course de fond aura lieu au club Oak-Pik. Le championnat provincial de sauts occupera le tremplin du Mont Ste-Anne en fin de semaine, tandis que les midjets ont leur slalom géant dans la côte no 4 du club Stoneham aujourd'hui. Le club de ski "Les Goudurix" tient aussi un slalom géant dans la pente no 1 du Relais du Lac Beauport à 11 heures ce matin. Un concours de classification C et B a lieu dimanche matin à 10 heures dans la côte du manoir St-Castin. Enfin, une fin de semaine de grandes manifestations a lieu au club de ski de la Côte des Chats à St-Pacôme de Kamouraska dans le cadre du Carnaval La Pocatière-St-Pacôme.

SUR GLACE

Comme le Colisée sera occupé par les pee-wee, les As joueront à l'étranger, plus précisément à Rochester. Les craintes de Larry Lund auraient été dissipées par Bud Poile et on l'attend au War Memorial demain soir à 7 heures 30. C'est Doug Favell qui sera dans les filets et Joe Crozier a de nouveau aidé les As en rappelant Don Cherry à Vancouver. Avec un bon radio (automobile ou transistor on peut capter la joute à WHAM. Les As juniors pour leur part se rendent à Sorel où ils tenteront de limiter les Eperviers à deux touchés.

A l'Aréna, le Rouge et Or de Laval complète sa série de deux joutes contre les Gee Gees d'Ottawa. Au Winter Club, c'est la 11ème ronde du tournoi de championnat provincial de curling ce matin.

Les As Juniors éliminés

En perdant 9-3, hier soir contre les Canadiens de Thetford-Mines, les As Juniors ont été éliminés des séries éliminatoires de la Ligue Junior A du Québec. Il ne reste que cinq parties à disputer aux hommes de Martin Madden et ils ont un retard de onze points sur Thetford qui occupe le quatrième rang.

Jean-Claude Landry et Stuart Irving ont récolté deux buts chacun, les autres compteurs étant Yvon Lavalée, Gilbert Smith, Gerald Lecomte, Paulin Bordeleau et Jean Fradette. Pour les As, Dave Boeda, Guy Lafleur et Réjean Giroux ont compté.

Les deux équipes ont eu trois punitions majeures chacune, et quatre mineures chacune.

Journée carnavalesque au Lac Delage demain

Dans les cadres du 15ème Carnaval d'Hiver de Québec, on a inscrit une toute nouvelle activité qui s'adresse à toute la famille et particulièrement aux sportifs.

En effet, la Journée Carnavalesque du Lac Delage donnera l'occasion à tous les amateurs d'auto-neige de participer à d'excitantes épreuves qui se dérouleront sur le Lac Delage. Ces courses sont ouvertes à tous les propriétaires d'auto-neige de la région. Toutefois de magnifiques trophées sont à l'enjeu dont celui du Carnaval de Québec qui ira au vainqueur du "Free for All" de la journée.

Les autres trophées sont la gracieté de l'Association des Marchands de Place Laurier, Gaston Levesque et du Groupe Sécurité. Déjà plusieurs amateurs d'auto-neige sont inscrits dans ces épreuves du 9 février au Lac Delage et on acceptera les entrées jusqu'à dimanche matin à 10.00 heures. Tous les intéressés désireux de rivaliser de vitesse et d'habileté sur un circuit fort intéressant sont priés de communiquer au numéro 849-4425 et on se fera un plaisir de donner toutes les informations nécessaires.

Plusieurs milliers d'amateurs sont attendus à l'occasion de cette grande journée carnavalesque du Lac Delage en raison de la descente aux Flambeaux qui aura lieu en soirée. On sait que cette manifestation fait un retour cette année au programme du Carnaval de Québec. Le signal de départ des épreuves d'auto-neige sera donné à 2.15 h, dimanche le 9 février et tout le monde peut participer à ces courses.

Du beau temps prévu pour le Grand Prix du Carnaval

Le public québécois en verra de toutes les couleurs au Grand Prix Esso sur les Plaines d'Abraham demain après-midi: On y verra à l'oeuvre Craig Fisher de Toronto qui, l'année dernière, avait démontré une performance remarquable avec une énorme station-wagon; on verra aussi Marius Amiot, le fondeur de Rimouski qui détient le record de piste pour course sur glace sur les Plaines; le Montrealsais Peter Robert, champion des courses sur glace il y a deux ans et John Powell d'Ottawa, le champion 1968; les Québécois Louis Germain et Louise Roberge. No 90) essaieront de faire honneur au Club CERF, de même que Christian Sampson qui constitue certainement l'inscription la plus cocasse sur son Jeepster: les voitures à quatre roues motrices étant interdites aux courses sur glace, il a désaccouplé son pont arrière pour se conformer aux règlements.

Déjà 22 inscriptions sont entrées à date et les organisateurs s'attendent à devoir accepter une quinzaine de retardataires cet après-midi. Il est assuré que toutes les courses seront chaudement contestées et que le gagnant devra faire preuve d'audace et de témérité. Un total de \$4,000.00 de bourses sera partagé entre les plus méritants.

Le programme des courses demain après-midi sera le suivant: 13:30 h: Voitures à train moteur conventionnel, avec crampons; 15 tours. 14:15 h: Voitures à moteur sur roues motrices, avec crampons; 15 tours.

15:00 h: Classe ouverte pour voitures les plus rapides, avec crampons; 25 tours.

La course principale sera télévisée en direct à partir de 3.00 h sur le réseau français de Radio-Canada, et la princesse Grace de Monaco remettra les trophées aux gagnants à la fin de la course principale. Le public aura également l'occasion de voir passer le Bonhomme Carnaval, la Reine et les Duchesses avant la course principale. Il y aura aussi une démonstration de sauts en parachute après la deuxième course.

Comme par le passé, les départs auront lieu devant le monument Jeanne d'Arc et le parcours se fera dans le sens horaire. L'admission à cette activité du Carnaval est absolument gratuite et les organisateurs recommandent de se rendre sur les Plaines via la Croix du Sacrifice en face du Parlement ou encore via le monument Wolfe devant le Musée. A cette occasion, les avenues Taché et Place Montcalm seront interdites au public pour permettre l'évacuation rapide des blessés en cas d'accident.

La météo s'annonce favorable pour demain et en conséquence, on s'attend à une foule de vingt mille spectateurs ou plus. Comme par le passé, des clôtures ont été érigées en bordure de la piste et le public québécois comprendra la demande de collaboration des organisateurs pour que le système de sécurité soit respecté, afin d'éviter des accidents et

des retards dans le déroulement des courses.

Les coureurs inscrits jusqu'ici sont:

Marius Amiot, Rimouski, Cooper 1300
Yvon Walsh, Québec, Sprite
Bill Brownlee, Montréal, Cooper "S"
Bill Burch, Toronto, Gordini
Scott Mackenzie, Lucerne, Saab
Peter Robert, Granby, Volvo
Jim Allen, Donnacona, Cooper "S"
Ludger Lahaie, Montréal, Austin
Georges Benoit, Montréal, Cooper "S"
René Bissonnette, Montréal, Volkswagen
Jacques Tremblay, Montréal, Cooper
André Bellerose, Ste-Agathe, Austin 250
Glenn Pike, Dollard-des-Ormeaux, Cooper
Claude Marcell, Joliette, Volkswagen
Pierre Boileau, Montréal, Cooper
Jerry Wilkins, Montréal, Cooper
Craig Fisher, Toronto, Chevy II
John Powell, Ottawa, Cooper
Louise Roberge, Québec, Cooper "S"
Louis Germain, Québec, Cooper "S"
Christian Sampson, Québec, Jeepster
Rudy Bartling, Toronto, Porsche

Le Rouge et Or est seul en première position après un gain sur Ottawa

Par REAL LABBÉ

L'esprit qui régnait dans la chambre des joueurs du Rouge et Or après leur victoire d'hier reflétait bien la partie que les Québécois venaient de disputer. Même s'ils avaient gagné 4-1 contre Ottawa, et même s'ils occupaient seuls le premier rang de la division Est de la Ligue Interuniversitaire, aucun des joueurs n'aurait dans le vestiaire.

Devant le peu d'opposition qu'ils avaient, Ottawa est arrivé à Québec avec seulement onze joueurs, y compris le gardien de buts, les hommes de Jean-Charles n'ont pu fournir leur performance habituelle.

Le jeu des joueurs d'Ottawa fut médiocre, et ceux de Laval qui pensaient avoir la rencontre réussie de beaux jeux, furent complètement pris par surprise. Tous s'attendaient à faire un "pique-nique" au cours de cette joute, mais leur excès de confiance leur a joué un vilain tour.

Le début de la partie fut lent, Ottawa, avec un nombre si restreint de joueurs, ne pouvait se permettre la moindre faute, car une punition aurait signifié du travail supplémentaire pour les autres joueurs. De leur côté, les gars du Laval ont semblé prendre en pitié cette équipe, car ils n'affichaient pas leur agressivité habituelle.

Benoît Gravel a enregistré le premier but de la rencontre lorsqu'il a fait dévier un lancer de la ligne bleue, lancer décoché par le défenseur Alain Bergeron. Bruce Donaldson, le

cerbère des Gee Gees n'a eu aucune chance, ayant perdu le disque de vue.

Moins de cinq minutes plus tard, Denis Mercier donnait un avantage de 2-0 aux Lavallois après avoir capté une passe d'André Robitoux. Gilles Gagnon s'est également mérité une aide sur ce but. Auparavant, une punition à Guy Morel n'a pas été dangereuse pour le Rouge et Or la défensive et le gardien Jacques Audy ont bien tenu le coup.

Après un premier vingt sans trop d'action, les Québécois ont entrepris le second avec plus d'ardeur, et il en est résulté un but de Denis Mercier, son second de la soirée sur une passe de Jean Rioux. Ce trio de Mercier-Rioux-Gagnon fut le plus malchanceux chez les locaux, ratant de nombreuses chances d'ajouter au pointage.

Une magnifique série de passes entre Guy Morel, Normand Côté et Benoît Gravel a permis à ce dernier de compter le quatrième but du Rouge et Or et le deuxième de la soirée, Ottawa réduisant la marge à 4-1, trois minutes plus tard quand Jean Blais prenait Jacques Audy en défaut. Guy Bédard et George Scott ont eu des assistances sur ce but.

Ce fillet, réussi à 6.15 au second engagement, fut le dernier de la rencontre. Par la suite le jeu fut des plus décevants. Une punition à Bob Fawcett n'a rien changé et à 44 secondes de la fin, il s'est produit un accrochage entre Benoît Gravel et Yves Gauthier. Les deux écopèrent de double mineure.

TROISIEME PERIODE

Le gardien de buts d'Ottawa, qui joue sans masque et qui porte des lunettes, s'est illustré dans la dernière reprise. Grâce à lui, les dommages qu'aurait pu causer Laval ont été limités. Presque tous les joueurs du Rouge et Or se sont faits voler de belles chances par ce cerbère. Jacques Audy a également bien travaillé au cours de la rencontre, comme il l'a d'ailleurs fait toute l'année alors qu'il n'a accordé que 36 buts en 11 parties. Jean Blais fut chassé de la rencontre à 9.21 lorsqu'après avoir reçu une mineure de l'arbitre Jean Zicat, il a voulu se prendre à ce dernier. Des punitions à Périusse et à Pierre Gagnon n'ont pas été à l'avantage de l'une ou l'autre équipe.

Le Rouge et Or reçoit à nouveau Ottawa, cet après-midi, à 2.30 h, à l'Aréna du Parc Victoria, et l'entraîneur Jean-Charles Gravel anticipe quelques changements sur son alignement.

SONMAIRE
Première période
1-Laval, Gravel 5:47
2-Laval, Mercier 10:35
3-Robitoux, G. Gagnon 10:35
PUNITION — Morel 6:40
Deuxième période
3-Laval, Mercier 1:19
4-Laval, Gravel 5:05
5-Ottawa, Blais 5:16
6-Bédard, Scott 5:16
PUNITIONS — Fawcett 16:37, Gravel et Gauthier, double mineure, 19:16
Troisième période
Aucun but
PUNITIONS — Lapointe 9:07, Blais, min. et extrême inconduite 9:21, Périusse 12:31, P. Gagnon 14:31.

Le sosie de Killy gagne le slalom géant à Aare

Par AFP

La première manche du slalom géant de Aare comptant pour la Coupe du Monde s'est terminée par la victoire du Français Jean-Noël Augert qui réalisa le temps de 1.45.63 qu'aucun des autres concurrents ne peut dépasser.

Devançant de plus de deux secondes son suivant immédiat, le Suisse Jakob Tischhauser, Augert dispose d'une avance confortable pour la deuxième manche qui sera courue aujourd'hui.

emand Willi Lisch et l'Américain Spider Sabich.
Peter Duncan, de Mont-Tremblant, a été le meilleur Canadien avec un 1.76 rangé à 1.32.08, suivi de John Ritchie, de l'Ontario, 2.06 et 1.58.0, et de l'Américain Dave Bruneau, de Montréal, 3.06 et 2.00.82.

Bob Swan, d'Ottawa, a été disqualifié pour avoir manqué une barrière et Bob McKay, d'Edmonton, éliminé par une chute.

COUPE ELIO COLLI

Grâce à une excellente deuxième manche, l'athlète suisse Andrea Sprecher a remporté sa première grande victoire internationale dans le slalom de la Coupe Elio Colli de Cortina dans lequel il a battu

avec le temps total de 95.03 le Français Henri Duvillard de 1.29 et l'Autrichien Werner Bleiner, en forme améliorée, de 1.31.

A l'issue de la première manche, le Suisse Edmund Bruggmann précédait Duvillard de 4-100e et Sprecher de 36-100e. Premier partant dans la seconde manche, Bruggmann fut handicapé et se bloqua plusieurs fois, devant se contenter du temps de 48.98, qui ne lui valut que la 5e place de cette manche dont les résultats furent les suivants: Sprecher 46-94, Bleiner à 38-100e, l'Italien Felice de Nicolò à 81-100e, le Français Jules Melquiond à 1-44, Duvillard à 1.61, Bruggmann à 2.04.

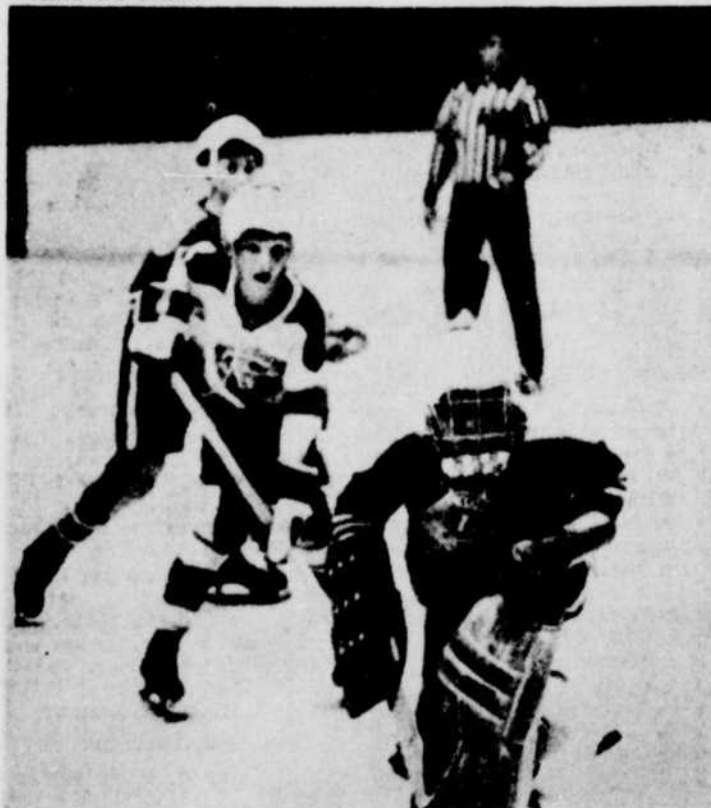
Keit Spasphard a pris le 13e rang en 101.23.



● La mise en échec est interdite, mais une poussée de la main produit le même effet sans encourir les foudres de l'arbitre.



● Que de souvenirs remontent à la surface en ce 10e anniversaire, surtout si on a une excellente documentation entre les mains.



● Ne voulant pas échapper la rondelle, le jeune cerbère prend le risque de présenter son dos aux bâtons de l'adversaire.



● Un carton, une plume: ça suffit à ces deux partisans pour préparer leur carte d'allégeance en vue du prochain match.

(Photos L'Action, par Marcel Laforce)



● Jean-Pierre Augert de France, le sosie de Jean-Claude Killy, tentera, sur les Plaines d'Abraham, de répéter ses exploits de l'an dernier, alors qu'il remportait les grands honneurs du combiné-messieurs au du Maurier International, à Rimouski, (C.-B.).



● C'est une équipe de la base des forces armées de Bagotville qui a remporté pour une seconde année consécutive le championnat provincial de curling et la trophée British Consols. Earl Carson (2e de gauche) remplaçait le skip de l'an dernier, Bill Tracy et il avait comme coéquipiers Ed Wood, Al Sully et D. Stewart. (Photo L'Action, par Marcel Laforce)

Bagotville champion

(Par Jean Pouliot)
Un rink formé de lead Ed

Wood, du second Al Sully, du 3e D. Stewart et du skip Earl Carson a remporté facilement

Le Royal 22e Régiment a dominé dans le ski

Les championnats de ski de la zone 6 des Forces canadiennes se sont terminés hier au Centre Castor de la base de Valcartier n'apportant aucune grande surprise quant au classement final des individus et des équipes. Il est en effet presque une tradition pour les militaires du Royal 22e Régiment de remporter la majorité des trophées.

C'est ainsi que dans le combiné alpin quatre des six premiers finissants sont du 2e bataillon du Royal 22e assurant ainsi la victoire à la base de Valcartier qu'ils représentaient.

Dans le combiné, le capitaine Jean-Guy Cloutier de Québec vient en tête avec un temps cumulé de 6 minutes 25,7 secondes. Il est suivi du capitaine Jean Gignac de Mont-Laurier, un équipier de la base de St-Jean avec 6 minutes 38 secondes et du capitaine Gérard St-Jacques avec 6 minutes 46,5 secondes. En 4e, 5e et 6e places respectivement : le capitaine Gilles Poirier de Valcartier (6 min. 52,3 sec.), le lieutenant SD Briscoe de Petawawa (6 min. 52,8 sec.) et le capitaine Lucien Lévesque de Valcartier (7 min. 01,8 sec.). Sur 43 concurrents qui ont participé au combiné seulement 22 réussissent à compléter les épreuves sans être disqualifiés.

Au classement des équipes on retrouve Valcartier en tête avec 20 minutes 03,7 secondes suivi de St-Hubert avec 22 minutes 45 secondes et Montréal avec 23 minutes 01,5 secondes. En quatrième et cinquième places respectivement : Mont-Apica avec 25 minutes 29,4 secondes et St-Jean avec 25 minutes 34,6 secondes.

Les trois gagnants du combiné alpin n'ont pas eu de difficulté à l'épreuve de slalom qui a eu lieu jeudi. Cloutier avait obtenu un total de 2 minutes 25,8 secondes, Gignac 2 minutes 29,2 secondes et St-Jacques 2 minutes 34,2 secondes.

Dans les disciplines nordiques, celle du 2e bataillon, Royal 22e Régiment. Les membres de l'équipe ont toutefois concouru sur une base individuelle aux épreuves de 15 kilomètres et au biathlon. Les épreuves de patrouille militaire et de relais de 40 kilomètres ont toutefois dû être contre-mandées. Le capitaine Wilfred Dobson, de Cabano, lors de la première journée des compétitions, avait remporté la course de 15 kilomètres en 76 minutes 4 secondes. Il était suivi du lieutenant H. Rostaing (76 min. 40,2 sec.), un officier de l'armée française présentement en échange avec le 2e bataillon, et du capitaine Didier Noël, de Loretteville (89 min. 24,6 sec.).

Au biathlon couru hier après-midi, le lieutenant Rostaing a démontré ce qu'un fusilier alpin peut accomplir en parcourant les 20 kilomètres puis tirant ses munitions pour un total de 122 minutes 39,3 secondes. En 2e et 3e places respectivement, les capitaines Noël (134 min. 43,7 sec.) et Dobson (134 min. 51 sec.).

La présentation des trophées a eu lieu hier soir au cours d'un souper pour les compétiteurs au chalet du Centre Castor à la base de Valcartier.

Le championnat provincial de curling et la trophée British Consols hier après-midi en prenant une avance de trois parties sur ses plus proches rivaux, alors qu'il ne restait que deux rondes à disputer dans le tournoi-rotation à onze équipes.

Cette équipe de la base des forces armées de Bagotville avait d'abord remporté le championnat de la région Saguenay-Lac St-Jean, en route vers un deuxième titre provincial consécutif. En fait, il n'y a qu'un joueur de changé sur la formation dirigée par Bill Tracy, soit Tracy lui-même. Il a été remplacé sur l'équipe par le 3e D. Stewart, alors que l'ancien troisième, Earl Carson, gradua au poste de skip.

LA 8e VICTOIRE

Carson a d'abord remporté sa 8e victoire d'affilée en marquant six points sans réplique dans les cinq derniers bouts pour disposer d'André Leroux, de Rimouski, par 10 à 3. Puis une quinzaine de minutes plus tard, Don McFaul, de Lachute,

s'inclinait 6-5 devant Bob Lahaie, du club Lavolette de Trois-Rivières, pour confirmer le championnat au Saguenay.

Lahaie, qui a eu sa part de malchances dans le tournoi, a terminé ce match avec une pierre fantastique. Il avait une pierre dans le rond, mais son adversaire possédait les deux pierres qui comptaient et menait déjà par 5-4. La pierre finale de Lahaie commença par faire sortir les deux points ennemis, puis roula sur elle-même pour revenir en zone payant et compléter les deux points nécessaires à la victoire.

Pierre Greco, du Jacques-Cartier, s'est assuré de terminer avec au moins 500 de moyenne en remportant une 5e victoire, cette fois au compte de 12-8 contre John Sante, de Rosemere, grâce surtout à un bout de trois points au 11e. Sept-Îles a eu raison d'Otterburn 11-0 et Glenora a triomphé de Lennoxville 7-4.

Les 10e et 11e rondes sont jouées comme prévues, même si elles ne peuvent plus rien changer au titre.

LES RESULTATS

Neuvième ronde :

Rimouski (Leroux)	001 100 100 000 — 3
Bagotville (Carson)	010 003 022 200 — 10
Lennoxville (Warner)	010 001 010 100 — 4
Glenora (Beveridge)	100 040 101 000 — 7
Otterburn (Stackhouse)	001 020 200 311 — 10
Sept-Îles (Appleby)	200 001 032 000 — 11
Lachute (McFaul)	100 200 100 010 — 5
Lavolette (Lahaie)	001 020 000 102 — 8
Rosemere (Sante)	000 013 102 100 — 8
Jacques-Cartier (Gréco)	221 200 020 030 — 12



Programmation sportive de la fin de semaine

SAMEDI

- 1h. : CBVT (11) — Charles & Devin vs Barber & Casper (GOLF)
- 1h. : Télé 5 — Saskatchewan (Pickering) vs Alberta (Mann)
- 1h.45 : CBVT (11) — Santana vs Koch (TENNIS)
- 2h. : Télé 5 — Motos sur glace
- 4h. : Télé 4 — Sur le matelas (LUTTE)
- 5h. : Télé 5 — Beard, Dickinson, Boros (GOLF)
- 5h. : WMTW (8) — Toboggan, Patinage artistique, drag
- 5h.30 : CBVT (11) — L'heure des quilles
- 8h. : CBVT (11), Télé 5 — Oakland à Toronto (HOCKEY)

DIMANCHE

- 1h.55 : WMTW (8) — 76ers vs Celtics (BASKETBALL)
- 2h.30 : WCAX (3) — Los Angeles à Detroit (HOCKEY)
- 3h. : CBVT (11) — Grand Prix du Carnaval (AUTOS)
- 5h. : Télé 4 — Tél-quilles
- 5h. : WCAX (3) — The Killy style (SKI)



Inter-duchés

Le duché de Champlain a remporté la compétition de badminton dans les Jeux Inter-Duchés lors de la grande finale présentée jeudi soir sur les courts du Québec Winter Club en présence d'un bon nombre de supporters de chacun des duchés impliqués en finale.

Les vainqueurs ont totalisé 255 points, Frontenac 250 points, Montcalm 235 points, Cartier 205 points, Laval 195 points, Lévis 65 points et Montmorency 40 points. Le total de points a été baissé pour les classes de la compétition, à savoir classe A-B-C.

L'action n'a pas fait défaut où la limite des sets a été rendue possible dans plusieurs rencontres. Le classement a été plus serré que l'an passé vu que la majorité des duchés présentaient des compétiteurs. M. Georges Lachance, président des Jeux Inter-Duchés, a présenté les médailles ainsi que plusieurs membres de son exécutif.

Emile Francis est-il prêt à briser sa combinaison gagnante pour Geoffrion ?

Orr absent

Par BRUCE LEVETT
de La Presse Canadienne

BOSTON (PA) — La direction des Bruins de Boston a révélé que le défenseur-étoile Bobby Orr ne jouera pas en fin de semaine, contre Philadelphia et Oakland.

Orr, qui a subi, selon la direction, "une légère blessure" au genou gauche, le 30 janvier, devait d'abord être absent pendant un seul match, mais il en a manqué trois déjà, sans compter ceux du week-end et on ignore quand il reviendra au jeu.

Les Bruins seront aussi privés des services des alliés John McKenzie et Ron Murphy pendant au moins une autre semaine, le premier en raison d'une blessure à un genou et le second à la suite d'une blessure au thorax subie dans un accident d'auto.

Par ailleurs, à l'occasion du retour d'Eddie Shack, les Bruins ont renvoyé le jeune Jim Harrison à leur filiale d'Oklahoma, de la ligue Centrale.

Geoffrion a obtenu un repos de trois semaines.

En son absence, sous la direction du directeur-gérant Emile Francis, les Rangers ont remporté huit de leur neuf matches et sont grimés au 3e rang.

Un des vices-principaux sportifs veut qu'on ne "brise pas une combinaison gagnante", si bien que Geoffrion éprouvera probablement des difficultés à reprendre son poste.

Le seul véritable désir de Geoffrion a été d'évoluer dans la LNH le plus longtemps possible, puis devenir instructeur.

CARRIERE

Né à Montréal il y a 37 ans, Geoffrion a appris son hockey dans la métropole, a porté les couleurs du National chez les

jeuniors et est passé directement aux Canadiens en 1950-51.

Pesant 175 livres et mesurant 5'9", Geoffrion possédait un lancer puissant qui lui valut le nom de Boom-Boom.

Au cours de sa carrière de 14 saisons, il a compté 293 buts et, à sa retraite après la saison 1963-64, seuls Gordie Howe, Maurice Richard, Jean Béliveau et Bobby Hull le devançaient dans ce domaine.

"Je croyais avoir une chance de piloter à Montréal parce que Toe Blake parlait de retraite à tous les ans."

Blake n'a pas abandonné son poste de pilote et était devenu membre de la direction Edex Canadiens.

Geoffrion était devenu populaire à New York et Montréal, "juste une autre ville à visiter".

Bernard sera peut-être prêt à revenir à la St-Valentin, mais les Rangers seront-ils prêts à le placer derrière le banc des joueurs ?

Bernard, un des joueurs les plus populaires ayant évolué avec les Canadiens, a alors appris qu'il devait accepter un autre poste s'il en avait la chance.

"On ne m'a jamais expliqué pourquoi et j'ai alors décidé de tenter un retour comme joueur." Il a signé un contrat avec les Rangers en 1966 et s'est avéré le meneur du club tant sur la patinoire qu'à l'extérieur.

L'été dernier, il a été choisi pilote de l'équipe, permettant à Francis de s'occuper de ses autres devoirs.

Blake avait déjà abandonné son poste de pilote et était devenu membre de la direction Edex Canadiens.

Geoffrion était devenu populaire à New York et Montréal, "juste une autre ville à visiter".

Bernard sera peut-être prêt à revenir à la St-Valentin, mais les Rangers seront-ils prêts à le placer derrière le banc des joueurs ?



Emile Francis et Bernard Geoffrion (Téléphoto U.P.I.)

Sid Abel reste très réaliste

Par la Presse Canadienne

Les Red Wings de Detroit ne sont qu'à un pas de la cave, dans la division Est, de la ligue Nationale de hockey et le directeur-gérant Sid Abel, est inquiet de l'avenir.

Nous sommes en grande difficulté. Nous avons un long voyage à l'étranger, vers la fin de mars et nous ne sommes pas fameux à l'extérieur, si bien que nous devons surveiller notre classement à cette époque."

Les Wings occupent présentement le 4e rang, avec une faible avance de trois points sur Toronto et Chicago, mais Detroit a disputé quatre matches de plus que Toronto et un de plus que Chicago.

Abel croit que les Wings

alignent "le meilleur trio du circuit en Gordie Howe, Alex Delvecchio et Frank Mahovlich quant à l'habileté de compter. "Mais nous devons faire attention de ne pas les épouser. "Si Detroit veut participer aux séries éliminatoires, Bruce MacGregor et Dean Prentice doivent produire avant de nous donner un certain équilibre. "Pendant un long calendrier de 76 parties, on ne peut s'attendre à ce qu'un seul trio supporte toute une équipe".

Par ailleurs, les Hawks ont perdu hier les services de Dennis Hull, pour au moins 10 jours, car il s'est forcé un ligament au genou, contre Detroit, jeudi soir.

Chico Maki le remplacera aux côtés de Pit Martin et Jim Pappin, tandis que Doug Mohs évoluera à la ligne bleue, permettant à Bobby Hull de compléter un trio avec Stan Mikita et Ken Wharram.

CALENDRIER

Detroit et Chicago sont inactifs ce soir alors que les Canadiens sont à Minnesota et Oakland visite Toronto. New York reçoit St-Louis dans l'après-midi, tandis que Philadelphia est à Boston et Los Angeles à Pittsburgh, en soirée.

Dimanche, Los Angeles visite Detroit et Pittsburgh, Minnesota dans l'après-midi, tandis que Montréal se rend à St-Louis, Chicago reçoit Toronto, Philadelphia est à New York et Boston est l'hôte de Oakland, en soirée.



HIER

Ligue Américaine
Hershey 4, Baltimore 7
Rochester 3, Buffalo 4
Ligue Junior A du Québec
Québec 3, Thetford 9
Shawinigan 3, Drummondville 9

Ligue Interuniversitaire

Ottawa 1, Laval 4

AUJOURD'HUI

Ligue Américaine
Buffalo à Cleveland
Rochester à Providence
Baltimore à Springfield
Ligue Nationale
St-Louis à New York PM
Montréal à Minnesota
Oakland à Toronto
Philadelphia à Boston
Los Angeles à Pittsburgh

Ligue Interuniversitaire
Ottawa à Laval 2h.30
Queen's à McGill

DIMANCHE

Ligue Américaine
Québec à Rochester
Baltimore à Providence
Springfield à Cleveland
Hershey à Buffalo
Ligue Nationale
Los Angeles à Detroit PM
Pittsburgh à Minnesota PM
Montréal à St-Louis
Toronto à Chicago
Philadelphia à New York
Oakland à Boston

Ligue Junior A du Québec
Québec à Sorel
Drummondville à Shawinigan
Trois-Rivières à Thetford

Ligue Provinciale
Granby à Sherbrooke
St-Hyacinthe à Victoriaville

LES CLASSEMENTS
LIGUE AMERICAINE
DIVISION OUEST
PJ G P N PP PC Pts
Buffalo 46 29 8 9 189 107 67
Cleveland 48 22 21 6 142 159 50
Detroit 52 16 23 8 148 161 40
Rochester 51 16 27 8 168 208 40

DIVISION EST
PJ G P N PP PC Pts
Hershey 50 26 19 5 207 160 57
Providence 48 23 23 3 163 194 47
Baltimore 47 21 20 6 169 176 48
Springfield 49 17 26 7 167 188 41

LIGUE NATIONALE
DIVISION EST
PJ G P N PP PC Pts
Boston 51 31 8 11 251 132 73
Montreal 52 30 15 7 180 143 67
New York 52 28 20 4 146 130 60
Detroit 52 16 23 8 148 161 40
Toronto 50 22 10 11 150 131 53
Chicago 52 25 22 5 195 167 55

DIVISION OUEST
PJ G P N PP PC Pts
St-Louis 53 27 15 11 148 110 65
Oakland 53 19 27 7 138 173 45
Los Ang. 49 18 25 6 120 152 42
Chicago 52 16 23 8 148 161 40
Minnesota 52 12 31 9 123 178 33
Pittsburgh 52 11 33 8 128 181 30

LIGUE JUNIOR "A" DU QUEBEC
PJ G P N PP PC Pts
Shawinigan 43 30 13 0 234 170 60
Sorel 41 26 14 1 222 155 53
Dumoulin 43 22 20 0 194 182 44
Thetford 42 19 22 1 188 198 39
T.Riv. 43 18 25 0 190 233 36
Québec 45 14 31 0 178 272 28

LIGUE JUNIOR "B" Québec-District
PJ G P N PP PC Pts
All-Sec. 27 20 7 0 138 101 40
Roc.-Am. 27 16 10 1 124 97 33
C.T.R. 27 9 16 3 100 114 19
Sillery 27 7 18 2 76 140 16

LIGUE INTERUNIVERSITAIRE
PJ G P N PP PC Pts
Laval 11 10 1 0 75 36 20
Carleton 12 9 3 0 74 39 18
Montréal 11 7 4 0 62 44 14
McGill 12 4 8 0 39 55 8
Queen's 10 9 1 0 61 73 8
Ottawa 12 1 11 0 34 78 2

LIGUE PROGRESSION
PJ G P N PP PC Pts
Bulldogs 10 6 4 0 49 52 12
Castors 10 5 4 1 50 42 11
Aigles 10 5 5 0 54 42 7
Léop. 10 3 6 1 37 54 7

● Selon Bill Putnam, qui est à Québec pour assister au tournoi pee-wee, les Flyers de Philadelphie ont joué de l'excellent hockey lors de leurs deux dernières défaites contre Minnesota et Detroit. On voit ici Roy Edwards, des Red Wings, exécuter un arrêt superbe contre Brit Selby qui avait réussi à tromper la surveillance de Bobby Baun. (Téléphoto UPI)

LA FAMILLE TETEBECHE



par Chic Young

TERRY ET LES PIRATES



par George Wunder

NOTES DES BOURSES

Toronto

Tendance

TORONTO (PC) — Les prix ont flechi hier à la Bourse de Toronto et, en clôture, le marché accusait des pertes dans la plupart des secteurs.

L'indice des industrielles s'est inscrit à 192.24, en baisse de 32. Les trois autres indices importants étaient également en baisse.

Le volume a baissé à 5,713,000 actions au regard de 6,095,000 jeudi.

Famous Players a reculé d'un point à 31, Canada Cement de 3-4 à 33 et Imperial Oil de 1-2 à 20-5-8.

Les plus faibles parmi les industrielles furent les banques, les raffineries de pétrole, la construction et les sidérurgiques.

Musiciens cours ont cependant réalisé d'excellents gains. Eddy Match a bondi de 4-1-2 à 28 et Leigh Instruments de 3-5-8 à 5-8-8.

Parmi les industrielles les plus actives, le Gaz Naturel du Québec a grimpé de 5-8 à 16-5-8.

Simpsons a avancé de 1-4 à 36-1-2.

Parmi les aurifères, Dome Mines a reculé de 3 points à 77 et Giant Yellowknife de 1-2 à 13-1-8.

Parmi les métaux de base, McIntyre Porcupine a grimpé de 2 à 17, et Northgate de 1-4 à 1-4-8. Bankeno a flechi de 1-5-4 à 12-2-2.

Parmi les pétroles de l'Ouest, North Canadian Oil a reculé de 2 points à 13, Asamara de 5-8 à 23-5-8 et Scurry-Rainbow de 5-8 à 36. Superstet Ordinary a gagné un point à 39-1-2, mais Superstet Common a reculé de 1-4 à 11.

L'indice des aurifères s'inscrivait à 241.47, en baisse de 5.62; les métaux de base, à 120.6, en baisse de 36, et les pétroles de l'Ouest à 249.70, en baisse de 1.22. Les gains ont surclassé les pertes dans le rapport de 311 à 295.

Titres les plus actifs de la Bourse de Toronto

Par la Presse CANADIENNE

TIRES ventes haut bas ferm. Chg

INDUSTRIELLES

Hardy 63095 233 200 230 -25

Qn Gas 57222 164 160 160 -4

Rock 30322 224 220 220 -4

Abithibi 34620 114 105 105 -9

N Pr D 33470 240 230 240 +10

MINES

F Oro 20500 45 33 45 +10

Sarimo 10740 33 29 34 +4

C Nich 91800 30 25 29 +9

Min O 87600 30 25 29 +9

N Colon 78538 179 169 169 -10

PETROLES

Miden 16240 89 65 81 +16

Perno 72925 197 189 189 -8

Utile P 62510 600 580 580 -20

Norhild 54300 105 92 102 +17

Calvert 39000 56 54 55 +1

COTATION

INDUSTRIELLES

Abithibi 100 55 55 100 100

Abithibi 750 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Montréal

Tendance

MONTRÉAL (PC) — Le marché a été calme hier, avec des mouvements limités dans la plupart des secteurs.

L'indice des industrielles s'est inscrit à 192.24, en baisse de 32.

Le volume a baissé à 5,713,000 actions au regard de 6,095,000 jeudi.

Famous Players a reculé d'un point à 31, Canada Cement de 3-4 à 33 et Imperial Oil de 1-2 à 20-5-8.

Les plus faibles parmi les industrielles furent les banques, les raffineries de pétrole, la construction et les sidérurgiques.

Musiciens cours ont cependant réalisé d'excellents gains. Eddy Match a bondi de 4-1-2 à 28 et Leigh Instruments de 3-5-8 à 5-8-8.

Parmi les industrielles les plus actives, le Gaz Naturel du Québec a grimpé de 5-8 à 16-5-8.

Simpsons a avancé de 1-4 à 36-1-2.

Parmi les aurifères, Dome Mines a reculé de 3 points à 77 et Giant Yellowknife de 1-2 à 13-1-8.

Parmi les métaux de base, McIntyre Porcupine a grimpé de 2 à 17, et Northgate de 1-4 à 1-4-8. Bankeno a flechi de 1-5-4 à 12-2-2.

Parmi les pétroles de l'Ouest, North Canadian Oil a reculé de 2 points à 13, Asamara de 5-8 à 23-5-8 et Scurry-Rainbow de 5-8 à 36. Superstet Ordinary a gagné un point à 39-1-2, mais Superstet Common a reculé de 1-4 à 11.

L'indice des aurifères s'inscrivait à 241.47, en baisse de 5.62; les métaux de base, à 120.6, en baisse de 36, et les pétroles de l'Ouest à 249.70, en baisse de 1.22. Les gains ont surclassé les pertes dans le rapport de 311 à 295.

Titres les plus actifs de la Bourse de Montréal

Par la Presse CANADIENNE

TIRES ventes haut bas ferm. Chg

INDUSTRIELLES

Hardy 63095 233 200 230 -25

Qn Gas 57222 164 160 160 -4

Rock 30322 224 220 220 -4

Abithibi 34620 114 105 105 -9

N Pr D 33470 240 230 240 +10

MINES

F Oro 20500 45 33 45 +10

Sarimo 10740 33 29 34 +4

C Nich 91800 30 25 29 +9

Min O 87600 30 25 29 +9

N Colon 78538 179 169 169 -10

PETROLES

Miden 16240 89 65 81 +16

Perno 72925 197 189 189 -8

Utile P 62510 600 580 580 -20

Norhild 54300 105 92 102 +17

Calvert 39000 56 54 55 +1

COTATION

INDUSTRIELLES

Abithibi 100 55 55 100 100

Abithibi 750 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Québec

Tendance

QUÉBEC (PC) — Le marché a été calme hier, avec des mouvements limités dans la plupart des secteurs.

L'indice des industrielles s'est inscrit à 192.24, en baisse de 32.

Le volume a baissé à 5,713,000 actions au regard de 6,095,000 jeudi.

Famous Players a reculé d'un point à 31, Canada Cement de 3-4 à 33 et Imperial Oil de 1-2 à 20-5-8.

Les plus faibles parmi les industrielles furent les banques, les raffineries de pétrole, la construction et les sidérurgiques.

Musiciens cours ont cependant réalisé d'excellents gains. Eddy Match a bondi de 4-1-2 à 28 et Leigh Instruments de 3-5-8 à 5-8-8.

Parmi les industrielles les plus actives, le Gaz Naturel du Québec a grimpé de 5-8 à 16-5-8.

Simpsons a avancé de 1-4 à 36-1-2.

Parmi les aurifères, Dome Mines a reculé de 3 points à 77 et Giant Yellowknife de 1-2 à 13-1-8.

Parmi les métaux de base, McIntyre Porcupine a grimpé de 2 à 17, et Northgate de 1-4 à 1-4-8. Bankeno a flechi de 1-5-4 à 12-2-2.

Parmi les pétroles de l'Ouest, North Canadian Oil a reculé de 2 points à 13, Asamara de 5-8 à 23-5-8 et Scurry-Rainbow de 5-8 à 36. Superstet Ordinary a gagné un point à 39-1-2, mais Superstet Common a reculé de 1-4 à 11.

L'indice des aurifères s'inscrivait à 241.47, en baisse de 5.62; les métaux de base, à 120.6, en baisse de 36, et les pétroles de l'Ouest à 249.70, en baisse de 1.22. Les gains ont surclassé les pertes dans le rapport de 311 à 295.

Titres les plus actifs de la Bourse de Québec

Par la Presse CANADIENNE

TIRES ventes haut bas ferm. Chg

INDUSTRIELLES

Hardy 63095 233 200 230 -25

Qn Gas 57222 164 160 160 -4

Rock 30322 224 220 220 -4

Abithibi 34620 114 105 105 -9

N Pr D 33470 240 230 240 +10

MINES

F Oro 20500 45 33 45 +10

Sarimo 10740 33 29 34 +4

C Nich 91800 30 25 29 +9

Min O 87600 30 25 29 +9

N Colon 78538 179 169 169 -10

PETROLES

Miden 16240 89 65 81 +16

Perno 72925 197 189 189 -8

Utile P 62510 600 580 580 -20

Norhild 54300 105 92 102 +17

Calvert 39000 56 54 55 +1

COTATION

INDUSTRIELLES

Abithibi 100 55 55 100 100

Abithibi 750 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Alfred

Tendance

ALFRED (PC) — Le marché a été calme hier, avec des mouvements limités dans la plupart des secteurs.

L'indice des industrielles s'est inscrit à 192.24, en baisse de 32.

Le volume a baissé à 5,713,000 actions au regard de 6,095,000 jeudi.

Famous Players a reculé d'un point à 31, Canada Cement de 3-4 à 33 et Imperial Oil de 1-2 à 20-5-8.

Les plus faibles parmi les industrielles furent les banques, les raffineries de pétrole, la construction et les sidérurgiques.

Musiciens cours ont cependant réalisé d'excellents gains. Eddy Match a bondi de 4-1-2 à 28 et Leigh Instruments de 3-5-8 à 5-8-8.

Parmi les industrielles les plus actives, le Gaz Naturel du Québec a grimpé de 5-8 à 16-5-8.

Simpsons a avancé de 1-4 à 36-1-2.

Parmi les aurifères, Dome Mines a reculé de 3 points à 77 et Giant Yellowknife de 1-2 à 13-1-8.

Parmi les métaux de base, McIntyre Porcupine a grimpé de 2 à 17, et Northgate de 1-4 à 1-4-8. Bankeno a flechi de 1-5-4 à 12-2-2.

Parmi les pétroles de l'Ouest, North Canadian Oil a reculé de 2 points à 13, Asamara de 5-8 à 23-5-8 et Scurry-Rainbow de 5-8 à 36. Superstet Ordinary a gagné un point à 39-1-2, mais Superstet Common a reculé de 1-4 à 11.

L'indice des aurifères s'inscrivait à 241.47, en baisse de 5.62; les métaux de base, à 120.6, en baisse de 36, et les pétroles de l'Ouest à 249.70, en baisse de 1.22. Les gains ont surclassé les pertes dans le rapport de 311 à 295.

Titres les plus actifs de la Bourse d'Alfred

Par la Presse CANADIENNE

TIRES ventes haut bas ferm. Chg

INDUSTRIELLES

Hardy 63095 233 200 230 -25

Qn Gas 57222 164 160 160 -4

Rock 30322 224 220 220 -4

Abithibi 34620 114 105 105 -9

N Pr D 33470 240 230 240 +10

MINES

F Oro 20500 45 33 45 +10

Sarimo 10740 33 29 34 +4

C Nich 91800 30 25 29 +9

Min O 87600 30 25 29 +9

N Colon 78538 179 169 169 -10

PETROLES

Miden 16240 89 65 81 +16

Perno 72925 197 189 189 -8

Utile P 62510 600 580 580 -20

Norhild 54300 105 92 102 +17

Calvert 39000 56 54 55 +1

COTATION

INDUSTRIELLES

Abithibi 100 55 55 100 100

Abithibi 750 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Abithibi 2440 170 170 170 170

Chibouche

Tendance

CHIBOUCHE (PC) — Le marché a été calme hier, avec des mouvements limités dans la plupart des secteurs.

L'indice des industrielles s'est inscrit à 192.24, en baisse de 32.

Le volume a baissé à 5,713,000 actions au regard de 6,095,000 jeudi.

Famous Players a reculé d'un point à 31, Canada Cement de 3-4 à 33 et Imperial Oil de 1-2 à 20-5-8.

Les plus faibles parmi les industrielles furent les banques, les raffineries de pétrole, la construction et les sidérurgiques.

Musiciens cours ont cependant réalisé d'excellents gains. Eddy Match a bondi de 4-1-2 à 28 et Leigh Instruments de 3-5-8 à 5-8-8.

Parmi les industrielles les plus actives, le Gaz Naturel du Québec a grimpé de 5-8 à 16-5-8.

Simpsons a avancé de 1-4 à 36-1-2.

Parmi les aurifères, Dome Mines a reculé de 3 points à 77 et Giant Yellowknife de 1-2 à 13-1-8.

Parmi les métaux de base, McIntyre Porcupine a grimpé de 2 à 17, et Northgate de 1-4 à 1-4-8. Bankeno a flechi de 1-5-4 à 12-2-2.

Parmi les pétroles de l'Ouest, North Canadian Oil a reculé de 2 points à 13, Asamara de 5-8 à 23-5-8 et Scurry-Rainbow de 5-8 à 36. Superstet Ordinary a gagné un point à 39-1-2, mais Superstet Common a reculé de 1-4 à 11.

L'indice des aurifères s'inscrivait à 241.47, en baisse de 5.62; les métaux de base, à 120.6, en baisse de 36, et les pétroles de l'Ouest à 249.70, en baisse de 1.22. Les gains ont surclassé les pertes dans le rapport de 311 à 295.

Titres les plus actifs de la Bourse de Chibouche

Par la Presse CANADIENNE

TIRES ventes haut bas ferm. Chg

INDUSTRIELLES

Hardy 63095 233 200 230 -25

LISEZ ET UTILISEZ LES ANNONCES CLASSÉES POUR D'EXCELLENTS RESULTATS!

Agences matrimoniales

VEURS, veufs, célibataires, pour quel révéler? Consultez Mme Adrien Langelos, 300, 25e Rue. Téléphone: 523-7458.

10157 27/1 (1 ms) A.M.

PAUL FOURNIER, veuf, semi-professionnel, rencontrerai femme d'environ 50 ans, pour mariage, 18, Montreuil, apt. 5, Villeneuve, P.Q.

10251 25/1 (1 ms) A.M.

Animaux à vendre

ELEVONS, ACHETONS, ECHANGÉONS et vendons chiens enregistrés, Boston Bulls, Boxers, Berger Allemands, Cocker, Épagneuls, Labrador, Caniches, Chihuahuas, autres races. Achetons toutes races, aussi chats adultes. LÉBOEUR KENNELS REGD, Saint-Casimir, cte Portneuf. Tél.: 339-2955.

10437 8-2 (1 fs) 10

Argent à prêter

Toutes vos dettes en un seul paiement

ÉQUILIBRONS votre budget. Aucune demande refusée, jusqu'à \$5,000. Sécurité Budget Enr., 368, du Roi, 523-5529.

9934 18-1 (1 ms) 15

ARGENT A PRETER, en première hypothèque, résidentiel ou commercial sur immeubles, dans la Cité de Québec et banlieue. Bailleur, Carrier & Laforce, notaires, 38, Desjardins, Québec, Tél.: 525-4637.

10390 6/2 (1 ms) 15

PARTICULIER, je serais intéressé à prêter en 1ère et 2e hypothèque, franchise de \$2,000 à \$20,000, aux taux bancaires, achèterai les hypothèques et les balances de vente sur propriété. Je peux vous donner une réponse le même jour. Appelez en tout temps: 525-4195.

10144 21/1 (1 ms) 15

POUR vous servir en première ou deuxième hypothèque, résidentielle ou commerciale. André Lapage, courtier, 40, rue Desjardins, Québec 4; Tél.: 523-6542.

9997 20-1 (1 ms) 15 j.n.o.

QUEBEC FINANCE

529-9759

- Achète les hypothèques et les balances de vente sur propriété.
- Prête en 1ère et 2e hypothèque.
- Intérêt à partir de 9% taux bancaire.
- Durée du prêt jusqu'à 20 ans.
- \$8.90 du \$1,000.00 capital et intérêt.
- \$2,000.00 à \$25,000; prêts spéciaux \$50,000, et plus.

265 de la Couronne suite 203, Québec

10361 8-2 (1 ms) 15 j.n.o.

N'HESITEZ PAS

à confier vos problèmes d'emprunts sur hypothèques à des gens sérieux, efficaces et dont l'intégrité et la compétence sont reconnues. Remboursable en tout temps.

Voici quelques exemples de nos prêts

Montant	1ère	2ème
\$3,000	26.68	41.08
5,000	44.46	65.28
7,500	66.69	93.23
10,000	115.60	161.60
25,000	222.30	310.77

MAURICE HURTUBISE

651-2372

10349 1-2 (s. au 22-2) 15

Armuriers

REPARATION ET VENTE D'ARMES A FEU

Demandez le "Guide du Chasseur" L.A.

MAISON D'ARMES A FEU DE QUEBEC ENR.

181, rue St-Paul — Québec, 25-1 (l. mar. s. au 24-3) 16-A.

Assurances

ECONOMISEZ en me téléphonant. Aucun cas refusé. Pensions suspendues, Jeunes ou vieux. Bons ou mauvais dossiers, v-2c, v-30c, immédiat: 529-2277.

9830 15/1 (1 ms) 20

NOUS ASSURONS les risques, même les plus difficiles, automobiles, aucun cas refusé. Formules (V2C) (V30C) (R15). Couverture immédiate. Demandez: Pierre, Tél.: 653-2888.

10264 31/1 (1 ms) 20 j.n.o.

A vendre — Divers

SCIE à viande, attendrisseur à viande, balance calculatrice, heve-viande, trancheuse à viande; tous de marque "HOBART". Réconditionnés, garantis. VICTOR BUTCHER'S SUPPLY INC., 775, Côte d'Abraham, Québec — Tél.: 522-4315.

10036 25-1 (mar. s. au 17-2) 21

COFFRES-FORTS: à partir de \$49.50, aussi coffres-forts muraux. Filiales isolées contre le feu. Plus grand assortiment. Monarch Safe. — Tél.: 522-3306.

10388 6/2 (1 ms) 21

Argent à prêter

1ère et 2ème HYPOTHEQUE

Pour le règlement de toutes vos dettes; achat d'une automobile au comptant; aménagement sous-sol ou autre amélioration; remboursement une hypothèque due et exigible; donner de l'expansion à votre commerce ou entreprise; achat d'une maison ou commerce, etc., etc.

VOUS RECHERCHER :

LES PLUS BAS TAUX D'INTERETS POSSIBLE; UN REMBOURSEMENT CONVENANT A VOTRE BUDGET; SERVICE A DOMICILE SUR DEMANDE; PRETS CONSENTIS RAPIDEMENT; ALLOCATION POUR FRAIS NOTARIAUX, AUCUNE COMMISSION, FRAIS D'EVALUATION, ETC.

VOUS DESIREZ :

Une protection complète en cas de décès, maladie, accident, chômage, greve, maladie de l'épouse et des enfants, réparations et frais d'entretien de la maison.

VILLES ET CAMPAGNES

THIBAUT & ASSOCIES INC.

285, St-Joseph Est
QUEBEC, P.Q.

Bur : 522-6464
Soir : 523-0508
10453 6/2 (mar. s. au 8/3) 15

A vendre — Divers

FIANCES, occasion formidable, vendrais aménagement complet, encore en trousseau, neuf, cause, rupture, pour conditions. Pour informations M. FRANCOISE, Tél.: 526-1102.

10359 6/2 (1 ms) 21

LIVRES tout genre. Achat, vente. Canadienne. Aussi échangeons romans d'amour, romans policiers, romans de science-fiction. COMPTOIR DU LIVRE, 29, rue St-Vallier est. Tél.: 525-3760.

10105 24/1 (1 ms) 21

TRES JOLIES robes de mariée, 10 ans et 18 ans. A bas prix. Pour informations, Tél.: 522-1811.

10440 6/2 (6 fs) 21

MACHINE à coudre Singer, \$95. C. Singer, 847, rue St-Jean, Québec. Tél.: 525-5141.

10478 7/2 (3 fs) 21

FUTURS MARIÉS

CONTINUEZ les mariages, \$21.53 par mois, pour mariage jusqu'à \$5,000, encore entreposés gratuitement. Visible à : MEUBLES INFORMATIONS, 239, St-Vallier Ouest, Québec. Ouvert tous les soirs: Tél.: 523-3760.

10396 7/2 (1 ms) 21

POLYON polypropylène, laine Phentex (en gros). S'adresser: 317, 51e Rue Ouest, St-Roch: Tél.: 623-9638.

10153 27/1 (1 ms) 21 j.n.o.

CENTRE SINGER

VENTE machines à coudre usagées Singer. Pour réparation et location, s'adresser: 324 St-Joseph, 522-8128.

9993 16/1 (1 ms) 21

ENCHERES MARCEAU ENR.

VENDONS meubles et tout autre article. Nous avons le plus grand choix de meubles neufs, MEUBLES, à bas prix, 150, rue St-PAUL — Tél.: 692-0317.

9990 16/1 (1 ms) 21

A BAS PRIX

AMEUBLEMENT et équipement usagés de restaurant, poêle à pétrole, frites, etc. Les Entreprises St-Laurent, 1194, rue St-Jean, Québec 4.

9926 9-1 (1 ms) 21

RICHARD MEUBLES

ACHETONS, échangeons, vendons, meubles et accessoires électriques, toutes sortes. Echantillons de plancher, 1-2 prix, 3, rue Hermine: 523-9804.

9582 19-12 (mar. s. au 15-2) 21

CROTEAU LIMITEE

CENTRE D'ECONOMIE 175, ST-JOSEPH EST 525-8155

MEUBLES et appareils électriques, centres de finances, achats vos meubles comptant, vendons meubles neufs sans comptant, finitions au taux bancaire.

9991 16/1 (1 ms) 21

AUBE ESTAMPES

SEAU DE CORPORATIONS 746, RACINE QUEBEC

Tél.: 524-2783

10353 1-2 (s. au 22-2) 21

HENRI TURCOTTE, LTEE

CARNAVAL D'AUBAINES

PRIX IMBATTABLES sur meubles et appareils ménagers. Meubles de chambre, cuisine et dinette, chaises, divans, matelas à ressorts, lits, continentes, tables, tables de plancher, cuisinières électriques, courant 110 et 220 volts, réfrigérateurs, congelateurs, laveuses, sècheuses, radios-stéréos, téléviseurs, fournaissages à l'huile. Bas prix garantis. Facilité de paiement, jusqu'à 36 mois pour payer, du mardi, HENRI TURCOTTE, LTEE, 330, de la Couronne, Québec, Tél.: 529-3365.

10504 8-2 (6 fs) 21

RADIO-TELEPHONE pour autos, camions, taxis et véhicules légers. CB et canal commercial privé et radios d'entreprise. Halicartier, Antennes HY-GAIN, Vente, Service, Distribution, 100, rue Pepin (VEZPE, XMS-175, XNB-927), 426, rue Saint-Agnès, Québec 8. — Tél.: 525-1857. Ouvert le soir, sur rendez-vous. Conditions de paiement: 10498 (8-12-15-22-26/2) 21

Brûleurs à l'huile

NETTOYAGE de brûleurs et fournaissages, taxis et véhicules légers. CB et canal commercial privé et radios d'entreprise. Halicartier, Antennes HY-GAIN, Vente, Service, Distribution, 100, rue Pepin (VEZPE, XMS-175, XNB-927), 426, rue Saint-Agnès, Québec 8. — Tél.: 525-1857. Ouvert le soir, sur rendez-vous. Conditions de paiement: 10498 (8-12-15-22-26/2) 21

EUGENE DESROCHES & FILS LTEE

VENTE, installation et nettoyage de brûleurs à l'huile. Fournisse genre pot. Ajustement de carburateurs, huile à pot. Service 24 heures pour huile à pot. S'adresser à: 569, ouest, St-Vallier, Tél.: 525-4946 ou 525-4919.

31-1 (1 ms) 21

Chambre à louer

CHAMBRE à louer, pour dame ou demoiselle. Pensions de cuisine. Pour informations, Tél.: 523-0413.

10403 6/2 (3 fs) 44

Commerces à vendre

MOTELS, HOTELS, maison de chambres, restaurants, épiceries ou tout autre commerce, aussi commerces domo-est, aussi COURTES IMMOBILIER Yves GERMAIN LTEE, 321, St-Paul, Québec, Tél.: 529-8121.

10148 23/1 (1 ms) 66

BIJOUTERIE ou meubles de bijouterie, moderne, commerce profitable, termes faciles. Dans Shawinigan. Pour plus de renseignements: Ecrire casier 294, L'ACTION, 3, Place Jean-Talon, Québec.

10485 8-2 (6 fs) 66

Extinction

MATHIEU Extinction Enr. Spécialiste extinctions, insectes, coquerilles, punaises, rats, souris, 562, 15ème Rue, Québec, Tél.: 522-1661.

10147 23/1 (1 j. s. au 22-3) j.n.o.

Femmes, filles demand.

SECRETAIRE, âge moyen avec expérience de la comptabilité. Pour informations, Tél.: 522-4271.

10455 6/2 (6 fs) 90

Hommes, femmes dem.

HOMMES, femmes demandées pour vendre à domicile, pour produits utiles tous les jours. Commission jusqu'à 50%. Il n'est pas nécessaire de vendre beaucoup pour faire un revenu appréciable. District exclusif disponible. Aucun capital requis. Ecrire ou Tél.: 522-1555. VALCO LTEE, 351, rue Julien, Québec 3, P.Q.

10480 7/2 (1 ms) 106

COURTIER en Immeubles, demande représentation intégrale, avec automobile, belle personnalité, bonne instruction, capable de se financer pour débiter dans profession intéressante. Lucien Fortin "Courtier", 3877, chemin Ste-Foy, Tél.: 653-9945.

11506 8/2 (2 fs) 106

Hôpital maternité

POUR MERES ciblétaires, service social professionnel, consultation, placement, orientation médicale et sociale. Prendre rendez-vous avec le directeur du Service Social aux parents non mariés, 43, d'Autour, Québec, C.P. 129, H.V. Tél.: 529-1751.

10351 1-2 (mar. s. au 1-3) 106

L'Action

522-4771

TARIF DES ANNONCES CLASSEES

Financière, prochaine mariages, décès, services annuels, grand-mes, messes de réquiem, remerciements pour sympathie, \$1.50 par insertion selon la formule ordinaire et chaque mot additionnel, deux cents.

Les avis de fiançailles et prochains mariages sont publiés sous le rubric approprié en page féminine. Reconnaissance ou remerciement pour faveurs obtenus, \$1.00.

TOUTE AUTRE ANNONCE CLASSEE

Une insertion de 25 mots ou moins, 50 cents par insertion, six insertions consécutives pour le prix de cinq, chaque mot additionnel — dépassant 25 mots — deux cents du mot par insertion. Entente en noir, 25 cents additionnels par insertion titre en caractère plus gros que le 6 points — maximum 10 points, chaque ligne comptant un titre.

Annonce au mois, quatre fois le prix de six insertions pour 28 insertions consécutives moins 10%.

Surcharge pour les annonces classées avec vignette, double tarif.

Les annonces composées dans un caractère autre que le 6 points et apparaissant dans les pages des annonces classées sont chargées à la ligne égale et comme suit:

1 insertion: 12 cents la ligne égale;

6 insertions consécutives 10 cents la ligne égale;

29 insertions consécutives ou plus: 29 cents la ligne égale.

Les annonces n'auront droit qu'à un seul changement de copie par semaine.

Les annonces provenant de la campagne et réclamant un casier, devront être accompagnées de 6 cents pour frais d'expédition du courrier.

Toutes les annonces doivent être données le vendredi, à l'exception des avis de décès que nous acceptons jusqu'à 11 heures a.m. pour publication le même jour.

Nous n'acceptons aucun avis de fiançailles ou mariages, communiqué par la poste ou le téléphone. Il en est de même pour les avis sans non responsable.

Tous les entrepreneurs de pompes funèbres de la ville et de la banlieue acceptent pour notre journal les avis de décès qu'on veut faire publier.

A NOS ANNONCEURS !

Nos annonceurs sont invités à bien vérifier leurs annonces dès la première insertion, de façon à pouvoir nous signaler sans retard toute erreur qui se serait glissée dans les textes ou instructions.

Nous voulons bien reprendre une insertion d'une annonce contenant des erreurs mais ne pouvons malheureusement accepter de responsabilité pour une erreur non signalée dès la première insertion, pas plus que nous ne pouvons être tenus responsables de dommages pour un montant excédant la valeur de l'annonce.

Le Service de Publicité de L'ACTION.

Le tour du monde chaque jour avec le journal L'ACTION

SERVICE DES IMPRESSIONS "L'ACTION" — 522-4771

Clavigraphes

E. LACROIX INC., 530, Côte d'Abraham, Québec. — Tél.: 522-1539.

Agent exclusif clavigraphes OLYMPIA, informations, Tél.: 523-3592.

CCO de DANSE YVON MARTEL ENR., 704, rue St-Jean, Québec, P.Q. 10637 20-1 (1 ms) 81A

UNDERWOOD

AGENTS exclusifs, CLEMENT & CLEMENT INC., 529-9244. Location \$7.50 par mois ou \$18.00 pour 3 mois. Réparations, vendons, machines de toutes marques, rubans, carbonnes, fournitures.

10146 23/1 (1 ms) 60

CLAVIGRAPHES DE TOUTES MARQUES A LOUER, \$7.50 par mois ou 3 mois. S'adresser: GERALD MARTINEAU, 480, DORCHESTER, Québec. — Tél.: 525-5158.

9996 18/1 (1 ms) 60

Ecoles

COURS d'orgue, piano, guitare, aussi location d'instruments musicaux. Marcel Côté, Musique, 460, 3e Avenue: 522-6478.

10000 27/1 (1 ms) 81

MISS ALAIN, professeur d'anglais. Vous pouvez penser en anglais et parler couramment. Venez me voir, 54, Ste-Ursule, premier plancher.

10350 1-2 (s. au 22-2) 81

Ecole de danse

COURS EN GROUPE

Pour couple, \$10.00 pour 10 heures de cours, maximum 5 danses. Cours de danse, 523-3592.

CCO de DANSE YVON MARTEL ENR., 704, rue St-Jean, Québec, P.Q. 10637 20-1 (1 ms) 81A

Entrepreneurs

JOS. BEGIN & FILS INC. CONSTRUCTION

CONSTRUCTION à l'épreuve du feu, menuiserie générale, aussi à vendre, 130 chaudières canadiennes complètes avec encadrement, en bonne condition. 1800, DE LA RONDE, QUEBEC, TEL.: 561-1301.

10354 1-2 (s. au 22-2) 88

ST-RODRIGUE, propriété 3 logements chauffés. Briques. Acompte \$7,000.

STE-FOY, 4 logements de 4 et 5 pièces, bons revenus. Acompte \$10,000.

ST-THOMAS D'AQUIN, 3 logements chauffés. Accepterai échange.

VILLE DUBERGER, propriété 7 logements, gros revenus. Prix \$38,000.

ST-JEAN-BAPTISTE, propriété 8 flats, 1 local chauffé. Acompte \$6,000.

ST-DOMINIQUE, maison 14 flats meubles. Accepterai échange.

ST-PASCAL, 6 logements de 6 pièces chauffées. Acompte \$7,000.

STE-FOY, magnifique propriété 6 pièces, plus 4 flats, garage. Acompte \$9,000.

COMMERCES

MAGASIN GENERAL dans centre d'achat. \$55,000.

EPICERIE LICENCIÉE, ventes 1968, \$105,000. Acompte \$10,000.

TABAGIE bien située, ventes \$1,500 par semaine. Acompte \$6,000.

TABAGIE moderne, ventes 1967, \$60,000. Acompte \$5,000.

CASSE-CROUTE à bas prix, \$4,000. Acompte \$1,000.

RESTAURANT, avec la bâtisse, équipement récent. Prix \$12,500.

RESTAURANT LICENCE, situé rue Commerciale. Prix \$13,000, comptant.

TAVERNE, bien située, bonnes affaires. Prix \$38,000. Acompte \$20,000.

BANLIEUE, épicerie-boucherie avec propriété 5 pièces, bonnes affaires. Acompte \$6,000.

TAVERNE avec bâtisse logements, bien située, gros revenus. Prix \$140,000. Acompte \$50,000.

BANLIEUE, épicerie-boucherie licenciée avec propriété, grosses affaires. Acompte \$20,000.

HAUTE-VILLE, propriété avec restaurant Bar Salon, bonnes affaires. Acompte \$40,000.

BANLIEUE, garage, restaurant, logement et équipement. Acompte \$5,000.

Pour une transaction rapide et équitable, confiez-vous à une équipe reconnue pour son intégrité et sa compétence.

Argent à prêter en 1ère et deuxième hypothèque, aussi achat de balance de prix de vente.

MAISONS ET COMMERCES DEMANDES

Nous avons des demandes pour l'achat de propriétés de 4-6-8-12 logements et plus. Avons du comptant. Nous avons une grande demande pour commerce de tout genre, restaurant, tabagie etc. Avons du comptant.

IMMEUBLES BELVEDERE LEE

873, St-Vallier Ouest (Courtiers) — Tél.: 681-6358

10464 8-2 (1 fs) 111

Immeubles

AVONS nombreuses demandes pour commerces et propriétés, dans les quartiers Montcalm, St-Sacrement et Lindou, Courtage Immobilier, Yves Germain: Tél.: 529-8121.

9891 11/1 (1 ms) 111

Instruments de musique

ORGUE

FARFISA

\$599

ST-CYR & FRERE INC.

754 St-Joseph-Est, Québec

Tél.: 522-1233 — 522-1234

10152 27/1 (l.mars. au 22-2) 115

P. GAGNE & FRERE

302, DUROCHER, QUEBEC

Orgues électriques

Electraphone

Choix: complet d'accordéons de toutes marques "GAGNE" etc., etc.

Spécialité: réparations d'accordéons de toutes sortes.

Tél.: 525-8601

10356 3/2 (l.j.s. au 3/3) 115

FRED TREMBLAY

Batterie à partir de \$99.00. Musique d'orchestre, 50% de réduction. Guitare à partir de \$15.00. Chansons, etc. — Comptant — Crédit populaire — Aussi réparations. 448, 1ère AVENUE, Québec 3; Tél.: 524-1090.

9995 18/1 (mar. j. s. au 13-2) 115

Logements à louer

STE-FOY

LA CONCIERGERIE LA MIEUX CONÇUE POUR VOTRE CONFORT ET AGREMENT vous présente

PLACE DE LA CONCORDE

3 et 4 ou 5 pièces, très modernes, meuble à désirer. Cuisine en "Tack de Formica". Grand salon de 12' x 21', grande chambre principale, de spectacle, centre d'air, climatisation, système intercom à l'entrée principale. Excellente insonorisation, buanderie commune sur chaque étage. Service de conciergerie. A quelques pas du Centre d'achats de l'école, de l'église et de l'arrêt d'autobus. Informations: Raymond de Rose, 3180, boul. Nolin, apt 100.

651-4643

9994 10/1 (1 ms) 118

Logement à louer

BANLIEUE

PLACE VANIER

2, 3 et 4 1/2, 5 1/2, 6 1/2, LUXUEUX, tous les services inclus, chauffés à l'électricité, près école, épicerie, autobus, centre d'air, climatisation, après 9 heures: 527-7309.

10002 14/1 (1 ms) 118

VILLENEUVE, Boul. Ste-Anne, 5 pièces, chauffé, \$110.00. Tél.: 661-5571.

10411 4/2 (6 fs) 118

BANLIEUE, Villeneuve, 4 et 5 pièces, meubs, thermoplat, climatisation, entrée lestage, décoration, autobus, climatisation, \$92.00 et \$110.00. Aussi 4 pièces, chauffage électrique, \$80.00. S'adresser à: 1272, boul. Ste-Anne. Tél.: 661-9419.

10488 8-2 (6 fs) 118

Logements demandés

C. DEMANDÉ, 3 pièces, pas chauffé, aussi 4 pièces, informations, Tél.: 523-3665.

10472 8-2 (1 fs) 119

MAISONS A VENDRE

ST-RODRIGUE, propriété 3 logements chauffés. Briques. Acompte \$7,000.

STE-FOY, 4 logements de 4 et 5 pièces, bons revenus. Acompte \$10,000.

ST-THOMAS D'AQUIN, 3 logements chauffés. Accepterai échange.

VILLE DUBERGER, propriété 7 logements, gros revenus. Prix \$38,000.

ST-JEAN-BAPTISTE, propriété 8 flats, 1 local chauffé. Acompte \$6,000.

ST-DOMINIQUE, maison 14 flats meubles. Accepterai échange.

ST-PASCAL, 6 logements de 6 pièces chauffées. Acompte \$7,000.

STE-FOY, magnifique propriété 6 pièces, plus 4 flats, garage. Acompte \$9,000.

COMMERCES

MAGASIN GENERAL dans centre d'achat. \$55,000.

EPICERIE LICENCIÉE, ventes 1968, \$105,000. Acompte \$10,000.

TABAGIE bien située, ventes \$1,500 par semaine. Acompte \$6,000.

TABAGIE moderne, ventes 1967, \$60,000. Acompte \$5,000.

CASSE-CROUTE à bas prix, \$4,000. Acompte \$1,000.

RESTAURANT, avec la bâtisse, équipement récent. Prix \$12,500.

RESTAURANT LICENCE, situé rue Commerciale. Prix \$13,000, comptant.

TAVERNE, bien située, bonnes affaires. Prix \$38,000. Acompte \$20,000.

BANLIEUE, épicerie-boucherie avec propriété 5 pièces, bonnes affaires. Acompte \$6,000.

TAVERNE avec bâtisse logements, bien située, gros revenus. Prix \$140,000. Acompte \$50,000.

BANLIEUE, épicerie-boucherie licenciée avec propriété, grosses affaires. Acompte \$20,000.

HAUTE-VILLE, propriété avec restaurant Bar Salon, bonnes affaires. Acompte \$40,000.

BANLIEUE, garage, restaurant, logement et équipement. Acompte \$5,000.

Pour une transaction rapide et équitable, confiez-vous à une équipe reconnue pour son intégrité et sa compétence.

Argent à prêter en 1ère et deuxième hypothèque, aussi achat de balance de prix de vente.

MAISONS ET COMMERCES DEMANDES

Nous avons des demandes pour l'achat de propriétés de 4-6-8-12 logements et plus. Avons du comptant. Nous avons une grande demande pour commerce de tout genre, restaurant, tabagie etc. Avons du comptant.

IMMEUBLES BELVEDERE LEE

873, St-Vallier Ouest (Courtiers) — Tél.: 681-6358

10464 8-2 (1 fs) 111

Machines à coudre

CENTRE PFAFF

VENTE, pièces, service, autorisés Pfaff. Cours, réparation, toutes marques. 545, rue St-Jean, Québec. Tél.: 529-4323.

10303 28/1 (1 ms) 120A

Maisons à vendre

VILLE STE-FOY, 6, 7, 8 pièces, W. LEGARE INC., 3083, des Quatre-Bourgeois; Tél.: 653-4945.

10391 6/2 (1 ms) 127

NOTRE-DAME DES LAURENTIDES, rue Georges-Meur, 7 pièces, chauffé, plain-planch, grand terrain. Comptant requis \$3,000. RAYMOND BELANGER, 8085 9/1 (1 ms) 127

LES SAULES, maison seule, 5 1/2 pièces, sous-sol préparé, vue libre sur 3 côtes. — Pour informations, Tél.: 681-5531.

10452 7/2 (3 fs) 127

DIRECTEMENT du propriétaire, je suis en mesure de vous offrir une maison, contenant 2 logements de 8 pièces chacun et un magasin qui occupe 2 étages. De plus, il y a une cour en arrière et un passage d'entrée sur la rue St-Vallier. S'adresser à: MONSIEUR J.R. BÉGIN, 74, rue St-Louis, Québec, Tél.: 525-7757.

10451 6-2 (l.j.s. au 22-2) 127

ROUTE KENNEDY

Sorosto — Lévis

MAISON

2 ETAGES

Pour informations, s'adresser:

CAISSE POPULAIRE CHRIST-ROI

2, ave Christ-Roi — Lévis

Tél.: 835-2415

10478 8/2 (1 ms) 127

SI VOUS DEMENAGEZ A QUEBEC BIENTOT

consultez-nous dès maintenant pour l'acquisition d'une

MAISON UNIFAMILIAIRE

MAISON A REVENUS

COMMERCES EN GENERAL

Courtage Immobilier

YVES GERMAIN LTEE

321, ST-PAUL, QUEBEC.

Tél.: 529-8121

9999 25-1 (s. au 13-2) 127

GRANDE MAISON DE LUXE

Conviendrait pour consult. Institution religieuse, etc. Construction pierre, 21 pièces, 3 garages. Sur un immense terrain dans Sillery. Réagencement de succursale (Denise B. Taché, 683-9934).

16 PIÈCES, 28,000 pieds carrés de terrain. Construction récente, vue splendide sur la rivière. Propriétaire partant, balance de prix de vente à 8%. (Résidence: Emilian Dumas: 651-4686).

AVONS BESOIN DE MAISONS SEULES ET A LOGEMENTS, COMMERCES, DANS LES QUARTIERS BANLIEUE, AVONS ACHETEURS SÉRIEUX.

TRUST GENERAL DU CANADA

COURTIERS

2, ave Chauveau, Québec

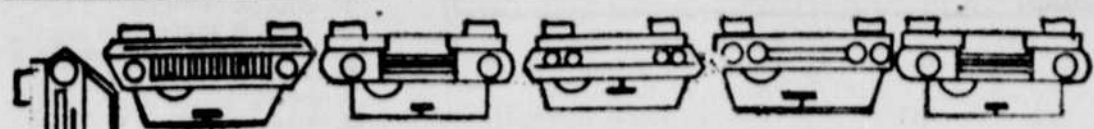
529-5311

8-2 (1 fs) 127

AUTOMOBILES

AUTOS A VENDRE
ACCESSOIRES — PIÈCES — REPARATION — SERVICE

Autos à vendre



W. MARTIN! C'EST AU ROND-POINT (DE LEVIS, BIEN SUR)

SPECIAUX 10e ANNIVERSAIRE

T-BIRD 1966

Décapotable, équipée au complet.
Prix de liste \$3150. Notre prix :

\$2875

T-BIRD 1967

Hard Top, 2 portes. Propre comme neuf. Encore garantie de la compagnie. Prix de liste, \$3650. Notre prix :

\$3450

FORD 1965

Sedan, 4 portes, automatique, radio. Prix de liste \$1050. Notre prix :

\$850

CADILLAC 1964

Sedan, 4 portes, équipée au complet, bonne mécanique. Très belle aubaine. Prix de liste \$2300. Notre prix :

\$1550

MERCURY 1966

Hard Top, 4 portes, équipée au complet. Prix de liste \$1800. Notre prix :

\$1800

CHEVY II NOVA

S.S. 1967, Hard Top, 2 portes, automatique, radio, sièges baquets.

\$1800

RAMBLER 1967

Ambassador, Hard Top, 2 portes, tout équipé, très propre.

\$2250

FORD 1965

Station Wagon, 8 cylindres, automatique, radio.

\$1500

PLYMOUTH 1968

Sedan, automatique, radio, 19,000 milles.

\$2350

COMET 1967

Sedan, 2 portes, 8 cylindres, automatique, radio, 30,000 milles.

\$1800

CHOIX DE VOITURES A VENDRE A DES PRIX ALLANT DE \$20 A \$100.00

W. MARTIN Limitée

(André Champoux, C.A. prés.)

ROND-POINT, LEVIS — TEL.: 837-8801



"CHEZ LAURENTIDE"

PEUT IMPORTER LE PRIX
VOUS ETES CERTAIN D'UNE PLEINE VALEUR
POUR VOTRE ARGENT

1967 Ford Custom

Coach, automatique, radio, moteur flambant neuf. Seulement

\$1850.

1967 Fairlane "500"

8 cylindres, décapotable, automatique, radio, (P.S.). Seulement 14,000 milles. C'est un bijou de voiture

\$2250.

1966 Parisienne

Hard-Top, 4 portes, 8 cylindres, équipée au complet. Une voiture d'une propreté exceptionnelle. Seulement

\$1795.

1966 Ford Custom

Sedan, 6 cylindres, automatique, A ce prix c'est vraiment une aubaine

\$995.

1966 Plymouth

Sedan, automatique. Nous en avons 2 au choix : un bleu et un noir. A ce prix vous faites un bel achat

\$995.

1965 Epic

Propre et en bonne condition. Comparez cette valeur, seulement

\$550.

1964 Galaxie

Sedan, 8 cylindres, automatique, radio. Très propre, très bonne condition. Seulement

\$995.

1964 Chevrolet

6 cylindres, coach, automatique, (P.S.), en très bonne condition

\$750.

1963 Acadian

Station-Wagon, automatique, bonne petite voiture économique

\$495.

1961 Volkswagen

Premier arrive, premier servi

\$99.

Conditions de paiement très faciles

LAURENTIDE AUTOMOBILES Inc.

JEAN CHAMPOUX, prés.

25 sud, rue Dorchester — 525-8181

CARILLON AUTOS INC.

AUCUN comptant, choix de 50 voitures de qualité, 1962 à 1968. 401, 1ère Avenue, Québec. Tél.: 529-1323. 9829 15/1 (1 ms) A.V.

A VENDRE Chevrolet 1966, Hard Top, 4 portes, toute équipée, parfait état. — Pour Informations, Tél.: 529-1351. 10473 7/2 (3 fs) A.V.

1964 VAUXHALL Viva, en très bonne condition. Pour Informations, Tél.: 833-2133. 10436 6/2 (6 fs) A.V.

HUDON AUTOS ENR.

1966 Comet "289", 1967 Falcon "6", ordinaire, 1968 Fury II, 1966 Chevrolet, 1965 Acadian, 1965 Chevrolet Station, "6", ordinaire, 1965 Pontiac, 1965 Meteor, 1965 Falcon convertible, 1965 Fury II, 1965 Montclair, 1965 Galaxie L.T.D., 1965 Impala, 1965 Galaxie, 1965 Meteor, convertible, 1964 Cadillac, décapotable, 1964 Parklane, 1964 Buick, 1963 Pontiac, 1963 Meteor, 1963 Chevrolet, 1963 Dodge, 1963 Meteor, compte ordinaire, 1963 Metro, 1963 Rambler, Station, 1962 Galaxie "500", 1962 Galaxie "6", transmission ordinaire, 1961 Plymouth, 1961 Cambridge "6", automatique, 1961 Lark "6", ordinaire, 1959 Pick-Up, D.K.W., aussi plusieurs autres. 1400, DORCHESTER - NORD, COIN L'ESPINAY, QUÉBEC. Tél.: 525-4769. 10501 8/2 (1 fs) A.V.

PEUGEOT ALOUETTE AUTOMOBILES INC.

Vente-Service, 332, avenue St-Sacremont, Québec. Tél.: 683-2967. 10387 6/2 (1 ms) A.V.

A VENDRE, Buick 1956, Wilcat, tout équipé, très bon prix. Pour Informations, Tél.: 529-1351. 10473 8-2 (3 fs) A.V.

A VENDRE, Pontiac Parisienne 1967, 4 portes, Hard Top, toute équipée. Pour Informations, Tél.: 529-1351. 10473 7/2 (3 fs) A.V.

Garage - service

AUSTIN - MG - JAGUAR
AUSTIN, M.G., JAGUAR, représentant, vente et service. Garage O. Gosselin Inc., 185, avenue St-Sacremont, Québec. 681-0525. 10145 21/1 (1 ms) G.S.

DOMPEUSES (HOIST) "EDBRO" TELESCOPIQUES ET AUTRES
LES PLUS réputés sur le marché. MONTÉCHARGES hydrauliques. Boîtes complètes, en acier. Structure d'acier, pour boîte de camion, neuves et usagées. Alignement, mécanique, soudure. Service sur les systèmes hydrauliques. Opérateur électrique, pour portes de garage et d'entrepôt. Consultez nos experts avant d'acheter. — GARAGE LABRIE L.T.E., Beaumont, Belleschasse. — Tél.: Région 418, 837 3606. 9413 12/12 (J. V. S. au 8/2) G.S.

A VENDRE, Acadian 1967, sedan

automatique, radio, très propre. Pour Informations, Tél.: 529-1351. 10473 7/2 (3 fs) A.V.

Accessoires d'autos

SPECIALISTES pièces-chocs et grilles d'automobiles usagées et reconditionnées, assortiment complet d'elles et de roods, 14, 3e Avenue, 524-7791. 10154 27/1 (1 ms) A.A. et C. J.N.O.

PARTIES D'AUTOMOBILES neuves et usagées, de toutes marques, aussi Winsh (Grues) USAGÉES. Achetons chers usagés, accidentés et scrapés. LUDGER FERLAND ENR. 661, 1ère Avenue, Québec. Tél.: 524-2920. 6681. 10154 27/1 (1 ms) A.A. et C. J.N.O.

MAURICE POIRIER INC.
PIÈCES NEUVES et usagées, de toutes marques d'automobiles et camions. Différents, transmissions, radiateurs, grilles, moteurs, Hoists, rustels. Attention spéciale au courrier. S'adresser à: 589, 1ère Avenue, Tél.: 529-0681. 9811 3/1 (mar. J. S. au 1/3) A.A.

RESSORTS d'automobiles
RESSORTS d'automobiles, Alphonse Blondeau Ltée, 145, boul. des Cédres, Québec. 626-6941. 9889 10/1 (1 ms) Ressorts d'autos.

CHEZ L'AMI GIGUERE

Choix

125 AUTOS

Tél.: 529-1351

10173 23/1 (mar. J. S. au 22/3) A.V.

ROLAND FRADET

AUTOMOBILES ENR.

QUALITE

BAS PRIX

3, Marie-de-l'Incarnation Québec 8. 681-6283

9893 18/1 (s. au 8/2) A.V.

LES MEILLEURES AUTOS USAGEES

FORD 1965	METEOR 1967	MERCURY 1964	FORD 1967
Sedan, 6, automatique, économique. \$850.	Station-wagon, 10 passagers, équipée. \$2395.	Sedan, équipée, très propre, en spécial à: \$1050.	2 portes, 6, automatique, radio, parfaite condition. \$1750.
METEOR 1965	VOLKSWAGEN 1967	PONTIAC 1966	COMET 1966
Montcalm, hard-top, 2 portes, 6, automatique, radio, peinture neuve. \$1350.	Bas millage, très propre. \$1195.	Sedan, 6, automatique, radio. \$1190.	Sedan, 6, automatique, radio. Seulement 36,000 milles. \$1350.
MERCURY 1963	FORD 1964	CHEVROLET 1964	MERCURY 1964
Sedan, V-8, équipée, parfaite condition. \$1250.	Country-Squire, Station-wagon, 3 sièges, équipée. \$1250.	Pick-up, 1/2 tonne, très propre. \$670.	M-700, V-8, boîte 16", aubaine: \$1325.



901, 1ère AVENUE — TEL.: 529-2131

Service et pièces jusqu'à 3 hrs de la nuit

10487-8-2 (1 fs) A.V.

Les MEILLEURES AUBAINES CETTE SEMAINE SONT :

1964	PONTIAC, régulier très propre	\$777.
1963	CHEVROLET Biscayne automatique, radio bonne occasion	\$677.
1962	FORD Ranchero Station-Wagon automatique	\$277.
1966	RAMBLER Classic 550 automatique, radio	\$977.
1963	CHRYSLER, automatique, radio	\$577.
1964	PONTIAC, Strato Chief 8 cylindres, automatique radio, parfaite condition	\$877.
1964	RAMBLER Classic 550 automatique, radio	\$577.
1965	PLYMOUTH, automatique, radio, très propre	\$1177.
1967	ANGLIA, bas millage condition parfaite	\$677.
1962	ENVOY Station-Wagon	\$177.
1964	VOLKSWAGEN, régulier très propre	\$577.

10 autres modèles différents, prix variant de \$25 à \$225, il faut voir pour croire

AUCUN COMPTANT REQUIS

1er PAIEMENT, EN MARS 1969

NOTRE SERVICE FAIT NOTRE ORGUEIL

LAVAL VOLKSWAGEN LTEE

777

Boul. Charest Ouest

683-4451

10502 8-2 (1 fs) A.V.

SPECIAUX DU CARNAVAL

1964 METEOR V-8, aut.	1968 PARISIENNE Décap., tout équipée, 12,000 milles.
\$475	\$3,275
1967 CHEVROLET V-8, aut., Radio	1966 CHRYSLER Sedan, tout équipée
\$2,095	\$1,975
1965 PLYMOUTH 6 aut., Radio	1966 PONTIAC V-8, aut.
\$1,050	\$1,575

BEAUPRE AUTOS LTEE

Chrysler — Dodge — Dart
Boul. Ste-Anne, Ange-Gardien
Tél.: 822-0480

10503 8-2 (1 fs) A.V.

Autos demandées

HUDON AUTOS
ACHETONS COMPTANT, Hudson Autos Enr., 1400, Dorchester-Nord, coin de l'Espinau — Tél.: 525-4769. 10268 31/1 (1 ms) A.D.

Camions à vendre

CAMION à vendre: Chevrolet 1961 Panel 1/2 tonne. A prix modique, en bonne condition. Pour Informations, Tél.: 663-3294. 10457 7/2 (2 fs) C.V.

Débosselage-peinture

BEAULIEU & FILION Ltée. Débosselage, peinture, vitrage, 1600, Dorchester-Nord — 10393 7/2 (1 ms) D.P.

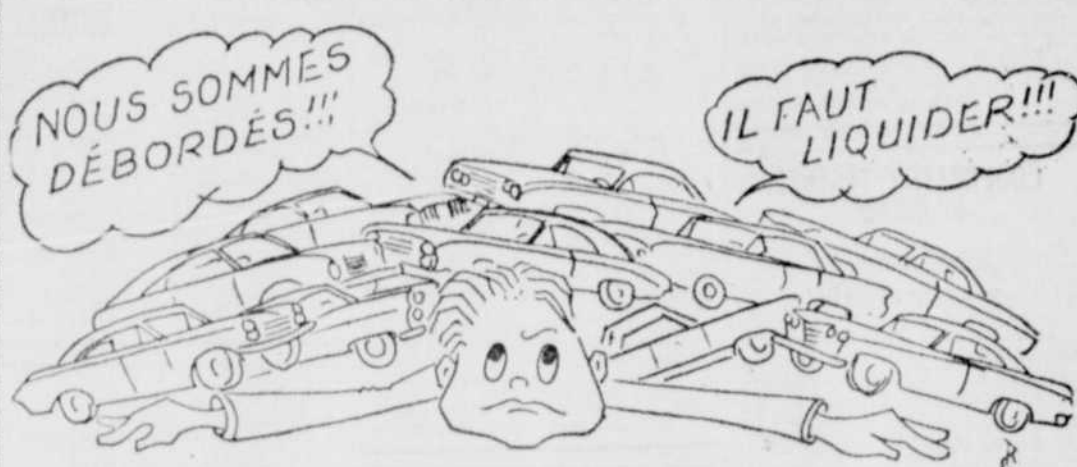
Service d'automobiles

FORD Ouvrage garanti, mécaniciens experts, pièces authentiques W. Martin Limitée, Rond-Point, Lévis. Tél.: 837-8801. 8784 9-11 (6 ms) S.A.

Suspension

SPECIALITE bushing de dix roues, Rock Auto Spring Inc., 81, Route Kennedy, Lévis: 837-2733, 837-3774. 10392 6/2 (1 ms) Suspension

Grâce à des caméras de télévision installées dans les régions troubles, Liverpool, en Grande-Bretagne, a réussi à réduire le taux de la criminalité.



HATEZ-VOUS! VENEZ PROFITER DE NOS SUPER SPECIAUX!

1967 CHRYSLER HARD TOP

2 portes. Tout équipé

1967 CHEVROLET SEDAN

4 portes

1966 DODGE CAMIONNETTE

2 bancs. Toute équipée

1966 PONTIAC PARISIENNE

convertible. Sièges baquets. Transmission au plancher

1965 FORD GALAXIE

Convertible. Sièges baquets. Toute équipée

1964 IMPERIAL HARD TOP

4 portes. Tout équipé

R. TANGUAY AUTOS

ROND-POINT DE LEVIS — 837-9383

Dépôt: DODGE - CHRYSLER - IMPERIAL - DART - CAMIONS DODGE

10434 5-2 (6 fs) A.V.

Camions à vendre

Juste bon pour la ferraille?...

CHANGEZ-LE POUR UN BON!



Grand choix de
CAMIONS USAGÉS
REMIS A NEUF



CHEZ MARTIN "LE CENTRE DU CAMION A LEVIS"

Aubaines

1968 - FORD F-800 391" Power Steering 21,000 milles. Encore garanti.	1965 - FORD F-800 Moteur 391"
1966 - FORD Pick Up, 6 cylindres	1964 - FORD F-800 Moteur 391" neuf, avec boîte et hoist d'origine
1967 - MERCURY 1/2 tonne V-8	1964 - FORD F-700 25,500 lbs. Boîte, hoist
1965 - INTERNATIONAL Pick Up	1966 - CHEVROLET PANEL
1965 - FORD F-800 Moteur 391" — Power Steering	1961 - GMC 10 roues, freins à air
1965 - FORD F-800 Moteur 391"	1958 - TRACTEUR INTERNATIONAL TD9.

TOUS CES CAMIONS SONT REMIS A NEUF — VENTE ET ECHANGE

AUSSI UN ASSORTIMENT DE CAMIONS NEUFS 1/2 A 10 TONNES

W. MARTIN LIMITÉE

André Champoux, C.A. président

ROND-POINT — LEVIS — 837-8801

10482 8-2 (1 fs) C.V.

AVIS
AVIS est donné par la corporation des secrétaires municipaux et scolaires du Québec Inc. (ci-après désignée par l'Assemblée Nationale du Québec, à sa prochaine session, pour demander l'adoption d'une loi constituant en corporation les secrétaires municipaux, administrateurs et autres officiers chargés de l'administration des corporations municipales et des commissions scolaires dans le Québec.

HENRI AUGER,
secrétaire-trésorier de la corporation

AVIS LEGAL
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE QUEBEC
No 14-073
DANS LA COUR PROVINCIALE
J. RUDORE ROY, demandeur
vs
YVAN ROCHFORT, défendeur

AVIS PUBLIC est donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause en vertu d'un bref de l'honorable juge de la Cour de l'Équité, à la date du 11 février 1969 au No 14, boul. Kennedy, Laval.

Les dits biens meubles et effets consistent en : télévision, stéréo, maillots, états, presse à matelas, set de dinette, etc.

Le tout sera vendu suivant la loi Québec, le 8 février 1969.

Grégoire ROYER, H.C.S.

AVIS LEGAL
PROVINCE DE QUEBEC,
DISTRICT DE QUEBEC
No 163-064
Le Comte Conjoint de l'Industrie de la construction de la région de Montréal,
JACQUES RIOUX, demandeur
vs
JACQUES RIOUX, défendeur

AVIS PUBLIC est donné que les biens meubles et effets du défendeur saisis en cette cause en vertu d'un bref de l'honorable juge de la Cour de l'Équité, à la date du 11 février 1969 au No 40, Du Sault, St-Romuald.

Les dits biens meubles et effets consistent en : 3 camions Chevrolet pick up.

Le tout sera vendu suivant la loi Québec, le 8 février 1969.

Grégoire ROYER, H.C.S.

COOPERATIVE FEDEREE DE QUEBEC

Avis d'assemblée générale annuelle

Par décision du Conseil d'Administration, avis est, par les présentes, donné que l'assemblée générale annuelle des sociétaires de Coopérative Fédérée de Québec aura lieu à Montréal, en l'Hôtel Reine Elizabeth, le 19 février (9h. 30 le matin) et le 20 février 1969.

Par décision du Conseil d'Administration, avis est, par les présentes, également donné que le Conseil d'Administration a l'intention de présenter à l'assemblée générale des sociétaires un projet de règlement aux fins de statuer sur le nombre des administrateurs, sur le nombre et la délimitation des territoires électoraux et sur la procédure d'élection des administrateurs et aux fins d'abroger le règlement concernant la procédure à suivre pour l'élection des administrateurs adoptée par les assemblées générales annuelles de 1954 et de 1956, lequel projet de règlement est inclus avec l'avis de convocation de l'assemblée générale annuelle envoyé aux coopératives sociétaires.

Le secrétaire du Conseil d'Administration
L.P. Poulin
DONNE A MONTRÉAL, ce 22ème jour de janvier 1969.

Province de Québec
Corporation de la Paroisse de Notre-Dame des Anges de Montauban
Comité de Portneuf.

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Edouard Martel, secrétaire-trésorier, qu'à une séance d'aujourd'hui du conseil de la corporation de la Paroisse de Notre-Dame des Anges de Montauban, tenue au Centre Paroissial, le 13 janvier 1969, il fut résolu à l'unanimité que le règlement No. 150 soit adopté, et qu'il soit statué par ce règlement ce qui suit :

Considérant qu'une demande a été soumise au conseil de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame des Anges de Montauban pour l'obtention de permis de vente de boissons alcooliques selon l'ordonnance de la Régie des Alcools du Québec;

Considérant qu'avis de motion a été donné concernant le présent règlement;

En conséquence il est proposé par le conseiller Paul-Emile Gravel, secondé par le conseiller René Roméo Denis et résolu unanimement que le présent règlement soit adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

1- Le présent règlement abroge et annule tout règlement de cette municipalité avant ce jour pour prohiber ou limiter la vente des boissons alcooliques ou l'émission de permis à cet effet;

2- Tout règlement qui a été adopté par la corporation du Conseil de Comté de Portneuf, en vertu de la loi de la Tempérance du Québec, est déclaré nul et sans effet pour le territoire de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame des Anges de Montauban;

3- Le présent règlement permet à la Régie des Alcools du Québec, d'émettre, dans les limites de la municipalité de la Paroisse de Notre-Dame des Anges de Montauban, les permis que la loi autorise;

4- Le présent règlement sera soumis à l'approbation des électeurs municipaux, et entrera en vigueur suivant la loi;

5- Le présent règlement sera soumis à l'approbation des électeurs municipaux, par référendum, le 17 février 1969, au Centre Paroissial. La votation par scrutin secret se fera de 8 heures de l'avant-midi, à six heures de l'après-midi.

Adopté unanimement.
Signé: Zénon Hudon, maire.
Signé: Edouard Martel, secrétaire-trésorier.
Donné à Notre-Dame des Anges, ce seizième jour du mois de janvier mil neuf cent soixante-neuf.
Edouard Martel, sec.-trés.

Dividendes

Par la PRESSE CANADIENNE Canadian Investment Fund Ltd., 3 cents l'action ordinaire; 3 cents l'action spéciale; les deux dividendes payables le 1er février, inscription le 15 janvier.

Falconbridge Nickel Mines Ltd., 75 cents l'action ordinaire, 28 février, inscription le 7 février.

Guaranty Trust Co. of Canada, 12 1/2 cents l'action, soit une augmentation de 1-2 cent, 15 avril, inscription le 31 mars.

MacMillan Bloedel Ltd., 25 cents l'action ordinaire, 15 mars, inscription le 14 février.

Magne Electronics Corp. Ltd., 10 cents l'action ordinaire, 15 mars, inscription le 14 février.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

BENEFICES NETS

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Par la PRESSE CANADIENNE Endako Mines Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$7,500,000, soit l'équivalent de 97 cents l'action, au regard de \$11,136,000 et \$144 l'action en 1967.

Nova Scotia Light and Power Co. Ltd., pour l'exercice financier terminé le 31 décembre 1968: \$3,251,345, soit l'équivalent de 55 cents l'action, au regard de \$3,466,570 et 59 cents l'action en 1967.

Le secrétaire du P.C. roumain

M. Ceausescu dénonce la théorie URSS de la "souveraineté limitée"

BUCAREST (AFP) — La théorie soviétique de la "souveraineté limitée" a été solennellement dénoncée vendredi par le secrétaire général du parti communiste roumain, président du conseil d'Etat, M. Nicolae Ceausescu qui portait cadres de l'enseignement de Roumanie.

Le premier Roumain n'a pas hésité à affirmer que cette théorie était contraire

aux principes marxistes-léninistes et qu'elle allait à l'encontre de la détente et du renforcement du mouvement communiste mondial.

M. Ceausescu a ensuite critiqué la course aux armements (notamment au sein de l'OTAN) ainsi que toutes les démonstrations militaires, telles que "les grandes manœuvres avec la participation de plusieurs États à la frontière d'autres

Etats". Le président roumain a déclaré que de telles "manœuvres" rappelaient "les pratiques de la guerre froide". "C'est pourquoi, a-t-il ajouté, le comité central et le gouvernement roumain considèrent qu'il serait de l'intérêt de tous les peuples, de la paix et de la sécurité que l'on renonçât à ce genre de manœuvres et de démonstrations militaires."

"Le seul moyen de réaliser la paix, a poursuivi M. Ceausescu, est d'établir les relations inter-européennes sur des bases nouvelles, saines, par l'intensification de la collaboration économique, technique, scientifique, politique et diplomatique entre tous les États, sans considération d'ordre social".

Il a également préconisé

un renforcement des contacts entre représentants des pays européens.

Le secrétaire général du P.C. roumain a appelé à cette occasion que la politique étrangère de son pays restait axée sur la collaboration avec tous les pays du monde, quel que soit le régime politique ou social, sur la base du respect, de l'indépendance et de la souveraineté de chaque État.

Les réactions à ces déclarations

BUCAREST (AFP) — La dénonciation vendredi à Bucarest de la théorie soviétique de la "souveraineté limitée" par le président Ceausescu n'a pas surpris outre mesure les observateurs politiques. En effet, sans être aussi catégorique jusqu'à présent, le premier roumain avait fait savoir à maintes reprises qu'il n'entendait en aucune mesure aliéner la moindre parcelle de souveraineté de son pays au bénéfice d'un ensemble supranational économique ou militaire des pays de l'Est.

Le 28 novembre dernier, alors que le maréchal Yvan Youkoubovsky, commandant en chef des forces armées du pacte de Varsovie, présidait à Bucarest la conférence annuelle de ce traité militaire, M. Ceausescu avait déclaré qu'il n'était d'accord ni avec ceux qui prônaient la supranationalisation des économies des

pays membres du Comecon ni avec ceux qui estimaient que le pacte de Varsovie avait coiffé les Armées nationales. Depuis, ce point de vue a été constamment réaffirmé et défendu.

Fin janvier, notamment, une campagne de presse avait été lancée dans les quotidiens bucarestois pour dénoncer les méfaits de l'in-

tégration économique, plus récemment, différents articles ont paru dans les mêmes journaux critiquant les grandes interarmées.

C'est le moment choisi par M. Ceausescu pour dénoncer la théorie de la souveraineté limitée qui intrigue le plus les observateurs. Ceux-ci demandent si ces déclarations ne précèdent

pas une des conférences au sommet du Comecon ou du pacte de Varsovie, prévues depuis plusieurs mois et qui n'ont pas eu lieu jusqu'à présent.

Les rumeurs en provenance de Belgrade et faisant état de la possibilité d'un prochain sommet du pacte de Varsovie pourraient ainsi être fondées.

La politique d'apartheid se poursuivra en Afrique du Sud

LE CAP (A.F.P.) — Le gouvernement sud-africain est déterminé à poursuivre sa politique de développement séparé (apartheid) des races blanches, métisses, indiennes et Bantoues, a déclaré vendredi au Parlement M. John Vorster, premier ministre.

Au cours d'une semaine de débats animés l'opposition avait soutenu que la politique raciale de Pretoria était en pleine faillite.

L'idéal ultime de la politique gouvernementale demeure la "séparation territoriale totale

des races en Afrique du Sud", a souligné M. Vorster.

Mais ce développement séparé "ne renie la dignité humaine de personne". Il vise "à protéger les droits de tous les groupes raciaux en maintenant leur identité", a affirmé le chef du gouvernement.

Une telle politique "élimine les frictions entre les divers groupes de la population" et, de fait, a-t-il encore dit, "pour ce qui est de la paix et de l'ordre, il n'est pas de pays au monde qui soit supérieur à l'Afrique du Sud".

M. J. B. Vorster a nettement repoussé le système de féderation des races préconisé par le parti uni, dont le porte-parole était Sir de Villiers Graaff, chef de l'opposition.

Ce serait a-t-il argué, une source de friction et d'explosion. "Il suffit de penser à la Fédération de Rhodesie et du Nyassaland (disoute en 1963), ou à celle du Nigeria, et à ce qui s'y passe aujourd'hui".

En ce qui concerne les Métis (au nombre d'un million et demi) le premier ministre a

affirmé qu'ils ne constituaient pas encore une nation, mais qu'ils finiront un jour par en former une. Un "foyer national" métis analogue aux bantoustans ne serait pas à l'heure actuelle une solution pratique, a-t-il dit.

Repondant à M. Vorster, le chef de l'opposition a renouvelé ses accusations puis déposé la motion de défiance traditionnelle à l'ouverture du Parlement. Cette motion a été repoussée par 118 voix contre 40.

Résultat de trois raids aériens sur un hôpital biafraïse: 460 morts

UMUAHIA (AFP) — Environ 460 personnes ont été tuées et plus de 500 autres blessées au cours de

trois raids aériens fédéraux effectués jeudi contre les marchés de deux villages et un hôpital biafraïse, appren-on de source officielle biafraïse.

Les avions, précise-t-on ont tiré au canon et aux roquettes contre leurs objectifs, après avoir largué leurs bom-

bes, et ont surtout tué des femmes et des enfants, à l'heure où les marchés battaient leur plein.

D'autre part, un communiqué biafraïse a annoncé que les troupes fédérales, qui ont lancé sans succès de violentes attaques contre la région d'Abagana, mercredi, tentent maintenant de couper

le corridor Abagana-Onistha, véritable cordon ombilical entre la province septentrionale d'Aguirre et le reste du territoire biafraïse.

Les forces biafraïses ont maintenu leurs positions et ont même avancé dans deux secteurs, ajoute le communiqué.

Le problème du ravitaillement deviendra très critique en avril

BONN (AFP) — Le Nigeria-Biafra aura besoin de plus de mille tonnes de ravitaillement par jour à partir du mois d'avril, a déclaré, vendredi, au cours d'une conférence de presse à Bonn, Mme Germaine Lutz (Suisse), directrice-adjointe de l'office européen de l'U.N.I.C.E.F. — fonds des Nations-unies pour l'enfance — et responsable de l'action du fonds au Nigeria-Biafra.

Le Nigeria-Biafra reçoit

actuellement environ 200 tonnes de vivres et de médicaments par jour, par les soins de l'U.N.I.C.E.F. et de la Croix-Rouge internationale. L'U.N.I.C.E.F. a donné une aide d'une valeur de 10,400,000 dollars au Nigeria-Biafra en 1968, a précisé Mme Lutz, qui a indiqué que "même si la paix est rétablie, l'aide sera encore nécessaire pendant des mois".

Le Dr. Georges Sicault (France), directeur de l'offi-

ce européen de l'U.N.I.C.E.F., a souligné de son côté la nécessité de coordonner l'action d'aide de différents groupes. Il a noté que le grand problème de ces pays est, plus encore que dans les pays développés, celui de la jeunesse. "Construire des routes et des aéroports dans ces pays est insuffisant, a-t-il affirmé: il s'agit de préparer les hommes de l'avenir".

D'autre part, le Dr. Sicault a indiqué que des contacts avaient été établis, jeudi à Paris, avec la délégation du nord-Vietnam, pour une action éventuelle de l'U.N.I.C.E.F. dans ce pays. M. Sicault a exprimé l'espoir que cet avenir très proche, que cette action se réalisera.

Enfin la délégation de l'U.N.I.C.E.F. s'est entretenue à Bonn avec les représentants du gouvernement fédéral allemand. Elle les a notamment remerciés d'avoir accru de six à sept millions de deutsch-mark la contribution de la R.F.A. en 1969, au fonds de l'U.N.I.C.E.F.

Ce n'est pas aux quatre Grands à régler la crise du Moyen-Orient

TEL AVIV (AFP) — "Ce n'est pas aux quatre grands de se rencontrer pour faire la paix au Moyen-Orient, mais aux quatre pays voisins qui viennent d'y faire la guerre: Israël, l'Egypte, la Jordanie, la Syrie", déclare le ministre israélien des affaires étrangères Abba Eban, dans une interview publiée hier par le "Maariv".

Le ministre ajoute: "les garanties internationales appartiennent au passé... La crise de mai 1967 nous a servi de leçon et nous a montré ce que valent ces garanties. Nous savons à présent que si nous mêmes ne venons pas à notre aide, nul ne le fera à notre place. Les vingt mois qui se sont écoulés depuis la fin de la guerre auraient également dû enseigner aux Arabes qu'aucune instance internationale ne voudra courir le risque de les sortir des difficultés dans lesquelles ils se sont enfoncés eux-mêmes par suite de leur agressivité".

Le ministre a ensuite révélé qu'il y a un an, le président Nasser avait dit au Dr Gunnar Jarring qu'il était d'accord pour une zone démilitarisée dans le cadre d'un accord général. Or, a ajouté M. Abba Eban, "dans l'interview que le président égyptien vient d'accorder à "Newsweek" il a froidement annoncé que les troupes reviendraient au Sinaï et que seule une étroite bande frontalière, à condition qu'Israël en fasse de même, sera démilitarisée". A la question: "Etes-vous comme on le prétend, la première des "colombes" au sein du gouvernement?", Abba Eban a répondu: "La colombe est un oiseau plus avenant que le faucon. En outre, Noe a fort bien su l'utiliser pour une tâche importante. Alors que je n'ai pas trouvé dans la Bible une seule allusion à une mission importante confiée à un faucon".

Le ministre a conclu: "En tous cas, il est vrai que je ne crois pas que la force militaire peut être utilisée en toute occasion, mais il y a des situations où la seule réponse ne peut être que militaire".

Enfin, M. Abba Eban a révélé que son livre sur la guerre de six jours paraîtra cet été.

La Chine demande aux E.-U. de lui rendre Liao Ho Shu

HONG-KONG (A.F.P.) — Le ministre chinois des Affaires étrangères, a demandé, hier, dans un communiqué, que les gouvernements des Etats-Unis et des Pays-Bas rendent à la Chine M. Liao Ho Shu, l'ancien chargé d'affaires chinois à La Haye, sous peine d'être tenue pour responsable de toutes les graves conséquences qui pourraient résulter de cette affaire, a annoncé l'agence "Chine nouvelle", citée à Hong-Kong.

Le ministre des Affaires étrangères accuse, d'autre part, les Etats-Unis et les Pays-Bas

d'avoir incité M. Liao Ho Shu à la trahison. L'ancien chargé d'affaires, après avoir été incité par le gouvernement hollandais à trahir son pays le 24 janvier, a été amené aux Etats-Unis par la CIA le 4 février", affirme le communiqué.

"Le gouvernement américain, qui imagine inciter le personnel des missions chinoises à l'étranger à trahir la Chine, vient de commettre un nouveau méfait, après avoir enlevé Chang Chien Yu, fonctionnaire du Consulat chinois à Bombay, en 1959, ajoute le communiqué. Il poursuit: "Il est clair que leur hostilité à l'égard de la République populaire chinoise, le président Nixon et son prédécesseur Johnson agissent comme de véritables chacals. Ils sont bien de la même race et il n'y a entre eux aucune différence".

Le communiqué conclut en précisant que la charge d'affaires chinoise en Pologne, M. Chen Trung, a vivement protesté auprès de M. Walter Stoessl, ambassadeur des Etats-Unis en Pologne, et auprès du gouvernement néerlandais.

15 Juifs libérés à Bagdad

JERUSALEM (AFP) — Les autorités de Bagdad auraient libéré une quinzaine de Juifs qui avaient été arrêtés au lendemain de la guerre de six jours, selon des informations reçues de Jérusalem, mais non confirmées encore officiellement.

D'autre part, la déclaration faite hier par le président irakien, affirmant que "tous les Juifs irakiens sont libres de quitter le pays s'ils le désirent", a été accueillie avec scepticisme à Jérusalem. On souligne qu'il était impossible jusqu'à présent aux Juifs d'émigrer d'Irak. On estime cependant que les pressions et protestations internationales, ont pu influencer dans une certaine mesure l'attitude des leaders irakiens envers la minorité juive.

Démenti du président Nasser

AMSTERDAM (AFP) — Le président Nasser dément formellement la présence en Egypte d'experts venus d'URSS pour étudier les possibilités d'installer en R.A.U. des bases militaires soviétiques. Le président égyptien, qui formule ce démenti dans une interview exclusive à l'hebdomadaire indépendant d'Amsterdam "Elsevier", ajoute: "Certes, l'Armée rouge a envoyé en R.A.U. quelques experts, mais ceux-ci ont un statut civil et travaillent sous nos ordres".

Le chef de l'Etat déclare que ce n'est pas l'Union soviétique mais l'Occupation israélienne qui retire à l'Egypte son indépendance.

Si Israël consentait à retirer des territoires arabes ses troupes d'occupation, affirme encore le président Nasser les pays arabes proposeraient cinq points destinés à garantir leur sécurité:

- Une déclaration de non agression.
- La reconnaissance à tout pays du droit de vivre en paix.
- L'inviolabilité territoriale de tous les pays du Moyen-Orient, y compris celle d'Israël.
- La liberté de communication sur toutes les voies d'eau internationales.
- La recherche d'une solution inspirée par la justice au problème des réfugiés palestiniens.

Complètement "dérouté" ?

MIAMI (Floride) (AFP) — L'un des passagers d'un avion récemment détourné vers Cuba a intenté un procès en dommages-intérêt de 5,000 dollars à la compagnie "Eastern Airlines", propriétaire de l'avion qu'il accuse d'être responsable.

Le passager, M. Rocco Roy Pompeo, 47 ans, affirme qu'il a perdu à Cuba un manteau d'une valeur de 175 dollars ainsi qu'une enveloppe contenant des billets d'un montant de 156 dollars que des militaires cubains l'empêchèrent de prendre après qu'il eut débarqué à La Havane. De plus, le lendemain du retour des passagers de l'avion à Miami, M. Pompeo fut victime d'une crise cardiaque à la suite de quoi il fut hospitalisé pendant trois jours.

Le plaignant accuse la compagnie "Eastern Airlines" de négligence pour ne pas avoir fouillé les passagers avant leur montée à bord de l'avion le 2 janvier à Miami et pour ne pas avoir empêché les auteurs de l'enlèvement d'atteindre la cabine de pilotage.

Marc Gilbert
et
André Gauthier
Ingénieurs civils
990, ave. Bégoin
TEL.: 681-6151

CLINIQUE BEDARD
CURE DE
DESINTOXICATION
ET REHABILITATION
DE L'ALCOOLIQUE
Pour information:
Dr Alexandre Bedard
1165, Claire-Fontaine
Tél.: 525-7164

Verres de Contact
Centre d'Application de
Lentille Cornéenne
DR FERNAND BELLEMARE, M.D.
425 est. Boul. Charest
Québec — 529-3694

● **Monte-charge OTIS usagé**
MONTE-CHARGE usagé en parfaite condition de marque "OTIS" à vendre.
CAPACITE 2,000 livres; vitesse de régime, 50 pieds à la minute.
● **Prix d'aubaine** Tél.: 522-4771

NOUVEAUX DUPLICATEURS SCOLAIRES
NEUFS et USAGES - Représentant exclusif "ROTO"
Procédé à stencil et encre — Procédé liquide (alcool)
Ameublement de Bureau en bois et en métal.
Demandez une démonstration
A.B.C. Stencil, Machines et Ameublement de Bureau Inc.
1375 ouest, boul. Charest (Centre Charest) coin ave St-Sacrement
Tél.: 681-0535
ETABLIE DEPUIS 25 ANS

FUTURES MARIEES
L'Action
vous offre un excellent choix de
FAIRE-PARTS
CARTES de RETOUR
CARTES de
REMERCIEMENTS
NAPPERONS
etc., etc.
Signalez: 522-4771
demandez: local 36

A NOS ABONNES...
Si, pour une raison ou pour une autre, vous aviez à vous plaindre du service, vous nous obligeriez en communiquant par téléphone au numéro
522-4771
à votre service de 8.30 A.M. jusqu'à 7.00 P.M. du lundi au vendredi et jusqu'à 1.00 P.M. le samedi.

CALENDRIER
SAMEDI, 8 FEVRIER 1969
S. Jean de Matha
Les marées de samedi le 8
Basses: 5.00 a.m. — 5.30 p.m.
Hautes: 10.10 a.m. — 10.30 p.m.
Dimanche de la Sexagésime
SOLEIL:
Lever: 7.14
Coucher: 5.17
Eclair: 9.24
LUNE:
Coucher: 10.06
Les marées de dimanche le 9
Basses: 5.30 a.m. — 6.20 p.m.
Hautes: 10.50 a.m. — 11.20 p.m.
Les marées de lundi le 10
Basses: 6.10 a.m. — 7.20 p.m.
Haute: 11.45 a.m.
PHASES DE LA LUNE EN FEVRIER
Pleine lune le 2 à 7 h. 50 a.m.
Dernier quartier le 9 à 7 h. 08 p.m.
Nouvelle lune le 16 à 11 h. 25 a.m.
Premier quart le 23 à 11 h. 30 p.m.
S.B. l'horaire indique est d'après l'heure normale de l'Est.

Université Laval
Extension de l'enseignement universitaire
COURS ELEMENTAIRE DE LANGUE JAPONAISE
(du 10 février au 21 mai 1969)
Initiation à la langue parlée: 4 heures de cours par semaine et exercices individuels en laboratoire.
Professeur: Mlle KEIKO ONO, M.A.
Horaire: les lundi et mercredi, de 19h30 à 21h30
Inscription: tous les jours, du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h ainsi que le lundi 10 février de 18h30 à 19h30 au Secrétariat de l'Extension de l'enseignement, bureau 2417, Pavillon de la bibliothèque, Cité universitaire, Québec 10e.
Renseignements: téléph.: 686-3202
Cité universitaire, Québec 10e

COLLEGE DES JESUITES
EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT
LAVAL en ESPAGNE
cours d'été d'espagnol organisé en collaboration avec le Département des Langues Etrangères de l'Université Laval.
LIEU: Valencia, Espagne
DUREE: cours de six semaines
excursions diverses: dix jours
DATES: juin, juillet et août
COURS: niveaux A, B et C
Description:
niveau A: Vida y Dialogos de Espana, 1ère partie, correspondance: secondaire 31 CEGEP 101
niveau B: Vida y Dialogos de Espana, 2ème partie, correspondance: secondaire 41 CEGEP 201
niveau C: Perfectionnement de l'expression orale et écrite. Introduction à la civilisation et à la littérature de l'Espagne, correspondance: secondaire 51 CEGEP 301-401
Pour tout renseignement supplémentaire, s'adresser à:
EXTENSION DE L'ENSEIGNEMENT COLLEGE DES JESUITES
1150 Ouest, St-Cyrille, Québec 6, P.Q. — Tél.: 681-0107